



JUIN 2007

**Embargo jusqu'au mercredi 11 avril 2007  
12 heures**

**Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du  
Conseil d'Etat du Canton de Vaud**

**Année 2006**

TABLE DES MATIÈRES

|                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------|----|
| Rapport général.....                                           | 6  |
| Préambule.....                                                 | 6  |
| Visite du Secrétariat général du Grand Conseil.....            | 7  |
| Découpages territoriaux, DECTER, suite du dossier.....         | 8  |
| Surveillance des institutions subventionnées.....              | 8  |
| Sécurité informatique au sein de l'administration.....         | 10 |
| Conclusion.....                                                | 10 |
| <br>                                                           |    |
| DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT<br>(DSE)..... | 12 |
| Introduction.....                                              | 12 |
| Secrétariat général (SG-DSE).....                              | 13 |

|                                                                                                                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Police cantonale (PolCant).....                                                                                                                                         | 14 |
| 1 <sup>re</sup> observation <b>Réévaluation des montants de dédite</b> .....                                                                                            | 16 |
| Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).....                                                                                                                  | 18 |
| 2 <sup>e</sup> observation <b>Coordination en matière de protection des biens culturels</b> .....                                                                       | 20 |
| Service des automobiles et de la navigation (SAN).....                                                                                                                  | 21 |
| 3 <sup>e</sup> observation <b>Résolution des blocages inter services</b> .....                                                                                          | 22 |
| Service des eaux, sols et assainissement (SESA).....                                                                                                                    | 23 |
| Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).....                                                                                                                 | 25 |
| Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).....                                                                                                             | 26 |
| Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires (LC) .....                                                                                                      | 28 |
| 4 <sup>e</sup> observation <b>Avenir des bâtiments sur le site d'Epalinges</b> .....                                                                                    | 30 |
| Service pénitentiaire (SPEN).....                                                                                                                                       | 31 |
| 5 <sup>e</sup> observation <b>Cadre et convention pour la Fondation vaudoise de probation</b> .....                                                                     | 33 |
| Conclusion.....                                                                                                                                                         | 34 |
| <br>                                                                                                                                                                    |    |
| DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE (DFJ).....                                                                                                                | 35 |
| Introduction .....                                                                                                                                                      | 35 |
| Secrétariat général (SG-DFJ).....                                                                                                                                       | 35 |
| Service de la protection de la jeunesse (SPJ) .....                                                                                                                     | 36 |
| Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).....                                                                                                            | 41 |
| Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP).....                                                                                          | 44 |
| Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) .....                                                                                                       | 46 |
| Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES).....                                                                                                              | 48 |
| 1 <sup>re</sup> observation <b>Quelles impulsions pour favoriser l'émergence d'une politique cohérente en matière de sciences du sport dans l'arc lémanique ?</b> ..... | 53 |
| 2 <sup>e</sup> observation <b>Missions de la Commission de refondation</b> .....                                                                                        | 55 |
| Service des affaires culturelles (SERAC).....                                                                                                                           | 57 |
| Suivi par l'Etat des institutions subventionnées (LSubv) .....                                                                                                          | 60 |

|                                                                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DES RELATIONS<br>EXTERIEURES (DIRE) .....                                                               | 62 |
| Chancellerie .....                                                                                                                      | 63 |
| Secrétariat général (SG-DIRE) et Conseiller d'Etat .....                                                                                | 63 |
| Service juridique et législatif (SJL) .....                                                                                             | 64 |
| Service de la population (SPOP) .....                                                                                                   | 65 |
| Service de l'aménagement du territoire (SAT) .....                                                                                      | 66 |
| 1 <sup>re</sup> observation <b>Accusés de réception et suivi des dossiers au<br/>Service de l'aménagement du territoire (SAT)</b> ..... | 67 |
| Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) .....                                                                   | 67 |
| 2 <sup>e</sup> observation <b>Publication du rapport du Service des communes<br/>et des relations institutionnelles (SeCRI)</b> .....   | 69 |
| FAREAS .....                                                                                                                            | 69 |
| <br>                                                                                                                                    |    |
| ORDRE JUDICIAIRE VAUDOIS (OJV) .....                                                                                                    | 70 |
| Justice de paix, Lausanne .....                                                                                                         | 70 |
| Justice de paix, Payerne .....                                                                                                          | 70 |
| Tribunal administratif (TA) .....                                                                                                       | 71 |
| Tribunal cantonal (TC) .....                                                                                                            | 72 |
| 3 <sup>e</sup> observation <b>Personnel auxiliaire au Tribunal cantonal (TC)</b> .....                                                  | 74 |
| Conclusion .....                                                                                                                        | 74 |
| <br>                                                                                                                                    |    |
| DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS) .....                                                                             | 75 |
| Appréciation générale .....                                                                                                             | 76 |
| Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) .....                                                                        | 76 |
| Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) .....                                                                                   | 78 |
| 1 <sup>re</sup> observation <b>Formation professionnelle des jeunes adultes<br/>bénéficiaires du RI</b> .....                           | 79 |
| Service de la santé publique (SSP) .....                                                                                                | 80 |
| 2 <sup>e</sup> observation <b>Place de St-Loup dans la nouvelle organisation<br/>hospitalière</b> .....                                 | 88 |
| Hospices cantonaux/CHUV .....                                                                                                           | 88 |

|                                                                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3 <sup>e</sup> observation <b>Moyens accordés pour le développement de la gestion des Ressources humaines</b> ..... | 95  |
| Parking des hôpitaux, Société Parking Management Service SA (PMS).....                                              | 99  |
| 4 <sup>e</sup> observation <b>Politique tarifaire du parking à l'égard des patients et des familles</b> .....       | 101 |
| Conclusion.....                                                                                                     | 101 |
| <br>                                                                                                                |     |
| DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE (DEC) .....                                                                               | 102 |
| Secrétariat général (SG-DEC).....                                                                                   | 102 |
| Service vétérinaire (SVET).....                                                                                     | 103 |
| Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) .....                                                     | 104 |
| Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) .....                                                      | 105 |
| 1 <sup>re</sup> observation <b>Financement des pôles de développement</b> .....                                     | 106 |
| Service de l'agriculture (SAGR) .....                                                                               | 107 |
| Service de l'emploi (SDE).....                                                                                      | 109 |
| 2 <sup>e</sup> observation <b>Information sur le travail au noir</b> .....                                          | 111 |
| Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).....                                                             | 111 |
| 3 <sup>e</sup> observation <b>Bénéficiaires du Fonds du sport</b> .....                                             | 112 |
| Conclusion.....                                                                                                     | 112 |
| <br>                                                                                                                |     |
| DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF) .....                                                                        | 113 |
| Introduction .....                                                                                                  | 113 |
| Secrétariat général (SG-DINF) .....                                                                                 | 114 |
| Service des routes (SR).....                                                                                        | 117 |
| 1 <sup>re</sup> observation <b>Pont sur la route des Plans – Commune de Bex</b> .....                               | 120 |
| Direction des systèmes d'information (DSI).....                                                                     | 121 |
| Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) .....                                                           | 124 |
| 2 <sup>e</sup> observation <b>Parkings de l'Etat et amendes</b> .....                                               | 126 |
| 3 <sup>e</sup> observation <b>Entretien du Château cantonal</b> .....                                               | 128 |
| 4 <sup>e</sup> observation <b>Ruines de Perregaux</b> .....                                                         | 129 |
| Service de la mobilité (SM).....                                                                                    | 129 |

|                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Service des améliorations foncières (SAF) .....                               | 133 |
| Conclusion .....                                                              | 136 |
| <br>                                                                          |     |
| DEPARTEMENT DES FINANCES (DFIN) .....                                         | 137 |
| Préambule .....                                                               | 137 |
| Secrétariat général (SG-DFIN) .....                                           | 138 |
| Inspectorat du Registre foncier (RF) .....                                    | 139 |
| 1 <sup>re</sup> observation <b>Sécurité dans les Registres fonciers</b> ..... | 141 |
| Administration cantonale des impôts (ACI) .....                               | 141 |
| 2 <sup>e</sup> observation <b>Fonctionnement du RDCC</b> .....                | 142 |
| Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) .....                    | 142 |
| Autorité de surveillance des fondations (ASF) .....                           | 143 |
| Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) .....                           | 144 |
| Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) .....     | 145 |
| Contrôle cantonal des finances (CCF) .....                                    | 146 |
| Conclusion .....                                                              | 147 |

## RAPPORT GÉNÉRAL

**M. Jean Schmutz, président, rapporteur général** : — Durant l'exercice en cours, soit du 1<sup>er</sup> août 2006 au 31 juin 2007, la Commission de gestion (COGES) se sera réunie à 15 reprises en séance plénière. Ces réunions servent à coordonner le travail de surveillance et d'investigation des sept sous-commissions qui interviennent de manière individuelle dans chacun de leur département tout au long de l'exercice précité. La COGES souhaitant achever ses travaux à la fin de la législature, elle a modifié son calendrier. Son rapport final est achevé en avril déjà, permettant ainsi au Conseil d'Etat de répondre aux observations déposées dans le délai légal et à la COGES de se déterminer sur les réponses du Conseil d'Etat aux observations avant le 30 juin 2007, fin de la législature. En cas de refus de l'une ou l'autre réponse, la COGES de la nouvelle législature traitera des deuxièmes réponses.

La COGES a rencontré le Conseil d'Etat, le 7 mars 2007 pour examiner, entre autres, à la demande de la commission, la question des découpages territoriaux.

### Préambule

La journée annuelle d'étude a été organisée, comme le veut la tradition dans la dernière année de législature, dans la cité du président, à Nyon. Le matin, la COGES a visité le site de l'Union des associations européennes de football (UEFA) au bord du lac, sous l'experte conduite de M. Jean-Paul Turrian, directeur des services. La qualité de l'accueil, de la visite et des échanges de cette matinée a permis aux commissaires de découvrir toutes les faces de l'organisation européenne, l'influence de celle-ci à l'échelon du football, la diversité de ses tâches et l'importance que la présence de l'UEFA sur les terres nyonnaises pouvait avoir sur le rayonnement de la ville et du Canton de Vaud hors de leurs frontières. La COGES a aussi rencontré le syndic de la ville ; ensemble, ils ont évoqué la problématique de la péréquation financière Etat-communes. L'après-midi, la COGES a visité le Château de Nyon, récemment rénové et remis à la disposition du public, de la cave à la charpente du toit. Elle a bénéficié des commentaires avisés de son conservateur et de l'architecte mandaté.

Une séance commune de la Commission des finances et de la COGES est fixée au 24 mai 2007. La commission a aussi reçu à plusieurs reprises le Chancelier et la Vice-chancelière pour suivre le dossier et l'évolution des rapports de gestion adressés par les divers départements à la COGES. Dans cette optique, la commission relève avec satisfaction l'introduction l'année prochaine d'une rubrique sur les objectifs annuels qui sera pour le Conseil d'Etat un nouvel

outil de pilotage de l'action publique et pour la COGES le moyen de suivre avec pertinence cette action. Le Chancelier a aussi donné à la COGES, et à sa demande, des explications complémentaires sur les directives et règles à l'usage de l'Etat (DRUIDE), sur leur transmission et leur suivi. On parle maintenant et comme dans beaucoup de domaines de « cyber DRUIDE ». A noter qu'en vertu de la nouvelle loi sur la juridiction constitutionnelle, toute directive qui peut toucher des personnes extérieures doit être publiée.

### **Visite du Secrétariat général du Grand Conseil**

Le Bureau de la commission a visité le Secrétariat général du Grand Conseil.

Le nouvel Etat-major a pris ses marques et profite des spécificités de chacun. Le gestionnaire administratif se concentre sur le bon fonctionnement de l'équipe et sur la gestion informatique ; le secrétaire général adjoint assure les tâches que lui destine sa formation juridique. Le Secrétariat général du Grand Conseil, avec un personnel qui n'a pas varié, doit veiller simultanément à assurer la continuité – rédaction du bulletin, organisation des sessions, secrétariats des commissions, mise en place et appui de nouvelles commissions, intégration aux structures de l'Etat, défense de l'indépendance du Grand Conseil, etc. – et prévoir l'avenir, se préparer aux changements, consacrer du temps à la part stratégique. De l'aveu du Secrétaire général, actuellement cette dernière représente la part congrue. Le secrétariat assume ses tâches au jour le jour, mais avec une certaine pression en fonction de l'augmentation des tâches et des jours de travail du Grand Conseil lui-même et d'une augmentation identique des jours de travail des secrétariats des commissions permanentes (voir pour exemple le cas de la Commission des pétitions).

La transition et l'anticipation que le secrétariat devra assumer face aux changements de pratique et d'organisation créés par la nouvelle loi d'organisation du Grand Conseil sont un sujet de préoccupation. Comment seront assurés, par exemple, les secrétariats permanents des commissions thématiques ? Le secrétariat gagnera-t-il du temps avec l'automatisation de la rédaction du bulletin du Grand Conseil ? Ou avec l'informatisation du système d'information des députés ?

Il apparaît, et c'est logique, que le secrétariat est très dépendant de l'évolution du volume de travail du Grand Conseil, de celui de son bureau et de sa présidence. C'est en fonction de cette évolution, et des rationalisations possibles que le personnel pourrait augmenter lors de la prochaine législature.

### **Découpages territoriaux, DECTER, suite du dossier**

La COGES a souhaité savoir de quelle manière le Conseil d'Etat avait traité et pensait poursuivre la simplification de l'extrême diversité qui avait été constatée dans les divers découpages territoriaux, notamment lors de l'étude de la COGES en 2003 et compte tenu de la réduction récente des districts.

Aux yeux du Conseil d'Etat, l'opération DECTER (nouveau découpage territorial) ne fait que commencer. A partir du nouveau découpage des districts, toute une série d'opérations seront entreprises à l'avenir pour que la norme de base (le district) soit respectée. Cette norme peut aussi se concevoir au pluriel, soit un découpage contenant plusieurs districts. Le Conseil d'Etat veillera à cette application. Toutefois, il lui apparaît que, derrière cette procédure de découpage il y a des personnes, des emplois, des habitudes et des traditions. Le Conseil d'Etat est imprégné de la nécessité de rendre plus lisible l'administration et l'organisation décentralisée, mais il désire pratiquer de manière opportune, réaliste et sans se précipiter. Il s'agit de saisir les moments favorables, avec un souci de ménager les deniers publics plutôt que de pratiquer des déménagements coûteux.

L'observateur constate deux approches différentes du problème : celle de respecter un regroupement et celle de répondre, soit à la population, soit à un découpage préétabli, par exemple le découpage scolaire. La COGES maintient la nécessité de la simplification qu'elle a déjà exprimée auparavant. Elle peut toutefois faire sien le pragmatisme du Conseil d'Etat dans ce domaine.

### **Surveillance des institutions subventionnées**

En accord avec la nouvelle loi sur les subventions et la modification de la loi sur le Grand Conseil, art. 60 qui dit : « Les Commissions de gestion et des finances ont également le droit dans le cadre de leur mandat, de procéder à toutes investigations qu'elles jugent pertinentes auprès des bénéficiaires de subventions, externes à l'administration », la COGES a chargé, à titre expérimental, chaque sous-commission d'investiguer dans au moins un des domaines du champ subventionné. Vous retrouverez dans les rapports respectifs les considérations particulières à propos de chaque exemple, choisi selon l'ordre ci-dessous :

DSE – Fondation vaudoise de probation.

DFJ – La Pouponnière et l'Abri, La Rambarde, Association de la Maison des Jeunes.

DIRE – FAREAS.

DSAS – Institution de Lavigny.

DEC – Fédération vaudoise des syndicats d'élevage bovin.

DINF – Compagnie générale de navigation.

DFIN – Autorité de surveillance des fondations (en relation avec des institutions subventionnées).

Bien que consciente du délai de cinq ans laissé par la loi aux dispositions à mettre en place et de celui de trois ans pour fixer une base légale à toute subvention octroyée, la COGES a voulu d'ores et déjà entrevoir l'état des lieux. Elle s'est posée les questions suivantes :

- Existe-t-il déjà une base légale aux subventions octroyées ?
- De quelle manière l'Etat contrôle-t-il les subventions attribuées et l'efficacité de leur utilisation ?
- Impression des commissaires après leur visite en relation avec la loi sur les subventions, notamment les articles 11, 14, 19 et 27 (dispositions légales, coûts et efficacité, obligation de renseigner, conformité de l'utilisation des subventions au but recherché).

De manière générale, la COGES constate que, dans plusieurs cas, il est nécessaire et particulièrement utile d'établir les conventions qui détermineront les prestations et, par conséquent, l'enveloppe financière permettant d'atteindre les objectifs. En résumé, on peut affirmer que plus les objectifs sont clairement énoncés, plus le contrôle est facilité et lisible. Cette dernière tâche n'est pas toujours facilitée par la multiplication des sources de subventionnement ou par la complexité de la structure visitée.

La commission s'est aussi intéressée à la manière dont l'Etat se renseigne ou est renseigné ; elle s'est interrogée sur l'utilité du délégué de l'Etat, notamment dans les structures où l'intervention de celui-ci est importante pour ne pas dire primordiale. La commission n'a pas tranché entre l'efficacité de cette pratique sur la pertinence des renseignements, l'importance manifestée par sa présence sur le soutien de l'Etat et la situation délicate du délégué : ce dernier est parfois pris entre la défense des intérêts de son mandataire et ceux de l'institution, qui peuvent être divergents ou contradictoires.

Cette première expérience généralisée s'est avérée riche de renseignements pour les commissaires. Elle révèle toutefois que la tâche dévolue à la commission est complexe et que l'application de l'entier de la loi sur les subventions n'est pas encore achevée.

### **Sécurité informatique au sein de l'administration**

A plusieurs reprises dans ce rapport (cf. Registre foncier DFIN, site de Recordon DINP, protection des biens culturels DSE), il est question de sauvegarde et de protection des biens ou des données dans le temps. La COGES ne peut que constater la légèreté avec laquelle l'Etat traite ces problèmes qui se retrouvent certainement dans d'autres services. Notamment dans le domaine informatique, la commission s'interroge sur la manière de protéger les données de la destruction et d'assurer leur pérennité. Jadis l'incendie menaçait les archives, ce danger demeure mais d'autres dangers plus sournois menacent aujourd'hui la sauvegarde de la mémoire de l'Etat ou simplement des éléments qui lui permettent de fonctionner. Ce danger est d'autant plus présent que la tendance est aujourd'hui à la concentration réduisant d'autant le nombre des « centres de mémoire » et augmentant l'importance de ceux-ci.

Retards sur la mise en informatique de documents utiles, niveaux de sécurité incendie et dégâts d'eau faible, manque de redondance des systèmes, sous-équipement informatique, manque de puissance, serveur unique sont quelques-uns des défauts constatés ici ou là par les commissaires dans différents lieux.

On le sait, l'archivage de longue durée pose le problème de la durée de vie des techniques employées, mais aussi de celle des supports eux-mêmes. Cette problématique renforce encore le besoin de suivre et de réfléchir à la politique de sauvegarde citée ci-dessus. La COGES encourage vivement le Conseil d'Etat à prendre les bonnes mesures dans ce sens.

### **Conclusion**

La COGES présente dans ces lignes son cinquième et dernier rapport de gestion de la législature.

Elle s'est efforcée, au long de son existence, de préciser les lignes de sa mission, d'élargir le champ de ses observations, afin de rapprocher les rapports qu'elle présente de l'actualité, d'affiner les moyens à sa disposition, notamment dans la présentation de rapports spécifiques. Elle se réjouit que ses initiatives aient été reprises dans la nouvelle loi sur le fonctionnement du Grand Conseil en renforçant encore les objectifs et les outils de la COGES. Elle souhaite beaucoup d'efficacité à la future Commission de gestion qui voit l'étendue de sa tâche augmenter encore, notamment par l'extension de son périmètre d'action auprès des institutions subventionnées et des participations de l'Etat.

Les 23 observations présentées ont toutes été discutées et votées par la commission, souvent à l'unanimité de celle-ci.

Nous adressons nos remerciements aux membres du Conseil d'Etat, à la Chancellerie, aux cheffes et aux chefs de service, aux secrétaires généraux et au personnel de l'Administration cantonale qui ont facilité nos visites et permis notre information.

Nous disons nos remerciements particulièrement chaleureux à M<sup>me</sup> Carole Pico, secrétaire de la commission, qui a rempli sa tâche avec un professionnalisme exemplaire, avec compétence et aussi une bienveillance attentive. Merci également pour les services rendus par l'entier du Secrétariat général du Grand Conseil.

**DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
(DSE)**

**M. Xavier Koeb, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'exercice 2006 était composée de MM. Laurent Wehrli et Xavier Koeb, rapporteur.

**Introduction**

La plupart des services ont été visités fin 2006 et début 2007 en fonction de la remise précoce du rapport.

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer.

Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt avec sa mission.

**Les services suivants ont été consultés**

- Secrétariat général (SG-DSE).
- Police cantonale (PolCant).
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).
- Service des automobiles et de la navigation (SAN).
- Service des eaux, sols et assainissement (SESA).
- Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).
- Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).
- Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires (LC).
- Service pénitentiaire (SPEN).

## **Secrétariat général (SG-DSE)**

### **Mise en œuvre du nouveau code pénal**

Trois personnes (2 ETP) ont travaillé en 2006 dans la cellule de mise en œuvre du nouveau code pénal suisse dans le Canton de Vaud. Cette équipe a été assistée par un Comité de pilotage regroupant tous les intervenants de la chaîne pénale touchés par la nouvelle loi (juge d'instruction cantonal, président de tribunal, vice-président du Tribunal cantonal, procureur général, chef du SJL, chef du SECRI, secrétaire général de l'Ordre judiciaire et chef du SPEN). Les autres intervenants tels que communes, polices municipales et cantonale, préfets ou ACI ont été ponctuellement sollicités. Des groupes de travail par matière ont également été réunis tout au long de l'année et des contacts ont été pris avec divers organismes d'autres cantons ou intercantonaux.

Les travaux conduits en 2006 ont permis de concrétiser les décisions prises en 2005, afin de disposer au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de toutes les structures minimales nécessaires à l'application du nouveau code. Deux nouvelles lois ont été ainsi présentées au Grand Conseil, 5 lois ont été profondément modifiées, une abrogée et 19 légèrement adaptées. Les premiers règlements ont été adoptés par le Conseil d'Etat, conformément à la décision de regrouper par domaine tous les règlements disparates régissant l'exécution des peines.

La structure des juges d'application des peines (JAP) a été créée et le premier JAP a été nommé en automne 2006, le reste du personnel l'a été au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Des modifications de structures ont été apportées aux autres organes touchés par cette importante révision : Etat-major du SPEN, Office d'exécution des peines, Commission interdisciplinaire consultative, Fondation vaudoise de probation. Les principales procédures de travail communes ainsi que la répartition des tâches ont été définies. Le logiciel commun aux cantons de Genève et de Vaud a été complété. Enfin, diverses séances d'information ont été tenues.

Tout ce travail a permis au Canton de Vaud d'appliquer le nouveau code pénal suisse au début de l'année 2007. De nombreux changements et ajustements devront cependant être apportés après les premiers temps de mise en œuvre et expériences.

### **Office de la sécurité informatique cantonale (OSIC)**

L'Office de la sécurité informatique cantonale (OSIC) a été créé en 2000. Sa mission est de contrôler la sécurité informatique au sein de l'Etat de Vaud, d'émettre des directives et de conseiller les services dans leurs développements

et nouveaux projets. Son rattachement au secrétariat général du DSE respecte les normes de qualité ISO fixant la séparation d'un tel organe de contrôle de la filière d'organisation informatique, rattachée elle au DINF.

Le Conseil d'Etat a adopté en 2004 des normes stratégiques de sécurité informatique et de protection des données, desquelles découlent les directives actuelles. Sur cette base, l'OSIC conduit également des audits, des tests d'intrusion et, en cas de doute, le contrôle de l'utilisation d'Internet par les collaborateurs de l'Administration cantonale.

L'effectif de l'OSIC est de 5,3 ETP. Ces collaborateurs spécialisés suivent régulièrement de nouvelles formations pour se tenir au courant des derniers développements. Deux autres cantons (Zurich et Tessin) disposent d'une telle structure de sécurité informatique. Les autres ont généralement désigné un collaborateur de leur service informatique plus particulièrement affecté à cette tâche.

L'OSIC devrait intervenir en amont de tout nouveau projet informatique. Hélas, ce n'est souvent pas le cas. Il conviendrait que les services intègrent mieux l'OSIC dans la planification de leurs nouveaux projets informatiques.

#### **Procédure d'engagement**

A l'occasion de la désignation du nouveau secrétaire général, la sous-commission a profité de contrôler le respect des procédures d'engagement. Elle a pu se rendre compte que ces dernières ont été suivies au travers d'une offre publique, de tests, d'auditions par une commission de recrutement, puis par le chef du département.

### **Police cantonale (PolCant)**

#### **Police 2000 : avancement des travaux**

En 2006, le dossier « Police 2000 » a été abordé par le Grand Conseil qui a refusé de prendre en considération une motion visant la police unique et pris acte du retrait d'une motion proposant des polices régionales, ainsi que du dépôt d'une nouvelle motion évoquant des polices coordonnées entre polices municipales ou intercommunales et cantonale. Des Assises de la sécurité ont été organisées par le département le 29 avril 2006. Cette journée a permis la présentation de diverses solutions – plutôt en faveur de la police unique – comme les expériences d'autres cantons (Neuchâtel, Berne), aux projets cependant différents et adaptés aux réalités et besoins de ces régions.

Au sein du service, la cellule « Police 2000 » a changé de nom pour devenir la Division « Réforme policière », d'autant plus que le concept « Police 2000 » est caduc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 conformément aux décisions prises. Depuis cette date, il existe dans le Canton une police cantonale et des corps de police municipale ou intercommunale – comme sur la Riviera. Les Statuts de cette association de dix communes ont été votés par l'ensemble des autorités de cette région de quelque 70'000 habitants et approuvés par le Conseil d'Etat.

Le haut commandement de la police cantonale a décidé de retirer les nouvelles compétences testées dans le cadre de Police 2000 (notamment certains constats) et les mesures de coordination entre la police cantonale et ces corps locaux ou régionaux (accès à divers fichiers, etc.). Alors même que de plus en plus de policiers disposent de la même formation – via l'Académie de police vaudoise et valaisanne de Savatan ! La population pâtit de ces décisions, puisque certains constats simples ne peuvent plus être traités par les policiers de proximité. La sous-commission ne peut que regretter cet état de fait, lié sans aucun doute à la problématique générale de règlement de la situation politique et juridique des relations entre ces divers corps de police.

En 2006, la police cantonale a poursuivi la promotion appuyée des contrats de prestations. 18 communes en ont signé, alors que 4 adoptaient une convention de collaboration. Diverses modalités ont par ailleurs été étudiées pour permettre l'intégration de policiers municipaux – y compris les cadres et les commandants – au sein de la police cantonale.

Les responsables de la police cantonale mettent en avant les Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) comme lieux privilégiés des relations avec les autorités communales qui conserveraient ainsi une responsabilité étroite au sujet de la sécurité, de la définition de ses standards et des mesures appropriées à prendre pour telle ou telle commune ou région. Selon bien entendu l'adage de qui commande paie.

### **Nouvelles installations de radars**

De nouvelles installations de radar sont utilisées dans le Canton : 5 appareils peuvent ainsi équiper par tournus les 20 emplacements fixes placés le long de certains tronçons autoroutiers. Au cours du dernier trimestre 2006, 240 sessions de contrôles de 24 heures ont été effectuées, avec comme conséquences 18'542 contraventions et 2,692 millions de francs d'amendes. Mais la conséquence la plus heureuse est la diminution du nombre de morts, qui en cinq ans a diminué de moitié. L'effet préventif de ces nouveaux appareils a permis déjà une diminution des excès sur l'ensemble du réseau routier. Les anciens appareils

mobiles sont en effet utilisés pour un renforcement des contrôles sur les routes cantonales et communales.

Des mesures ont été prises pour la gestion de l'information interne suite à l'événement qui a vu l'ancien chef de la section des radars commettre un excès de vitesse. Les décisions sanctionnant ce comportement ont été prises après l'ordonnance judiciaire, sauf bien entendu le déplacement de ce collaborateur dans une autre fonction et un autre service effectué immédiatement après connaissance des faits.

### **Personnel**

Au 31 décembre 2006, la police cantonale comptait 981,5 ETP, répartis de la manière suivante : 126 dans les services généraux, 583 à la gendarmerie, 239 à la police de sûreté, 2 postes nouveaux d'apprentis et 31,5 liés aux contrats de prestations passés avec des communes.

La motivation est qualifiée de bonne par l'Etat-major, même si l'augmentation des violences contre les policiers et les questions quant à la réforme policière posent des problèmes. Un concept « Sport et Santé » a été réactivé en 2006. Les consultations auprès du psychologue sont en légère diminution, mais les cas sont plus lourds. Le taux d'absentéisme est demeuré identique entre 2005 et 2006. Cela représente quelque 50 ETP, dont 81% pour maladie, 3,3% pour accidents professionnels et 15,7% pour des accidents non professionnels (dont le sport pour 5,8%).

Les démissions sont en légère augmentation : 13 en 2006 pour 10 en 2005. Elle surviennent surtout 2-3 ans après l'assermentation et, selon les personnes concernées, sont liées à la charge de travail. Cela pose le problème de l'amortissement des coûts de formation. La sous-commission est d'avis que le service, respectivement le département devrait mettre en place un système de dédit plus adapté aux coûts que les montants actuels.

*1<sup>re</sup> observation*

### ***Réévaluation des montants de dédit***

*Lorsqu'un collaborateur de la Police cantonale quitte sa fonction peu de temps après le terme de son école, un système de dédit est prévu pour compenser en partie les coûts importants de formation d'un policier. Il s'avère que les montants actuellement prévus ne sont pas en adéquation avec ces frais d'écolage.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa volonté de réévaluer ou non les montants de dédite et, si oui, à quel pourcentage des coûts de formation.*

### **Strada**

La collaboration entre Police de Lausanne et Police cantonale se poursuit dans cette opération commune anti-drogue mise en place depuis 2000. Même si plus d'informations devraient s'échanger, il convient de noter la mise sur pied d'équipes mixtes. Près de 290 interpellations ont été effectuées en 2006 (251 en 2005) avec à la clé 70 incarcérations. Le trafic des stupéfiants est toujours plus préoccupant, devenant plus caché car moins dans la rue.

### **Visite d'unités**

La sous-commission a effectué diverses visites d'unités :

- **La zone carcérale** s'occupe des quelque 14'000 transferts de détenus à effectuer dans le Canton par année. Les locaux au Centre de la Blécherette sont bien tenus et fonctionnels, sous réserve que la porte du garage permettant une entrée des détenus discrète et protégée est trop basse pour pouvoir laisser passer les plus récents véhicules carcéraux. La sous-commission souhaite vivement que des solutions adéquates et simples puissent être mises en œuvre.
- **Le Centre d'intervention régional (CIR)** de Lausanne est l'un des quatre existant dans le Canton. Le territoire couvert est de 72,8 hectares et comprend quelque 200'000 habitants. Ses effectifs sont de 75 ETP, répartis en 5 brigades de 15 personnes chacune. Cela permet d'assurer à peine un tournus selon 4 tranches horaires et une de réserve mettant en place, en tenant compte des vacances, des congés et des temps de formation, effectivement 10 personnes, soit quatre patrouilles de deux et deux personnes en charge des tâches de coordination et de gestion à effectuer au Centre de la Blécherette.
- **Info-Centre** est en charge du catalogage et de l'archivage de tous les dossiers de la Police cantonale. 34'706 infractions ont été enregistrées en 2005, soit une augmentation d'environ 20% depuis 2001. Une réflexion a lieu actuellement, en collaboration avec d'autres cantons, quant aux évolutions du système informatique et de l'interaction entre les diverses personnes appelées à traiter les dossiers. Une des priorités est la garantie des informations ainsi enregistrées. Afin de disposer dans le terrain des

ETP des métiers « police », cette unité engage depuis quelques années du personnel civil, sous réserve de l'encadrement qui doit assurer la connaissance « police » indispensable à la bonne constitution et au suivi de ces dossiers.

- **La Centrale d'engagement et de télécommunication (CET)** a traité en 2006 plus de 56'000 interventions, soit environ 155 par jour. Bien que datant de 15 ans, le matériel fonctionne toujours. Un projet de nouvelle centrale, regroupant celles du 118 et du 144, ainsi que le 117 de Lausanne, est actuellement à l'étude. La sous-commission ne peut que souhaiter que ce projet aboutisse. Cela faciliterait encore plus qu'aujourd'hui les utiles et indispensables coordinations interservices, et assurerait une économie dans les futurs investissements de renouvellement.
- **Le Groupe judiciaire et de sûreté (GJS) de Vevey** est dans le même bâtiment que le poste de gendarmerie et l'office pénal. Ces synergies et proximités simplifient le travail. L'équipe de la gendarmerie compte 14 collaborateurs et 1 secrétaire. Le GJS dispose, lui, de huit collaborateurs, bientôt dix avec l'arrivée de deux aspirants. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le territoire couvert sera augmenté des régions d'Oron et Lavaux. Le maillage est différent de celui de la gendarmerie (!) mais plus en parallèle de celui de la Justice. Une augmentation de la violence, notamment bagarres et rackets, est relevée, ainsi qu'une utilisation de la drogue par des personnes toujours plus jeunes vu les prix bas connus actuellement.

### **Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

#### **Approvisionnement en cas de crise**

Le concept de l'approvisionnement en cas de crise relève de la Confédération. Certaines tâches logistiques étaient confiées au SSCM pour les entrepôts situés dans le Canton de Vaud. Ces missions sont reprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par l'armée dans le cadre de son nouveau concept de stationnement de la logistique. Les 0,3 ETP que cela représentait seront affectés au poste de rétablissement de l'arsenal cantonal de Morges qui assume de nouvelles missions en faveur de l'ensemble des partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, etc.).

Par ailleurs, le SSCM demeure responsable des stocks d'eau et de ceux de lutte contre les pandémies, en liaison avec le CHUV pour ces derniers.

### **Fonds communaux liés à l'exemption de construire des abris de protection civile**

Le débat sur l'exemption de construire des abris de protection civile est en cours au niveau fédéral. Dans le Canton, l'obligation est déjà suspendue depuis quelques années, notamment pour les abris de moins de 6 places, en regard de la couverture qui s'élève aujourd'hui à près de 90% de la population.

L'objectif est de maintenir ce taux en parallèle de l'augmentation de la population résidant dans le Canton. La priorité est également à l'entretien et à la mise à niveau de ces ouvrages. Le contrôle doit se faire par les régions de protection civile. La sous-commission souhaite vivement que la qualité et la quantité des contrôles soient similaires dans l'ensemble du Canton, certaines régions étant visiblement en retard à ce sujet.

Les communes disposent des fonds de ces exemptions. Leur utilisation ne peut être consacrée qu'à des investissements d'infrastructure. Une réflexion globale Confédération – Canton – communes doit être maintenant initiée, afin d'élaborer un concept actualisé du type d'abris, de leur nombre, de leur répartition géographique et des utilisations possibles. Pour ce faire, il s'agira bien entendu de commencer par établir l'analyse des risques, ce qui permettra de déterminer les besoins avec le plus de précision possible.

### **Mesures de protection des biens culturels**

Le Canton de Vaud dispose maintenant d'un inventaire des biens culturels à protéger, chaque région de protection civile ayant établi ce document à son échelle selon des modalités similaires. Des fiches documentées et illustrées permettent de connaître les degrés de protection et d'évacuation. Des répondants régionaux sont nommés et ont été formés. Des places sont disponibles dans deux stocks protégés situés dans le Canton et auprès de chaque musée. Un exercice d'évacuation a été conduit au Palais de Rumine. Cette expérience a démontré toute la difficulté de réaliser les mesures indispensables en la matière.

L'organisation de la protection des biens culturels dans le Canton apparaît comme complexe voire compliquée entre l'Office des biens culturels au sein du SIPAL/DINF, le Service des affaires culturelles au DFJ et le SSCM au DSE ! Les niveaux décisionnels et la coordination entre ces divers partenaires doivent être précisés, afin d'assurer les mesures à prendre encore à ce sujet.

*2<sup>e</sup> observation*

***Coordination en matière de protection des biens culturels***

*Les décisions en matière de protection des biens culturels ne sont visiblement pas simples à prendre en regard du nombre de services et de départements impliqués. La coordination entre tous les partenaires concernés doit être renforcée et les niveaux décisionnels mieux précisés, afin d'assurer les développements à venir.*

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son organisation des mesures de protection des biens culturels, en particulier sur la coordination entre les services et départements concernés.*

**Exercice Léman 06**

Dans la cadre des mesures ORCA de gestion des catastrophes, un exercice grandeur nature du plan de secours international sur le lac Léman a été mis sur pied le 8 novembre 2006 au large de Lausanne. Des éléments de l'ensemble des partenaires français et suisses ont été ainsi testés. Cela a permis de démontrer que le plan est à jour aux plans politique et administratif. Au plan opérationnel cependant, diverses mesures devront être prises pour adapter ce document aux réalités et aux besoins. Une analyse détaillée de cet exercice sera livrée au Conseil d'Etat au cours du printemps 2007. Budgété à 90'000 francs, cet exercice a coûté au final moins de 40'000 francs grâce à diverses non facturations décidées par certains partenaires.

**Organisation du service**

Dans le cadre d'Armée XXI et du nouveau concept de stationnement de la logistique, le contrat de prestations passé entre la Confédération et le Canton de Vaud pour l'utilisation des arsenaux cantonaux est devenu caduc. Cela a représenté 13 ETP qui ne pouvaient être maintenus au SSCM vu les mesures DEFI, sauf trois qui ont occupé d'autres postes anciens qui se libéraient. Des mesures d'accompagnement ont été alors conduites par la direction du SSCM avec l'appui des spécialistes RH. Le syndicat SUD a été tenu informé des mesures prises, notamment des formations, des entretiens et des contacts avec divers partenaires susceptibles de réengager ces personnes.

Au final, une solution a pu être trouvée pour chacune de ces personnes. Personne ne s'est retrouvé au chômage ! Un succès humain doublé d'une économie importante pour l'Etat, d'autant plus qu'il a pu être possible de négocier une contribution financière de la Confédération.

Par ailleurs, le service a poursuivi sa réorganisation interne en vue de la mise en place, prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2007, de nouvelles divisions administratives internes plus en phase avec les besoins et les prestations.

### **Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

#### **Conditions de travail**

Les commissaires se sont penchés sur les conditions de travail qui prévalent dans le service. Le Centre régional de Lausanne est aussi ouvert entre 12h00 et 13h30 ce qui n'est pas le cas des 3 autres centres d'Aigle, Yverdon et Nyon.

Dès le 3.1.2006 le programme journalier de chaque collaborateur est établi plusieurs jours à l'avance. Pour éviter un travail répétitif, celui-ci est varié. Deux pauses de 15 minutes et une pause de midi de 45 minutes sont effectuées.

Le jour de notre visite, le 4 octobre 2006 de 08h00 à 10h00, au Centre de Lausanne, une vingtaine d'inspecteurs contrôlaient entre 8 et 10 véhicules sur les quatre pistes en service. Trois guichets étaient ouverts au bureau des permis de circulation, le temps d'attente était de deux minutes. Au service des permis de conduire, le temps d'attente était de une minute à 09h24, mais de six minutes à 09h50.

Un projet de note du chef de service SAN au personnel rappelant les obligations d'annonce a du être retiré malgré le fait que les absences ou les cas de maladie du personnel ne soient que tardivement annoncé, ce qui perturbe grandement l'organisation du travail. Le service n'arrive pas à fixer à l'avance les vacances du personnel, ce qui explique qu'en juillet et août 22 employés sur 60 étaient en congé. Pour essayer de régler entre autres ces problèmes, un chef de centre, comme il en existe déjà à Aigle, Yverdon et Nyon, a été nommé au 1<sup>er</sup> mars 2006.

Le personnel doit aussi gérer l'absentéisme des utilisateurs, puisque 5 % des personnes convoquées ne viennent pas et ne s'excusent pas non plus. En 2006, 185'000 véhicules ont été contrôlés et le retard, selon les nouvelles exigences fédérales, n'est plus que de 6 à 7 mois.

#### **Erreurs de transmission**

La CADEV imprime environ deux millions de lettres par année pour le service auto. La relation SAN – CADEV n'étant pas totalement informatisée (ordre d'exécution étant transmis manuellement) plusieurs erreurs se sont produites. Par exemple, des rappels de contrôles médicaux ont été envoyés à des

conducteurs de plus de 70 ans, sans que l'invitation de base au contrôle ne soit partie. Le contrôle de qualité doit être renforcé par le service et d'autres part, les moyens informatiques demandés doivent lui être accordé. Il serait utile de connaître les coûts d'impression des deux millions de documents par la CADEV, en comparaison avec le coût que facturerait le Canton d'Argovie.

#### **Centrale d'appel informatisée (Rappel de l'observation pour 2005)**

Les commissaires ont examiné les locaux destinés à recevoir le nouveau logiciel demandé depuis longtemps et enfin mis en service en décembre 2006. Il traite en moyenne 850 appels par jour. Les nombreuses questions qui se traitaient avant par courriel ou par lettre, obtiennent une réponse rapidement et libère ainsi du temps pour les secrétaires.

La nouvelle centrale se compose de 2 bureaux d'environ 35 m<sup>2</sup> qui recevront chacun quatre postes de téléphonistes. Le problème soulevé en 2005 au sujet de la très mauvaise absorption phonique des plafonds reste entier, puisque le SIPAL refuse d'entrer en matière prétextant le coût trop élevé des travaux estimés à Fr. 18'000.- pour 70 m<sup>2</sup>.

Précisons que ce devis a été calculé très généreusement par le SIPAL lui-même!

#### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Résolution des blocages interservices***

*A la suite du rapport 2005 de la COGES, le SAN a demandé au SIPAL de bien vouloir améliorer l'absorption phonique des plafonds dans les locaux de la Centrale d'appel téléphonique. Or rien n'a pu être fait à cause de blocages incompréhensibles entre services.*

- Le Conseil d'Etat peut-il préciser, lorsqu'un service demandeur prépare une demande modeste et que le service exécutant s'y oppose, qui décide en fin de compte?*

#### **Etat de la situation avec la nouvelle taxe auto (CO2)**

Le rabais sur la taxe auto accordé aux voitures diesel avec filtre à particules et rejetant moins de 120 gr. CO<sub>2</sub>/km a provoqué une forte demande en 2006. Celle-ci induira un « manque à gagner » d'environ un million de francs. En revanche, l'air se portera beaucoup mieux. L'immatriculation de véhicules neufs diesel avec filtre à particules B04 a quasiment doublé. Par contre, la

progression d'assainissement des poids lourds de type Euro 2 ou 3 vers le standard Euro 4 est très lente. L'influence des groupes de pression des transporteurs routiers est sans doute plus forte que celle des automobilistes.

### **Visite du Centre auto d'Aigle**

Le bâtiment, construit en 1988, remplit très bien ses fonctions. Il est clair, fonctionnel, convivial et bien entretenu. Un éclairage économiseur d'énergie a été installé et donne toute satisfaction.

Avec trois pistes, dont une pour les poids-lourds et une pour les motos, il gère 15% de la demande totale, comme les deux autres Centres de Nyon et Yverdon, Lausanne gérant le solde de 55%.

Il a été constaté avec plaisir que des poids lourds valaisans passaient les contrôles à Aigle pour des raisons de proximité et d'efficacité. De même qu'à Nyon, de nombreux automobilistes genevois viennent présenter leurs véhicules. La différence de prix étant pour la plupart négligeable.

Quatre guichets accueillent les usagers. Il y en a jusqu'à 350 par jour. Un affichage du temps d'attente renseigne de suite le visiteur. Le mercredi, jour le plus fréquenté, 75% des usagers attendent moins de sept minutes. Ce taux grimpe jusqu'à 85% voir même 98% les autres jours. Les mêmes prestations qu'au Centre de Lausanne sont offertes à Aigle.

Un salon pour les pauses et une petite salle fumeur complètent les locaux habituels de ce type de centre.

## **Service des eaux, sols et assainissement (SESA)**

### **Hydrobiologie**

La qualité du travail d'hydrobiologie étant systématiquement contestée depuis plusieurs années par un ancien cadre de l'Administration cantonale, les commissaires ont procédé à diverses investigations.

Le poste est toujours réparti entre deux personnes, à raison de 50% chacune.

Si les moyens financiers à disposition ne sont plus les mêmes qu'il y a 5 ans, un travail sérieux est néanmoins réalisé. Une analyse détaillée de la faune des invertébrés dans les eaux du lac de Neuchâtel a été effectuée en 2002. La prochaine sera organisée en 2007, mais en zone plus profonde (150 m) La qualité relevée est bonne dans l'ensemble. Précisons que les services du Canton de Neuchâtel effectuent d'autres mesures et que le Service vaudois de la faune-

flore-nature vérifie également la faune des vertébrés. Selon nos investigations le cahier des charges des responsables est tenu. Rien ne laisse présumer que le travail accompli serait effectué à la légère.

### **Carte des dangers naturels gravitationnels**

Le service a terminé l'inventaire des dangers en rapport avec l'eau. Les communes ont été tenues informées des résultats et sont, de plus, conseillées par le service. Le Secrétariat Général chapeaute la coordination des quatre dangers gravitationnels, soit l'eau, les glissements de terrain, les avalanches et les chutes de blocs.

Les dangers pour l'homme, risques sismiques et chimiques, sont évalués par le SSCM et son plan ORCA.

La carte des dangers naturels devrait être incluse dans les plans d'aménagement communaux. A cette fin un EMPD de 2,5 millions de francs devrait être présenté au Grand Conseil courant 2007 afin de concrétiser la démarche englobant les quatre dangers naturels. Les communes auront dès lors l'obligation d'effectuer les études nécessaires, mais coordonnées et pilotées par le Canton. Le service pilote doit encore être désigné.

### **Programme de gestion des carrières**

Le programme de gestion des carrières (PGcar), relevant de la seule compétence du Conseil d'Etat, est entré en vigueur en janvier 2006. Il règle la gestion des carrières en fonction de la demande, tout en respectant le Plan directeur des carrières (PDcar). Suite au départ à la retraite du préposé, un nouveau géologue cantonal est entré en fonction. Tout projet d'exploitation de carrière est soumis à une étude d'impact et à enquête publique. Seules les réserves figurant en première priorité dans le plan directeur peuvent être exploitées au départ.

### **Etat de l'assainissement de quatre importants sites pollués**

- **Asmac à Bussigny** : (voir aussi le rapport de gestion 2005) le site a changé de propriétaire en septembre 2006. Un mandat pour une investigation de détail a été donné par le nouveau propriétaire à un bureau technique. Le cahier des charges de cette investigation a été validé par le SESA. Un projet d'assainissement, à charge du propriétaire, en corrélation avec un projet de valorisation du terrain et de démantèlement des installations devrait bientôt voir le jour.

- **Bioley-Orjulaz « En Coffy »** : les travaux de dépollution ont été mis au concours selon la loi sur les marchés publics, mais le recours d'un des participants bloque toute décision. (*Cf. rapport de la sous-commission DINF*).
- **Bronjon à Moudon** : l'investigation de détail au début 2006 a permis de mettre au jour un collecteur d'eaux usées en mauvais état et qui traversait l'ancienne décharge. Il était ignoré de tous! Il reste à déterminer si la pollution d'ammonium actuelle ne provient pas plutôt de ce collecteur. De toute façon, le site sera assaini par la commune.
- **Colliare – Reverule** : les investigations en rapport avec les 50'000 m<sup>3</sup> d'anciennes ordures ménagères répertoriés ont permis de découvrir en 2006 encore 25'000 m<sup>2</sup> supplémentaires. Un examen attentif de la situation et du contexte permettra de savoir si ces très anciens déchets représentent encore un danger. Quant à l'exploitation de remplissage de Reverule, elle est terminée. Le site a été bouclé avec des géo-membranes, les eaux sont contrôlées et le site sera sous surveillance pendant 15 ans.

#### **Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)**

##### **Loi cantonale sur l'énergie**

Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'énergie, le 16 mai 2006, et son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le Conseil d'Etat a pu approuver divers décrets et règlements, notamment ceux fixant le taux de redevance. Cette rapidité – cette précipitation diraient certains – a permis au Canton de pouvoir s'inscrire dans les bénéficiaires des aides fédérales. Cela a occasionné une certaine pression sur les communes qui ont dû présenter leurs propres préavis souvent par la voie de l'urgence.

Diverses séances d'information ont été organisées par le service : 4 pour les communes (365 représentants de 200 communes) et 4 pour les professionnels concernés (680 personnes). Par ailleurs, plus de 140 communes ont pu être conseillées par téléphone. De nouvelles actions d'information et des moyens de communication (site Internet renouvelé, lettres de nouvelles électroniques, etc.) sont prévus pour 2007.

Deux communes, agissant également au nom de 8 autres, ont déposé un recours à la Cour constitutionnelle vu les pertes importantes de redevance que cette nouvelle loi leur occasionnait. Elles ont été déboutées, ainsi que par le Tribunal fédéral suite à un nouveau recours qu'elles avaient déposé auprès de cette

instance. Ces mêmes communes, accompagnée cette fois de Lausanne, ont déposé un nouveau recours à la Cour constitutionnelle contre le règlement du 4 octobre 2006 sur l'indemnisation de l'utilisation du sol. La procédure est en cours.

La taxe cantonale de 0,18 cts/KWh a pu ainsi être perçue depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006. Par ailleurs, 549 versements à des projets d'énergie renouvelable (capteurs solaires, etc.) ont été effectués en 2006 pour un total de 1,7 million de francs. La Fondation prévue pour gérer ces fonds et décider de leur utilisation sera formellement créée en 2007.

### **Cadastre du bruit**

Le cadastre du bruit est disponible sur Geoplanet depuis le 25 avril 2006. Le service étudie tous les plans de quartier, y compris les autorisations de dépassement des valeurs limites.

### **Loi fédérale sur les produits chimiques (LChim)**

Mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> août 2005, cette loi et ses nombreuses ordonnances ont remplacé l'ancienne loi qui datait de 1969. Elle est en adéquation avec la législation européenne. Les classes de toxicité ont disparu au profit de pictogrammes indiquant le danger pour la santé et l'environnement. Il n'y a plus d'autorisation préalable, sous réserve de quelques garde-fous, mais des contrôles effectués par les deux inspecteurs attribués à cette tâche. Le taux des amendes possibles a été fixé suffisamment haut pour être dissuasif.

Un projet de règlement cantonal d'application de cette LChim a été élaboré en coordination avec les services concernés : SESA, SFFN, SSP, SDE, SAGR et l'Etablissement cantonal d'assurance – ECA. Ce règlement précise la répartition des tâches cantonales tout en maintenant le niveau de sécurité face aux produits chimiques dangereux dans le canton. L'entrée en vigueur est fixée au début de l'année 2007.

### **Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)**

#### **Crédit-cadre « Vallée des Ormonts – Travaux de reconstruction et de protection »**

La sous-commission a dû se pencher – une fois de plus – sur ce sujet du crédit-cadre « Vallée des Ormonts – Travaux de reconstruction et de protection ». Il semble que les choses avancent un peu ! Le service s'est en effet et enfin engagé sur la voie de la rédaction du crédit additionnel d'environ un million de

francs considérant ce qui a été utilisé et les subventions fédérales encore attendues. Il apparaît que sur les 12,6 millions de francs de travaux projetés en 1984, les ouvrages sont dans la cible, mais que les travaux d'amélioration foncière connaissent une augmentation de 4,3 millions de francs. Par ailleurs, la route de dégagement Les Aviolats – Vers l'Eglise pourra enfin se réaliser suite à la décision du Tribunal cantonal en 2006. La fin des travaux est prévue en 2008 et ces derniers coûteront 1,6 million de francs, dont 800'000 à la charge de l'Etat de Vaud selon les clés de répartition financière déjà décidées.

#### **Protection des rives : avancement des dossiers**

A propos des rives sud du lac de Neuchâtel, le traitement des recours est toujours suspendu dans l'attente des décisions sur l'avenir des chalets dans les réserves naturelles. Le Conseil d'Etat a approuvé le 13 décembre 2006 sa réponse au postulat sur les contrats nature et à une interpellation également à ce sujet. Le Grand Conseil doit traiter ces éléments à sa session de mars 2007. Le Conseil d'Etat pourra alors prendre un arrêté pour finaliser l'avenir de ces chalets sur la base de négociations individuelles sur les contrats nature.

La Commission de gestion de la rive sud a amélioré son action par la mise sur pied de divers groupes de travail (scientifique, information, technique). Une Commission paritaire regroupant l'ensemble des parties intéressées a été mise sur pied, suite à sa composition définitive approuvée par le Conseil d'Etat le 13 décembre 2006.

Un surveillant intercantonal (Fribourg et Vaud) a été nommé en 2006. Il est rattaché administrativement au Service des forêts du Canton de Fribourg. Son travail consiste à informer les utilisateurs de la rive sud et à surveiller le respect des règles en vigueur. Peu d'infractions ont été constatées.

Aux Grangettes, les PAC 291 et PAC 291 bis sont entrés en force. Le plan partiel d'affectation du Vieux Rhône est également entré en vigueur et celui du Hameau des Grangettes est en cours d'étude. Un projet de balisage et de signalétique est en projet. Peu d'infractions ont été constatées en 2006.

La sous-commission note avec plaisir que la question de la protection des rives est devenue moins conflictuelle et que des solutions durables ont pu être trouvées.

#### **Gestion des forêts**

Le 9 novembre 2006, le Conseil d'Etat a adopté les lignes directrices de la politique forestière cantonale pour les dix prochaines années. Celle-ci prévoit quatre objectifs stratégiques principaux : rendre l'économie forestière plus

performante, protéger la population contre les dangers naturels, préserver la diversité biologique et paysagère, et améliorer l'accueil du public en forêt.

Dans ce cadre, une nouvelle organisation structurelle des services forestiers et de la propriété forestière est prévue. Il est ainsi prévu que les propriétaires se regroupent en entités viables économiquement.

La création de groupements forestiers avec transfert des gardes cantonaux est en cours sur la base de la généralisation sur un seul modèle d'organisation. 56 gardes sur les 76 en poste connaissent en effet déjà cette organisation dans le cadre des triages intercommunaux. Des personnes concernées ont réagi. Des conventions sont en cours de rédaction pour régler l'ensemble des questions liées à ces transferts, notamment en ce qui concerne le 2<sup>e</sup> pilier.

### **Faune menacée**

La sous-commission s'est intéressée à quelques situations d'espèces menacées. L'ombre commun est un poisson de rivière dont le nombre est en régression dans le Canton suite à des modifications naturelles du débit et de la température de certains de ses lieux d'habitat. Des mesures sont prises pour assurer un débit suffisant toute l'année à certains endroits, revitaliser certaines sections de cours d'eau, limiter la pêche, maîtriser la prédation notamment par les cormorans et prévoir certains alevinages ponctuels.

Onze lynx sont dénombrés dans les Préalpes vaudoises et cinq dans le Jura. Il n'y a pas de preuve avérée du passage de loup dans le Canton. Le service est cependant prêt à agir conformément au concept fédéral. La population de tétras-lyre est en augmentation. 350 à 400 mâles pour un total de 800 à 900 volatiles sont recensés dans le Canton. La chasse est maîtrisée, voire stoppée si nécessaire sur la base du suivi scientifique. Dix oiseaux ont été tirés en 2006.

Des groupes de travail sur les chauves-souris, les castors, les reptiles, etc. travaillent avec, très souvent, un appui d'associations privées.

### **Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires (LC)**

#### **Application du nouveau droit fédéral alimentaire**

Le service applique le nouveau droit fédéral en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Mais pour s'adapter au droit de la communauté européenne des modifications ont du être apportées en novembre 2006. Elles portent, entre autre, sur l'extension de l'équivalence dans le secteur des denrées alimentaires d'origine animale. Les producteurs vaudois qui désirent exporter leurs produits

devront obtenir l'agrément, c'est le petit ovale figurant sur l'emballage avec un numéro et la lettre d'identification du pays: CH pour la Suisse. L'assurance qualité devient dès lors indispensable.

En ce qui concerne l'eau potable non embouteillée, 80% des communes pratiquent l'autocontrôle et n'ont, par conséquent, pas besoin de l'agrément. Il est important que la distribution d'eau potable demeure au bénéfice d'une assurance qualité ou d'une certification. Le consommateur suisse devra rester vigilant à ce qu'une possible récupération par de grandes sociétés mondiales ne péjore pas la situation.

#### **Surcharge des inspecteurs cantonaux pour les denrées alimentaires ?**

Les commissaires se sont inquiétés de l'évolution des inspections en ville de Lausanne, puisque les six contrôleurs dépendant de l'Office d'hygiène de la ville ont été remplacés par trois inspecteurs-contrôleurs cantonaux. Avant la cantonalisation il y a eu 1'829 interventions en 2002 et 1'348 en 2003. Après la cantonalisation il y a eu 1'332 interventions en 2004 et 1'455 interventions en 2005. Sur ce chiffre il y a 961 inspections ordinaires, 152 réinspections et 342 prélèvements. La nouvelle méthode implique que les inspecteurs déterminent la fréquence en fonction du risque alimentaire. La pratique consistant à donner, suite à une inspection ayant relevé des anomalies, un délai pour prendre les mesures nécessaires et à effectuer ensuite une nouvelle inspection est payante.

Au niveau du Canton, le phénomène de rotation important des tenanciers, jusqu'à cinq fois par année, ne facilite pas le travail des inspecteurs. De plus le problème de la langue complique la communication. Une brochure de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avec une liste des points d'hygiène principaux à respecter, et rédigée en 20 langues, est systématiquement distribuée.

Malgré ces éléments, il s'avère que la nouvelle organisation cantonale donne satisfaction : les méthodes de contrôle ont été uniformisées, la qualité des contrôles est en hausse et l'activité a été professionnalisée. Globalement, le nombre de dénonciations a augmenté et la « santé » des Vaudois est mieux préservée.

#### **Approvisionnement en eau en temps de crise**

Les communes et les détenteurs d'installations, environ 400 dans le Canton, sont responsables de l'application de l'ordonnance fédérale sur l'approvisionnement en eau potable. Le plan d'alimentation d'eau en temps de crise est obligatoire et fait partie du plan directeur de la distribution d'eau. Il se décline en 4 thèmes: la sécheresse ou la pollution, la panne d'électricité, la

pénurie de produits de désinfection et la vraie catastrophe (réseau hors service). Nous avons examiné les plans de la commune de Trélex, un modèle du genre où visiblement les ingénieurs ont même pensé à l'impensable. Le ciel ne pourra pas tomber sur la tête des habitants de ce prévoyant village. Il serait judicieux que le Canton se dote des moyens financiers pour établir la synthèse de ces plans communaux et élabore une sorte "d'atlas de l'approvisionnement en eau". Il s'agit d'un gros travail, car tous ces plans communaux ont été réalisés par des bureaux techniques avec leurs propres méthodes et outils informatiques pas forcément compatibles avec ceux du voisin.

#### **Avenir des bâtiments du Laboratoire cantonal**

L'ISREC est l'actuel propriétaire du bâtiment B où se situe le Laboratoire cantonal. Les autres bâtiments: A, E, F sont propriété de l'Etat de Vaud. L'Institut de biochimie occupe l'unité E, le SESA et le SEVEN sont logés dans l'unité F.

L'ISREC va déménager à Dorigny, les locaux deviennent par conséquent disponibles. Ceux-ci ne seront plus entretenus par l'ISREC après le 31 décembre 2007. Il s'agit du chauffage, de la conciergerie, des parcs et pelouses, ainsi que les nettoyages.

Il devient urgent de trouver une solution à ces affectations. De plus, comme l'a relevé la Commission des finances, l'isolation thermique des façades, datant des années 70, participe à un réel gaspillage d'énergie.

#### *4<sup>e</sup> observation*

#### ***Avenir des bâtiments sur le site d'Epalinges***

*Alors que divers instituts de recherche dépendant de l'Université vont déménager sur le site de Dorigny, de grandes surfaces de laboratoire, enseignement ou recherche, vont être disponibles.*

*Mais pour certains locaux, leur isolation thermique est largement insuffisante.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'affectation future et la rénovation de l'enveloppe extérieure des bâtiments du site d'Epalinges.*

## **Service pénitentiaire (SPEN)**

### **Visite de la prison de La Tuilière à Lonay le 1<sup>er</sup> novembre 2006**

Les commissaires ont rencontré le nouveau directeur engagé depuis le 15 septembre 2006. L'intérim depuis le départ du précédent directeur a été assuré par le directeur de La Croisée.

Toutes les équipes d'agents pénitentiaires sont mixtes depuis deux ans. Bien que souvent décriée, à cause des risques que le personnel masculin ferait peser sur les femmes détenues, la mixité, donc la présence d'un gardien d'un autre sexe, permet de rétablir un peu de normalité dans les rapports humains. Dans cet établissement moderne tous les détenus doivent travailler. Une dizaine de détenus masculins travaillaient à l'atelier de menuiserie sous la surveillance d'un seul responsable. Cet encadrement est insuffisant. Au vu de la situation tendue qui a prévalu en 2005 et 2006, une règle ancienne a été abrogée: le ou la détenue qui refuse de travailler ne sera plus remis dans sa cellule sans électricité, donc sans possibilité de lecture.

Les postes ne sont pas fixes, chaque agent fait aussi le contrôle à l'entrée et les autres tâches par roulement. Par rapport à l'été 2006, il y avait le jour de notre visite, une légère baisse du taux d'occupation. Le nouveau directeur semble prendre son travail avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme.

### **Situation du personnel et des détenus**

Le ratio global dans les prisons vaudoises « personnel-détenus » est dans la moyenne suisse. Avec la hausse du nombre de détenus à 22 par agent, ce qui est la norme, à 30 détenus par agent comme à La Croisée et au Bois-Mermet, la situation est plus tendue. L'octroi de sept postes supplémentaires a été affecté par une mesure DEFI qui l'a diminué de 1,5 ETP, soit un disponible réel de 5,5 ETP. Il n'y a aucune surpopulation carcérale en exécution de peines aux EPO. Grâce au concordat romand les détenus peuvent être placés à Bellechasse FR ou à Bellevue NE. Divers projets d'agrandissement sont bien avancés à Bellechasse et à Genève. Une demande pour un crédit d'étude d'une extension des EPO devrait être déposée au début 2007.

La surpopulation momentanée est due au fait que 60% des détenus exécutent des peines de moins d'un mois. Il y avait, en novembre 2006, 70 personnes en peine d'arrêts à La Croisée. L'entrée en vigueur du nouveau Code pénal, durcissant les peines d'arrêts, nécessitera inévitablement des postes supplémentaires.

Pour la semi-détention, qui est une forme d'exécution de peine entre six et douze mois, il faut du personnel 24h sur 24h. Sans personnel adéquat, il n'y a pas de suivi social. Précisons que pour un poste occupé 24h sur 24h, il faut en réalité 5,2 ETP.

Rappelons que la semi-liberté est une liberté relative puisque la personne, pour autant qu'elle travaille à 100%, doit rentrer chaque soir en cellule.

Fin 2006, le Conseil d'Etat a désigné une nouvelle cheffe de service. L'organigramme du service, avec un Etat-major renforcé, ne sera pas modifié. Le poste d'adjoint de la cheffe de service devra être néanmoins repourvu. Grâce à la mise à disposition de deux ETP, l'affaire des remboursements des frais médicaux par les assurances maladie est en voie de règlement. Mais les contentieux, surtout avec les détenus NEM ou les étrangers sans statuts, sont nombreux.

#### **Affaire des maltraitances à La Tuilière**

Deux affaires qui se sont produites en 2005 ont eu des retentissements en 2006. Une détenue, très énervée, a subi un usage disproportionné de la force (spray au poivre) de la part d'un agent de détention, alors qu'elle était en cellule de sécurité. L'agent concerné a reçu une mise en garde, son attitude n'ayant pas été appropriée. Une autre détenue, de forte corpulence, est tombée du lit pendant la nuit et s'est cassé les deux pieds. La surveillante n'a pas réagi correctement. Il s'agit de manquement au devoir de surveillance avec non-assistance à personne en danger. Elle a été renvoyée. Les deux cas ont fait l'objet de recours. D'autres personnes ont été licenciées pour fautes graves et la procédure normale a été appliquée. Plus qu'ailleurs encore, dans le contexte pénitentiaire, on ne peut garder du personnel peu fiable ou aux réactions imprévisibles. Le personnel et les cadres sont astreints à des cours de formation continue. Ceux-ci ont lieu au Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg.

#### **Fondation vaudoise de probation**

Cette fondation de droit privé à but non-lucratif occupe 44 personnes et subsiste grâce aux subsides du SPEN et du SPAS. Plus que centenaire, elle se nommait auparavant « Société vaudoise de patronage ». Elle reçoit aussi des aides de la Loterie Romande, des banques et certaines communes versent des contributions volontaires. Comme partenaire principal dans l'exécution des peines, elle est organisée en 3 secteurs: la détention avant jugement; les peines en milieu ouvert et le suivi social post-pénal. Avec un budget annuel d'environ 4 millions, elle traite environ 1'300 dossiers chaque année. A son actif, il faut citer, entre autre, la création de la halle de Carrouge, centre de départ pour les

équipes de « tigistes », c'est-à-dire, les personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général, allant en forêt pour des travaux d'entretien. On constate une forte progression de ces « tigistes ».

Pour éviter une concurrence déloyale avec les entreprises privées, les travaux TIG ne peuvent s'effectuer que pour des collectivités publiques.

Malgré l'augmentation de la population carcérale, le SPEN a décidé unilatéralement de diminuer sa subvention, ce qui correspond à une suppression de deux postes, soit trois collaborateurs. Ainsi, à la Maison d'arrêt et de préventive du Bois-Mermet, il n'y a plus qu'un seul représentant de la Fondation vaudoise qui s'occupe des 140 à 150 détenus, ce qui est tout à fait insuffisant. Il y a un gros déficit de couverture et d'assistance sociale en préventive. Mais aussi dans les courtes peines (moins d'un mois) ou les arrêts suite à la conversion des amendes. Or de l'avis des spécialistes c'est justement à ce stade qu'une assistance appropriée permet encore de remettre dans le droit chemin ces personnes. Après récidive, les chances de réinsertion dans la société sont bien moindres. Ces détenus marginalisés ou sans domicile fixe devraient recevoir au moins une visite dans les 15 jours, alors que la règle actuelle est de 30 jours ou davantage.

Il est urgent d'établir une convention qui détermine les prestations des uns et les aides financières des autres.

#### *5<sup>e</sup> observation*

#### ***Cadre et convention pour la Fondation vaudoise de probation***

*Alors que la population carcérale est en constante augmentation, les moyens mis à disposition de la Fondation vaudoise de probation ont diminué. Les règles définissant les tâches et leur financement ne sont pas très claires.*

- Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil les mesures qu'il entend prendre, afin de donner un cadre légal et financier qui soit efficace et suffisant à la Fondation, notamment au travers d'une convention qui réglerait les prestations des uns et l'aide financière des autres.*

### **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 2006.

## DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE (DFJ)

**M. André Chatelain, rapporteur** : — La sous-commission chargée de la gestion du Département de la formation et de la jeunesse pour l'exercice 2006 était composée de M<sup>me</sup> Odile Jaeger Lanore et de M. André Châtelain, rapporteur.

### Introduction

Fidèles à la tradition, les commissaires se sont efforcés de rencontrer tous les chefs de service de ce département. Ils ont effectué de multiples visites dans les écoles, gymnases, écoles professionnelles du Canton, sans oublier l'UNIL et plusieurs HES. Ils ont également visité plusieurs offices, en particulier ceux qui ont fait parler d'eux pendant l'année 2006, ainsi que des institutions ne faisant pas directement partie du domaine de l'Etat, mais recevant régulièrement des subventions et étant donc soumises à la loi sur les subventions.

Les commissaires peuvent témoigner que, partout, ils ont reçu un excellent accueil et qu'ils ont reçu toutes les informations demandées. Ils ont toujours plaisir à rencontrer les gens du terrain avec leurs soucis mais aussi leur engagement pour la cause publique.

### Secrétariat général (SG-DFJ)

Nous nous limitons ici à quelques points et renonçons à être exhaustifs. Bien évidemment, l'une des préoccupations – si ce n'est la plus importante – du Secrétariat général du DFJ en 2006 aura été la poursuite de la mise en œuvre des économies en matière d'« équivalents temps plein », afin d'en limiter au maximum les effets négatifs sur le fonctionnement du département. Rappelons que 2006 était la dernière des trois années durant lesquelles l'opération « DEFI » était menée. La diminution d'ETP au DFJ est ainsi de 48 sur les 300 demandés à l'ensemble de l'Administration cantonale. A remarquer que la diminution n'a pas touché le personnel enseignant. Le Secrétariat général a diminué pour sa part de quatre ETP avec une réorganisation interne à la clé.

Le Secrétariat général a soutenu un projet de révision des outils de relevé de données en matière d'enseignement appelé SIEF pour « Système information établissement de formation ». L'un des objectifs est de préciser la proportion des diplômés du secondaire II par rapport à la population globale d'âge correspondant. Grâce à l'interconnexion des différentes statistiques (notamment

élèves, diplômés) via un identificateur individuel, il devient en principe possible de calculer le taux de diplômés du secondaire II. On apprend que la solution vaudoise sera vraisemblablement opérationnelle avant celle de l'Office fédéral de la statistique et qu'elle sera compatible avec des indicateurs de l'OCDE.

En matière d'informatique, rappelons que, si tout est maintenant centralisé à la Direction des systèmes informatiques (DSI), l'informatique scolaire reste au DFJ. En particulier, un demi-million de francs a été dédié à l'uniformisation du traitement informatique dans les écoles.

Mentionnons encore qu'une convention en matière de recherches « pédagogiques » a été signée entre la Haute école pédagogique (HEP) et l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP). Rappelons qu'une observation avait été rédigée dans le rapport 2005 dans ce but. Enfin, mentionnons l'activité du Secrétariat général en matière de contrôle des films en respect de la nouvelle loi sur le cinéma. Il s'agit essentiellement de fixer les limites d'âge. Cette activité de contrôle se fait en collaboration avec le Canton de Genève. Chacun des deux cantons « visionne » la moitié des films en faisant confiance au jugement de l'autre canton pour les films qu'il contrôle. Ces activités sont autant de prestations envers d'autres cantons.

### **Service de la protection de la jeunesse (SPJ)**

La protection de la jeunesse et des mineurs en particulier est bien évidemment un objectif que toutes les formations politiques partagent. L'arsenal juridique est important et a été régulièrement mis à jour. La nouvelle loi introduite en mai 2004 fait obligation aux personnes qui sont en relation avec des mineurs, de par leur fonction, de signaler au département les situations de mise en danger desdits mineurs dans leur développement. Par cette loi, l'autorité politique tenait à ce que le dépistage des situations à risque soit intensifié, en vue d'apporter l'aide nécessaire lorsque les parents sont dans l'incapacité de faire face à ces dangers. Dès lors, on devait s'attendre à l'explosion du nombre de situations portées à la connaissance du SPJ. C'est ainsi qu'en 2006, le SPJ a dû traiter 5'303 situations contre 4'942 en 2005, 4'351 en 2004 et 3'927 en 2003, avant l'entrée en vigueur de la loi. L'augmentation par rapport à 2003 est donc de 35%. A cela viennent s'ajouter bien sûr les demandes d'aide. C'est ainsi que pour 2006, 3 à 4 signalements ou demandes d'aide sont arrivés en moyenne au SPJ chaque jour de l'année. A cette forte augmentation quantitative s'ajoute une intensification de la gravité et de la complexité des situations. Conformément à la loi, certains cas, graves, sont suivis de

dénonciations pénales (173 en 2006). A toutes ces interventions socio-éducatives vient encore s'ajouter le traitement administratif et financier de tous les dossiers des mineurs placés par l'Office du tuteur général et le Tribunal des mineurs.

La sous-commission de gestion a pu se rendre compte, notamment en auditionnant une collaboratrice du SPJ, que, pour tout ce personnel, cela signifie une très grande charge de travail et une difficulté énorme pour réussir à résister aux enjeux émotionnels et psychologiques auxquels ils sont soumis. Pour mémoire, le règlement adopté par le Conseil d'Etat fixe à une soixantaine le nombre de dossiers par équivalent plein temps d'assistant social. Durant toute l'année 2006, ce nombre a dépassé les septante dossiers. A relever encore que le Canton ne dispose pas encore de lieux de détention conformes à la loi pour les mineurs.

Le débat central est donc, pour résumer : les moyens accordés par le Grand Conseil sont-ils suffisants où le service « en fait-il trop » ? Rappelons qu'un postulat est pendant, qui demande au Conseil d'Etat un rapport concernant, pour résumer ici, les incidences que l'introduction de la loi sur la protection de la jeunesse a sur le fonctionnement de ce service, deux ans après cette introduction. Au travers de ses visites, la sous-commission a pu se rendre compte des nombreux défis que ce service doit relever et dont certains sont liés à l'évolution générale de notre société. Il convient maintenant d'attendre ce rapport.

### **La Pouponnière et l'Abri**

Cette institution reçoit un subside de l'Etat au travers du SPJ. Il s'agit de cinq unités qui accueillent et oeuvrent en faveur des enfants et plus particulièrement des jeunes enfants et de leurs familles. Le tout est chapeauté par une fondation assistée d'une association de soutien. Trois unités sont dédiées à l'accueil de jour. Ce sont, à Lausanne, *les centres de vie enfantine* de l'Abri et de Chailly (cette dernière ouverte en novembre 2006) avec 171 et 128 places respectivement et des Marronniers (44 places) à Prilly. L'internat de l'Abri (douze places) à Lausanne est dédié à *l'accueil en urgence* et, enfin, une unité est dédiée à *l'accueil éducatif mère-enfant* (5 places) à Lausanne. La sous-commission a visité le site de Lausanne-Beaumont où se trouvent regroupés un centre de vie enfantine, l'internat de l'Abri et l'accueil éducatif mère enfant. Le site Internet donne un aperçu complet des activités et des conditions d'admission.

Le financement des *centres de vie enfantine (garderies)* est assuré par le CHUV, la Ville de Lausanne et le SPJ. Des priorités hiérarchisées sont

accordées selon que le demandeur fait partie du personnel du CHUV ou non et aussi selon son domicile. *L'accueil en urgence et en extrême urgence* est en priorité accordé aux bébés et aux enfants jusqu'à 5 ans en danger suite à des manquements graves des adultes et cela sur mandat du SPJ ou de l'Office du tuteur général (OTG). Le financement est assuré par le Canton et les dons.

*L'accueil éducatif mères-enfants* est destiné à des mères (mineures à leur entrée) qui se trouvent confrontées à des difficultés telles que : rupture avec le milieu familial, carences affectives, faible autonomie, difficulté d'intégration, difficultés avec le père de l'enfant, sans oublier les problèmes de drogue (pour 30%), etc. L'institution insiste sur l'importance des familles et le développement de leurs compétences pour la prise en charge éducative. Ainsi, il est essentiel de créer les conditions permettant à une mère de conquérir l'autonomie nécessaire à la survie de la relation avec son enfant. Un suivi quotidien, des cours et des places de stages en particulier sont proposés. Dans la perspective du maintien du lien entre l'enfant et son parent, des visites sont organisées sur les lieux de placement pour des parents qui sont en cure. Avec l'aide du SPJ, le nombre de places augmentera de cinq places à six. Les placements sont demandés par le SPJ, l'OTJ, le monde médical et les services sociaux. Le financement est cantonal, avec l'appui de dons.

Dans le cadre de la nouvelle politique socio-éducative du Canton, l'institution a entrepris une large réflexion pour aboutir à des propositions de prestations les meilleures possibles en faveur des demandeurs. Ces propositions ont été soumises au SPJ en décembre et un contrat sera signé durant l'année 2007. A l'évidence, pour que l'Institution puisse faire face à la demande, l'Etat devrait augmenter sa contribution, de manière à ce que le nombre de places augmente sensiblement.

### **La Rambarde**

La Rambarde MS (multisite) est une institution recevant un subside de l'Etat au travers du SPJ. Cette fondation de droit privé a pour objectif l'accueil et la réhabilitation des enfants et des adolescents en difficultés socio-affectives. Elle chapeaute un ensemble de sept unités qui sont toutes situées dans l'agglomération lausannoise. Il n'y a malheureusement pas encore de site Internet. La sous-commission a constaté avec plaisir que la nouvelle direction met en œuvre une stratégie cohérente et dynamique en matière de pédagogie. En bref, le foyer de Meillerie assure une prise en charge pour 14 enfants (dont quatre en urgence) âgés de 5 à 15 ans, en accueil à court terme ou à domicile (50 cas/an) ; l'institut Carrefour assure la prise en charge de 11 adolescents de 15-18 ans à court terme (75 cas/an) ; le foyer Valvert assure une prise en

charge de 10 adolescentes de 12 à 16 ans (15 cas/an) ; APAC systèmes assure la prise en charge de 9 adolescents (dont 4 en urgence) de 16 à 19 ans à moyen et long terme en appartement, studio ou chambre (20 cas/an) ; Espace Transition assure la prise en charge de jour de 10 adolescents âgés de 12 à 17 ans. Une Unité de soutien à l'adolescent et à sa famille (USAF) enfin apporte un soutien en stimulant le lien parental avec les parents. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Foyer de Cour, qui appartient à la Commune de Lausanne, a rejoint le multisite avec 12 places supplémentaires. Mentionnons encore que La Rambarde collabore particulièrement avec l'Institution Reliance à Thonon (France).

Le cadre légal est la loi fédérale sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines, la loi cantonale sur la protection des mineurs et la loi sur les subventions. Sans entrer dans le détail des financements, il est intéressant de noter que les 30% des salaires « éducatifs » sont du ressort de la Confédération, le reste étant à la charge de l'Etat (SPJ). Une participation des parents pour les coûts de pension est demandée (déclaration d'impôt).

#### **Association de la Maison des jeunes**

Créée en 1946, l'Association de la Maison de jeunes (MDJ) est située dans le quartier de Belleaux à Lausanne. C'est aussi une institution qui reçoit un subside de l'Etat au travers du SPJ. Elle propose, seule ou en collaboration, divers programmes d'accompagnement éducatif, résidentiels et non résidentiels, destinés à des jeunes personnes âgées de 15 à 20 ans. Les jeunes poursuivent des programmes individualisés visant à favoriser leur adaptation sociale et professionnelle compromise par une enfance souvent difficile et tumultueuse. Cette institution est reconnue d'utilité publique et travaille en partenariat notamment avec l'Etat de Vaud, le Département fédéral de Justice et la Ville de Lausanne. Toutes les activités sont chapeautées par la « Fondation de Soutien de l'Association de la Maison des Jeunes ». On distingue deux étapes : la première réunit une quinzaine de jeunes disposant de chambres individuelles dans un groupe établi sur trois étages ; la seconde étape se poursuit dans « ailleurs », sous la forme d'un appartement communautaire (Duplex) à la gestion duquel les jeunes sont appelés à participer activement. Certains poursuivent leur parcours dans un studio ou retournent auprès de leurs parents.

Rimeille FM est une structure de trois éducateurs, qui propose une alternative entre l'institutionnel et le milieu ouvert à savoir un suivi éducatif ambulatoire individualisé d'une durée d'une année pour une douzaine de jeunes. Ce

programme pilote l'OFJ (Office fédéral de la justice) a débuté en 1996 pour cinq ans. Ce programme a été évalué et il est reconnu officiellement depuis 2003.

Mentionnons enfin MDJ'ump, qui est une unité de formation qui offre une chance aux jeunes de se constituer un premier bagage de compétences professionnelles de base d'une durée de trois mois, dans des domaines variés comme la cuisine, le jardin, le bois, le métal, l'entretien de propriétés, etc. Ce concept rencontre un très gros succès, également auprès de jeunes terminant avec difficultés une scolarité problématique.

La situation générale de MDJ peut être qualifiée de généralement bonne selon les responsables. Les rapports avec les services placeurs et le Tribunal des mineurs sont constructifs et les épisodes nécessitant discussion ou générant des divergences, débouchent dans la plupart des cas sur des solutions pertinentes. La direction relève que les relations avec le SPJ concernant le chantier de la contractualisation ont fort heureusement évolué d'un climat initialement très tendu vers une intéressante recherche de consensus respectant les droits et obligations ainsi que les compétences de chacun.

Quelques remarques entendues méritent citations et réflexion. Si les programmes pédagogiques modernes et bien structurés produisent les effets bénéfiques attendus sur une population de jeunes particulièrement malmenés par l'existence, les limites de l'action éducative sont atteintes dans certains cas tels : consommation compulsive de produits stupéfiants, excessive d'alcool, violence physique, crises à caractère psychiatrique. Les outils d'intervention peuvent alors être mis à mal avec parfois des attaques corrosives sur les équipes de professionnels, qui se posent la question de leur motivation et de leur mission réelle. La création de lieux sécurisés, dont l'accès devrait naturellement être contrôlé de manière très sérieuse, permettrait aux systèmes de prise en charge traditionnels de donner leur pleine mesure et de mieux respecter les autres usagers aux comportements plus «traditionnels». A remarquer encore que le système de prise en charge général se trouve parfois en manque de solutions face à certains jeunes réfractaires à toute action éducative traditionnelle. Ces jeunes, marqués par une grande difficulté à faire confiance et à établir une relation constructive avec un adulte (attitude souvent acquise par l'expérience d'abandons successifs) échappent aux approches traditionnelles. Il convient actuellement de réfléchir à des interventions ambulatoires visant à recréer un lien, afin d'apporter le soutien ou/et la protection nécessaires en leur évitant une plus grande marginalisation. Ce lien rétabli, l'éventualité de fixer avec eux de nouveaux objectifs s'en trouverait nettement favorisée. La direction regrette que certains dispositifs d'intervention

éducative précoce dans les établissements scolaires n'aient pas pu être pérennisés. En particulier l'expérience conduite par la MDJ dans le cadre de l'établissement lausannois de Villamont représentait un moyen de prévention efficace à même de désengorger des institutions éducatives spécialisées, en intervenant en amont et en renforçant la volonté d'intégration de l'école. La mise en place des MATAAS (Modules d'activités temporaires alternatives à l'activité scolaire) démontre la pertinence de cette collaboration entre l'école et les institutions spécialisées.

Pour terminer, les tâches administratives prennent une place croissante : malgré et peut-être à cause de l'informatique, le besoin en données va en augmentant. Il apparaît que le souci bien légitime d'une utilisation correcte des deniers publics a conduit à certaines procédures démesurées en comparaison avec des relativement faibles montants concernés.

### **Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)**

Parmi les informations générales recueillies au travers de nos visites, celles qui nous paraissent les plus importantes à transmettre et concernant l'année 2006 sont les suivantes :

L'obligation du cycle initial pour tous les enfants a conduit la DGEO à préciser les objectifs de formation de ce cycle, de manière à harmoniser les apprentissages dans le Canton. Si l'élève est scolarisé à domicile, il doit travailler selon ces objectifs. Le département doit vérifier l'enseignement procuré « à la maison ». Au total et tous cycles confondus, 40 enfants sur un total de 80'000 sont dans ce cas de figure.

Les cours de citoyenneté ont été introduits ; les objectifs ont été définis et des directives établies. Pour lutter contre les préjugés liés au sexe, les bureaux de l'égalité ont développé un projet de sensibilisation concernant tous les niveaux de l'école obligatoire. Quatre brochures avec points forts sur « s'exercer à l'égalité » sont distribuées avec une progression adaptée aux différents cycles selon les brochures. Mais c'est aussi dans le cadre de la HEP qu'on devrait sensibiliser les futurs enseignants à ce thème de l'égalité.

L'harmonisation de l'enseignement sur le plan romand avance et « Harnos » devrait être adressé au Grand Conseil vers la fin de 2007. Dans ce cadre et en particulier, il est aussi question d'épreuves de référence intercantionales. Le fait que beaucoup d'employeurs fassent passer un test d'aptitude souvent payant avant d'engager un apprenti n'est pas sans inquiéter. Dès lors, doit-on s'interroger sur la valeur que l'on peut encore attribuer au certificat délivré à la fin de la scolarité ? A ceci s'ajoute la responsabilité de chaque établissement de

confectionner « son » examen, ce qui ne contribue pas à la transparence. Les responsables de la DGEO sont parfaitement conscients de cet état de fait ; ils reconnaissent qu'il y a eu effectivement allègement des épreuves et que les exigences dans certaines branches sont peut-être moins élevées qu'autrefois pour l'octroi du certificat. Il est tenu compte actuellement de 2/3 des notes de l'année et de 1/3 de celles de l'examen final. Dans certains cas, le redoublement est autorisé. Le pourcentage de réussite à la sortie est de l'ordre de 90 à 95% selon les établissements. Deux positions s'affrontent. En caricaturant : l'une est tournée vers beaucoup plus d'exigence et l'autre estime qu'il « serait malheureux qu'un élève sorte sans certificat ». Pour améliorer la crédibilité du certificat et établir une comparaison entre établissements, il est prévu des épreuves cantonales de référence pour les élèves de 8<sup>e</sup> année. Il est également prévu de revoir la grille horaire et de donner plus d'heures aux branches fondamentales.

Une question importante concerne les constructions de nouveaux collèges. On sait que cette tâche relève des communes. Tout projet nouveau, communal ou intercommunal, doit cependant obéir à la loi sur l'aménagement du territoire et donc être soumis au DFJ pour approbation. La DGEO a maintenant des outils pour analyser les déplacements d'élèves à partir de leur lieu de domicile. Le département n'a pas, à l'inverse, l'autorité de contraindre une ou plusieurs communes de construire. Le cas de Villeneuve doit être rappelé : en 2000, suite à un référendum, le collège prévu n'était pas construit et, depuis, 100 élèves sont transportés chaque jour à Roche.

### **Etablissements d'Aigle et de Sainte-Croix**

La sous-commission a souhaité visiter des établissements scolaires dans lesquelles des problèmes d'intégration des migrants interviennent disons plus qu'ailleurs. Dans ce rapport, nous nous focalisons principalement sur ces questions.

L'établissement scolaire d'Aigle comprend environ 1'400 élèves au total dont 700 élèves jusqu'au CYT, 200 élèves au CYT et 400 élèves en voies secondaires (200 en VSB, 100 en VSG et VSO environ). Les écoles privées accueillent 60 élèves par comparaison. L'établissement comprend plusieurs sites : Grande-Eau et Planchette à Aigle même, Corbeyrier et Yvorne à l'extérieur. La particularité des collèges à Aigle même, c'est que la langue maternelle majoritaire annoncée n'est pas le français, mais l'albanais. Le portugais est aussi très parlé. Sans recourir à une énumération de chiffres fastidieuse, on peut dire qu'environ 30% annoncent une langue maternelle française et 40% l'albanais, le reste étant le portugais (20%) et d'autres encore.

L'entrée au cycle initial n'est pas non plus sans problèmes, puisque beaucoup d'enfants entrent à l'école sans comprendre le français du tout, quand bien même leurs parents sont établis dans la commune depuis plusieurs années. A l'extérieur, soit à Corbeyrier et Yvorne, la situation est bien évidemment autre. On doit donc admirer la direction et les enseignants qui, jour après jour, affrontent (c'est peu dire) des difficultés considérables et les surmontent. Tout un ensemble de mesures et d'actions multilingues sont entreprises pour la bonne marche de l'école ; la gestion des conflits fait aussi partie du paysage ainsi que toutes les difficultés ayant pour origine les différences culturelles. La direction se sent bien épaulée par la Municipalité et le Préfet. Une collaboration a été établie avec la police. On constate un fort pourcentage d'absentéisme chez des élèves en difficulté. D'autre part, une charte d'établissement est en projet. Mais une question centrale est : jusqu'où peut on aller avec les moyens limités que l'on connaît; quid de l'émergence du communautarisme ? Inutile de dire que les orientations en voie secondaire gymnasiale ou générale n'obéissent bien évidemment pas aux % mentionnés plus haut : là aussi cette constatation « logique » n'est pas acceptable sans autres.

L'établissement scolaire de Sainte-Croix accueille 550 élèves tous cycles confondus. Dans cet établissement qui ne compte que 3% d'allophones, la coexistence entre les élèves du cru et les élèves « FAREAS » est particulière et demande de l'inventivité à la direction et aux enseignants. Après l'accueil au Centre d'enregistrement de Vallorbe, des requérants d'asile sont dirigés à Sainte-Croix pour 7 à 9 semaines. Les enfants au nombre de 40 environ doivent bien évidemment être scolarisés. La politique fédérale en matière d'asile impose des conditions qui empêchent, à tort ou à raison (ce n'est pas l'objet ici), l'intégration (ne pas prendre de racines). C'est ainsi que Sainte-Croix reçoit plutôt des enfants en provenance de l'ex-Yougoslavie et parlant allemand (leurs parents ont transité par l'Allemagne) ce qui n'est pas pour simplifier. Naturellement ils suivent des cours dans des classes spéciales ; pour certains c'est la première fois qu'ils sont scolarisés. L'acceptation de ces enfants de requérants, souvent de culture diamétralement opposée à la culture locale, ne va pas sans étincelles avec les enfants du lieu.

Le corps enseignant est stable mais c'est très difficile pour les jeunes enseignants de se faire respecter et de gérer les conflits. Ceux-ci ont accepté de suivre une formation en matière de gestion des conflits et de comportement. Comme ailleurs, le problème de l'alcool augmente même chez des jeunes élèves. Une démarche originale est en cours à Sainte-Croix. Une enquête « de satisfaction », a été adressée aux enseignants et aux élèves, donne des résultats très intéressants, dont la sous-commission a pu prendre connaissance. Le projet

de Conseil d'établissement se met en place. Mentionnons aussi des échanges d'élèves avec Saint-Gall d'une durée de deux semaines.

### **Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)**

L'enseignement spécialisé a notamment pour mission l'organisation, la planification et le financement de l'ensemble des structures d'enseignement spécialisé. Ces entités publiques et privées représentent près de 3'000 places et génèrent des coûts d'exploitation annuels de l'ordre de 130 millions de francs, dont plus de la moitié sont financés par l'assurance-invalidité.

La gestion des prestations individuelles et collectives de l'assurance-invalidité fait partie des tâches entièrement transférées aux cantons dès l'entrée en vigueur de la RPT, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ces changements induiront des conséquences : d'abord l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé et de son règlement en fonction des nouvelles dispositions du droit fédéral ainsi que des accords intercantonaux contraignants (en voie de consultation) ainsi que des lois cantonales. Ensuite, pour le service de nouvelles responsabilités, à savoir que dès l'entrée en vigueur de la RPT, le Canton sera seul responsable de l'organisation de l'enseignement spécialisé et des prestations liées. Cette responsabilité nouvelle a pour conséquence non seulement un transfert de 90 millions de francs de la Confédération vers le Canton, mais aussi des tâches y afférentes. Le SESAF devra notamment assurer la mise en œuvre des tâches suivantes : définition d'un nouveau mode de financement Etat-institutions ; élaboration d'une plate-forme commune de financement en conformité avec les dispositions de la Convention intercantonale des institutions d'enseignement spécialisé (CIIS) ; renforcement du système de surveillance et mise en place d'un contrôle de gestion.

Les choix politiques qui en découleront devront respecter la Constitution et la législation fédérale qui dit en substance : « *Les cantons pourvoient à une formation spéciale suffisante pour les enfants et les adolescents handicapés, au plus tard jusqu'à leur 20<sup>e</sup> anniversaire* » et : « *Les cantons veillent à ce que les enfants et les adolescents handicapés bénéficient d'un enseignement de base adapté à leurs besoins spécifiques* » et encore : « *Les cantons encouragent l'intégration des enfants et adolescents handicapés dans l'école régulière par des formes de scolarisation adéquates pour autant que cela soit possible et serve le bien de l'enfant ou de l'adolescent handicapé* ».

Enfin, le retrait de l'assurance-invalidité implique également la mise en place d'un organe permettant d'assurer l'accès à la prestation ainsi que la cohérence

des conditions d'accès, et ce en remplacement de la mission actuellement confiée à l'Office régional d'assurance invalidité à Vevey.

### **Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)**

Bien évidemment, la sous-commission a souhaité faire le point concernant les activités de cet office suite aux dysfonctionnements plusieurs fois rapportés. Dès l'entrée en fonction du nouveau directeur au 1er novembre 2006, l'office s'est efforcé de continuer, tout en les renforçant, la mise en place des mesures qui avaient été prises lors de l'intérim. Ainsi, l'organisation du travail a été revue, et de nouveaux processus de traitement des dossiers ont été mis en place. Le personnel a été momentanément renforcé, de manière à pouvoir rattraper l'important retard. Il a fallu tenir compte (modifications de règlements) de l'évolution constante de la société et de la modification à la fois du type d'études suivies ainsi que du profil des personnes en formation qui ont recours à l'office pour pouvoir entreprendre et suivre une formation. Le site Internet peut être consulté avec profit.

A ce jour, l'office respecte son objectif de traiter les dossiers dans un délai de deux mois à partir de la réception de la demande. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 2006, l'office a atteint les objectifs qui lui avaient été fixés, à savoir l'utilisation de son budget dans sa totalité ainsi que le traitement de tous les dossiers qui lui étaient parvenus avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006 : plus de 8'000 décisions ont été rendues, en tenant compte des décisions provisoires qui avaient été prises auparavant. Pour l'année de formation 2006-2007, les demandes ont afflué avec environ 5'900 dossiers dont 5'630 dossiers ont été calculés qui ont conduit à 4'430 octrois (les autres en attente de pièces complémentaires). Inutile de préciser que le nombre de recours ayant abouti à un jugement défavorable à l'office est tombé à zéro. A relever encore que tout boursier qui interrompt ses études doit rembourser l'Etat. Le recensement des débiteurs aura aussi été une priorité de la nouvelle direction.

L'introduction du nouveau logiciel de gestion de l'OCBE rencontre encore quelques difficultés. S'il ne pose pas de problèmes particuliers quant à son fonctionnement, la reprise des données de l'ancien logiciel se révèle beaucoup plus problématique que prévu, ce dernier ne possédant pas à proprement parler de gestion comptable. Ainsi de nombreux cas doivent encore être clarifiés avant de pouvoir donner le feu vert pour le transfert. Actuellement, une version provisoire du nouveau logiciel est installée et des tests sont encore en cours. A relever que ce logiciel est commun entre plusieurs cantons

Dans l'intervalle, l'office peut continuer à travailler avec l'aide du logiciel en place.

### **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

Il convient de noter d'abord une nouvelle réjouissante en matière de formation professionnelle duale : de nombreuses places d'apprentissage supplémentaires ont pu être trouvées, notamment auprès des entreprises grâce aux démarchages exercés par le Service de la formation professionnelle. 5'434 contrats ont été signés à la fin du mois de septembre 2006 contre 4'970, à la même date en 2005. Cette augmentation importante est bien sûr aussi le résultat de la bonne santé de notre économie. Il convient aussi de mentionner l'apparition de la nouvelle formation d'assistants socio-éducatifs, formation rattachée aux gymnases et qui a séduit de nombreux jeunes. 270 élèves occupent cette filière répartie essentiellement à Yverdon-les-Bains et à Marcellin. Ces élèves, dont certains viennent du gymnase même, ont entamé leur deuxième année d'études. Ce nouveau CFC permet ensuite de poursuivre ses études en vue de l'obtention de la maturité professionnelle et, plus loin, d'accéder à une HES.

Le grand chantier de cette année 2006, pour la DGEP, aura été celui de l'élaboration du projet de loi sur la formation professionnelle, travail gigantesque qui a occupé de très nombreuses personnes, juristes pour beaucoup. Cette loi nécessitera en effet l'adaptation de nombreuses autres lois. Le projet est en bonne voie et devrait prochainement être soumis à consultation.

### **Ecole romande d'arts et de communication (ERACOM)**

L'Ecole romande d'arts et de communication est un établissement cantonal de formation professionnelle supérieure, actif dans le domaine des arts et de l'industrie graphique, ainsi que ceux de la communication, du multimédia et de la logistique. C'est un centre de compétence unique en Suisse romande. Relevons que des possibilités de formation existent aussi dans certains de ces domaines à La Chaux de Fonds, Fribourg et Genève. Les missions de l'ERACOM vont de la formation élémentaire et l'apprentissage dual à la maturité professionnelle technique et artistique. On y trouve aussi une filière de formation à plein temps dans les arts et l'industrie graphique et dans le multimédia. Elle a également une mission de perfectionnement professionnel. En conséquence, elle est la partenaire principale de l'économie dans tous ces domaines de compétence. L'évolution des techniques et du savoir étant rapide surtout en communication et multimédia, elle doit s'adapter rapidement à toutes les nouveautés d'où, en particulier, la mise en œuvre d'actions favorisant la formation continue.

L'Ecole est très bien structurée et les enseignants rencontrés sont apparus motivés. Ils sont engagés bien évidemment en raison de leur excellence

professionnelle, de leur créativité et de leur culture générale, sans négliger les qualités pédagogiques. Les élèves nous sont aussi apparus particulièrement motivés par leur formation. De nombreuses collaborations sont entreprises avec d'autres institutions cantonales.

En ce qui concerne le personnel administratif, sous contrat de prestations, le total des ETP a passé de 7 ETP en 2002 à 5,50 en 2006. Avec des tâches administratives supplémentaires, des procédures d'engagement lourdes, de nombreuses enquêtes et statistiques, une gestion complexe des élèves à plein temps et une organisation d'école sans poste d'administrateur, la direction souhaiterait une augmentation de postes. Sur un budget annuel total d'environ 8 millions de francs, 3 millions de francs viennent de la Confédération ; le coût pour le Canton s'élève donc à environ 5 millions de francs.

Le bâtiment occupé par l'ERACOM a été construit en 1950. ERACOM l'occupe complètement suite au départ de la HEG en 2005. L'enveloppe actuelle (agrandie) date de 1987. Il est assez piquant de relever que des travaux assez importants de rénovation intérieure ont été entrepris en 2000 mais que les services « compétents » de l'Etat ont décidé que rien ne devait être fait sur l'extérieur. A la fin des travaux, deux millions de francs étaient « économisés » avec, pour conséquences, une isolation du bâtiment inexistante, des stores régulièrement en panne, des fenêtres non étanches qui obligent les utilisateurs à conserver leur manteaux durant les périodes de bise en hiver... La facture de chauffage doit largement dépasser les fameux deux millions « économisés » (la sous-commission a été bercée dans la salle de réunion par le chuintement de la bise, toutes portes et fenêtres étant fermées !).

### **Gymnase de Marcelin**

Les motivations de la sous-commission pour une visite au lieu de cet établissement étaient en particulier et bien évidemment en relation avec l'évolution de la situation: pavillons ? Quel chauffage ? Nouveau gymnase à Chavannes près Renens, etc. ? Un EMPD (406) a été récemment soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les gymnases de Morges et Nyon (installation de pavillons pour l'accueil des gymnasiens). La décision concernant le crédit pour Morges a été reportée en attendant une nouvelle analyse globale incluant l'ouest lausannois ; nous ne discuterons donc pas de ces questions ici.

La visite du bâtiment montre clairement les volumes importants qu'il n'est pas possible d'occuper ; c'est le résultat du choix de l'architecture ... Certains de ces volumes ont dû même être vidés pour des raisons de sécurité. Environ un millier d'élèves fréquentent l'établissement dirigé, et c'est à relever, par une

femme. En effet, il n'y a quasi pas de femmes occupant de telles fonctions au sein de la DGEO, mais on a appris que le service est conscient de cette situation et qu'il entend y remédier progressivement. En particulier, 30 élèves suivent un cursus qui les conduit à une maturité bilingue (allemand-français) et 170 suivent la nouvelle formation d'assistant socio-éducatif. Des échanges sont organisés avec le Canton de Schaffhouse, avec lequel une convention de réciprocité existe.

La question des relations qui se sont (ou ne se sont pas) développées, après une période relativement grande, entre d'une part, le gymnase et, d'autre part, le Centre d'enseignement professionnel (CEPM) et l'Ecole cantonale d'agriculture et de viticulture n'est pas sans importance, puisque précisément on espérait beaucoup de cette coexistence au plus haut niveau. Il apparaît que des relations fructueuses ont pu s'établir entre les directions et les enseignants qui incluent les infrastructures à disposition, des réunions, etc. En revanche de l'avis de la Direction du Gymnase, la mayonnaise n'a pas vraiment pris en raison de différences essentielles. L'une en particulier qui n'est pas liée aux parcours scolaires différents mais bien au fait que les gymnasiens sont présents régulièrement sur le site alors que les apprentis ne viennent que 1.5 jour par semaine pour leurs cours. Ils sont 2'700 ce qui fait 900 par jour, mais ...

### **Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

#### **Université de Lausanne (UNIL)**

Cette année, la sous-commission avait souhaité principalement visiter deux facultés à savoir celle des lettres et celle de théologie et de sciences des religions. Elle s'est aussi intéressée au Service des sports universitaires (Centre sportif de Dorigny) commun à l'UNIL et à l'EPFL et à l'Institut des Sciences du Sport et de l'Education Physique qui dépend de la Faculté des Sciences Sociales et Politiques. Comme ce fut le cas les années précédentes, nous avons été impressionnés par la multitude et l'originalité des activités développées ainsi que l'excellence, reconnue bien sûr mais surtout ailleurs... Un autre point fort que sûrement peu d'entre nous auraient pronostiqué, dans le cas de ces deux facultés réputées conservatrices, est précisément le dynamisme développé pour s'adapter aux nouvelles données du paysage universitaire, et de l'entrée en vigueur du processus de Bologne. Les questions suivantes méritent d'être posées : d'abord pourquoi l'Etat et son administration ne recourent-ils presque jamais au savoir (en général) développé dans « leur » université ? Et en corollaire, pourquoi les résultats obtenus à l'UNIL ne sont-ils pas plus présents médiatiquement ?

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en 2006 un nouveau rectorat est entré en fonction. Plusieurs actions très importantes ont été entreprises par cette nouvelle direction. L'une, en particulier, est en relation avec l'affirmation qu'une des missions principales de l'institution est l'enseignement et qu'il importe qu'il soit de très haut niveau. Cette affirmation ne figure plus simplement dans un rapport avec, dans les faits, la poursuite de l'évaluation des professeurs sur leurs performances de chercheurs et de managers uniquement. Le rectorat compte maintenant en son sein un vice-rectorat « valorisation et qualité » en charge précisément, entre autres, de la valorisation de l'enseignement. Un centre de soutien a été créé et les professeurs assistants en pré-titularisation conditionnelle (tenure track) sont suivis ; il est aussi tenu compte de l'indicateur « enseignement » (évaluation par les étudiants en particulier) pour leur promotion. Mentionnons encore la création d'un fonds pour favoriser les innovations « pédagogiques », ainsi qu'une approche moins rigide sur les volumes de charges d'enseignement de chacune et chacun.

Les relations que l'UNIL peut et doit avoir avec des institutions de niveau HES font aussi l'objet d'une réflexion sans tabous, ce qui en fait la pionnière en la matière. Avec la HEP, en particulier, un partenariat est engagé avec mise sur pied de masters communs.

L'UNIL a vu son nombre d'étudiants croître de 3% (tel n'est pas le cas de toutes les universités) avec une assez bonne répartition. Le plan stratégique du Conseil d'Etat prévoit une augmentation raisonnable de la subvention accordée (de l'ordre de dix millions ?). A relever que le nouveau statut de l'Université ne lui permet plus d'avoir accès aux crédits supplémentaires. Une question qui n'est pas sans importance est celle de la rémunération (une importante partie du budget) : que se passe-t-il si l'Etat décide d'augmenter cette rémunération comme c'est son droit ? La subvention suivra-t-elle ? Les questions en relation avec les besoins en locaux et la maintenance de ceux-ci (toiture en particulier) ne sont pas encore clairement élucidées (à suivre).

Un problème important auquel la sous-commission a porté une attention particulière est celle des immatriculations et cela suite à des remarques entendues lors de ses entretiens avec les décanats des deux facultés visitées. Alors que, comme déjà dit, l'UNIL s'adapte au processus de Bologne et qu'en particulier les deux facultés visitées font des efforts importants pour proposer des plans d'études séduisants (bachelor et master) susceptibles d'attirer non seulement des étudiants vaudois ou suisses mais aussi des étudiants venant d'autres pays, le Service des immatriculations semble en être resté à une rigidité d'un autre temps. Se basant sur le règlement RALUL d'une manière tatillonne et disons le stupide parfois, le service a refusé d'immatriculer de très

bons étudiants: ils étudient maintenant à Genève ou dans d'autres universités suisses ! Selon le décanat de la Faculté des Lettres, aucune faculté sœur de Suisse n'a des conditions aussi draconiennes. Sans entrer dans trop de détails, la sous-commission a posé par écrit des questions au rectorat concernant les procédures (droit de recours, existence d'une instance d'appui au Service d'immatriculation comprenant des académiques, possibilités de modifier le RALUL, etc.). Le nouveau rectorat est parfaitement conscient de l'importance de ces questions et la sous-commission a acquis la certitude qu'il avait pris les choses en main. Un premier pas vers une harmonisation des procédures en matière d'immatriculation entre les universités romandes ne serait pas inutile. A ce point, la sous-commission pense qu'il serait contre productif de rédiger une observation compte tenu de la volonté du rectorat de trouver très rapidement des solutions à ces questions.

### **Faculté de théologie et sciences des religions**

Il est très important de relever que depuis 2004, les trois universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel sont liées par une convention qui a mis en place la « Fédération des facultés de théologie » des trois institutions. Selon cet accord, les trois facultés offrent un « bachelor » de type « Bologne » commun (sur les sites de Genève et Lausanne) et un programme conjoint de « master » (réparti sur les trois sites). L'un des objectifs a été bien sûr le regroupement des forces et la volonté d'offrir aux étudiants intéressés une formation théologique de pointe sans augmentation de budget. On distingue plusieurs centres de compétence à savoir : Histoire du christianisme et systématique et éthique à Genève, Sciences bibliques et Sciences des religions à Lausanne, Théologie pratique à Neuchâtel. Les titres délivrés sont communs aux trois universités.

L'Observatoire des Religions en Suisse (ORS) est un institut situé à l'avenue de Provence qui se veut non confessionnel, interdisciplinaire et pluriméthodologique ; son objectif principal est l'analyse des phénomènes religieux en Suisse, tout en mettant un accent fort sur la comparaison. L'ORS développe des projets de recherche, anime un réseau de chercheurs, des ateliers et assure des cours en sociologie des religions. Le lecteur peut consulter le site Internet et découvrir l'intense activité développée. Dans le cadre des questions liées à l'intégration qui préoccupent le Canton, on se devrait d'exploiter d'avantage ce centre de compétence.

L'Institut Romand des Sciences Bibliques est localisé à Lausanne dans les locaux de la bibliothèque universitaire. Naturellement, il participe à l'enseignement (niveau master). Mentionnons l'un de ses points forts à savoir l'étude de la littérature apocryphe chrétienne avec des publications dans la très

relevée collection de la Pléiade. Par ailleurs, BIBIL qui est un moteur de recherche bibliographique trilingue pour sciences bibliques développé par l'institut et accessible facilement.

Le Département interfacultaire d'histoire et des sciences des religions a été créé pour offrir aux étudiants des ponts entre les facultés des lettres, de théologie et sciences des religions et sciences sociales et politiques. En particulier il offre un enseignement concernant les « Traditions religieuses transversales et marginalisées »

### **Faculté des lettres**

Cette faculté aura sûrement été la plus touchée par l'évolution « Bologne ». Mais il faut le souligner, les réflexions à ce sujet et les réformes entreprises auront été à la hauteur du défi. Traditionnellement une licence était obtenue sur la base d'une offre de cours extrêmement large. Le passage au système par crédit a été ressenti comme épiciet et contraire à l'esprit des Lettres ! Ainsi il convenait de maintenir cet esprit tout en respectant le principe même de la réforme. La réflexion a conduit à préciser la différence entre bachelor (formation générale) et master (formation plus professionnelle). C'est chose faite et les premiers « bachelor » seront obtenus en juin 2007. A mentionner que cette multiplicité n'a pas été facile à mettre en œuvre avec le logiciel utilisé ailleurs. La mobilité aussi n'est pas évidente à mettre en œuvre (question de langue en particulier). Avec les deux autres facultés des lettres des universités du triangle azur (Genève et Neuchâtel), une faculté virtuelle a été mise en place qui permet à des étudiants de l'une de suivre les cours de l'autre. La collaboration avec la HEP est prise très au sérieux, puisque l'enseignement est un débouché important. La faculté souhaiterait être consultée lors des admissions à la HEP. L'engagement conjoint de personnel enseignant est envisagé. La faculté collabore aussi particulièrement avec la Haute école musicale : les futurs enseignants « musique » peuvent avoir une branche « lettre », ce qui ajoute à la flexibilité pour un établissement scolaire.

La sous-commission a visité deux unités rattachées à la Faculté à savoir l'Institut d'Archéologie et des sciences de l'Antiquité et le Centre de recherche sur les lettres romandes. Nous ne pouvons qu'encourager nos collègues à aller à la rencontre des responsables pour mieux apprécier toute l'activité développée en particulier en rapport avec l'histoire du Canton.

### **Service des sports universitaire (SSU)**

L'Université (UNIL) et l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL) collaborent en matière de construction et d'exploitation du Centre sportif de Dorigny. Dès la

fédéralisation de l'Ecole Polytechnique en 1968, une convention était signée entre la Confédération et le Canton puis, par un acte de vente en 1979, les deux parties devenaient copropriétaires des terrains, des immeubles et des installations avec mission de favoriser la pratique du sport par les étudiants des deux hautes écoles. En 1999, ces deux institutions signaient une convention d'administration qui précise, entre autres, que le centre sportif est aussi accessible pour les autres corps (professeur, assistant et personnel) et qu'il peut être loué à des tiers non membres de la communauté universitaire. La surveillance est exercée par la Conférence des hautes écoles lausannoises (CHEL) et chacune s'engage à couvrir la moitié des frais résultant du budget approuvé par cet organe. L'administration courante a été confiée à l'UNIL. Le règlement de 1998 du SSU précise que les contributions versées à ce service par l'UNIL et l'EPFL le sont en fonction du rapport des effectifs d'étudiants. Ce rapport, déterminé à 1/3 pour l'EPFL et 2/3 pour l'UNIL en 1998, a évolué (plus forte augmentation des étudiants à l'EPFL) et une négociation est amorcée pour l'actualiser ce qui diminuera en proportion la charge de l'UNIL.

La Direction des sports universitaires a clairement établi une priorité en faveur du sport santé. Le succès est là, puisque plus de 320'000 entrées ont été enregistrées en 2005, avec 55% des étudiants qui ont des pratiques sportives régulières. Chacun peut se convaincre que le public a accès à toutes les installations extérieures, durant les week-ends en particulier ; peut-on en dire autant concernant les installations sportives de la plupart des communes vaudoises ? Et cela n'empêche pas que certaines activités sportives dépendantes du SSU ne brillent pas au plus haut niveau national et international.

#### **Institut des sciences du sport et de l'éducation physique de la faculté SSP**

Créé en 1995, l'ISSEP, qui a un nouveau directeur depuis 2006 a maintenant plus de 10 ans d'existence et se trouve dans une phase importante de son développement. Un nouveau Bachelor est offert aux étudiants et un Master sera proposé à partir de la rentrée 2008. Cette formation est nécessaire pour l'obtention du titre de maître de sport. Les contacts avec la HEP sont naturellement importants, puisque les débouchés sont dans l'enseignement principalement. L'ISSEP participe à une Ecole Doctorale Internationale en Sciences du Sport dans l'Arc Transalpin et accueille plusieurs doctorants. Les travaux de recherche de l'ISSEP portent essentiellement sur la sociologie du sport, l'histoire du sport, la physiologie, la biomécanique de l'exercice physique et le contrôle moteur. Une priorité de l'Institut est de rendre plus visibles toutes les retombées conséquences d'activités liées aux sports.

Un problème sérieux rencontré est lié à la rémunération des enseignants extérieurs. Il s'agit, pour la plupart de personnes ayant développé des compétences élevées dans tel ou tel domaine et que l'ISSEP entend s'attacher pour une partie de l'enseignement. La rémunération est basée sur des tarifs n'ayant pas évolué depuis plus de quinze ans et ils ne couvrent donc qu'une faible partie de la perte de gain de ces personnes dans leur emploi régulier (maître de gymnase par exemple). Ainsi, il est impossible pour l'Institut de s'attacher les meilleurs ou alors il faudrait continuer d'accepter des taux d'activité supérieurs à 100%....

*1<sup>re</sup> observation*

***Quelles impulsions pour favoriser l'émergence d'une politique cohérente en matière de sciences du sport dans l'arc lémanique ?***

*Les sciences du sport sont déclinées en plusieurs orientations : métiers de l'enseignement, entraînement, santé, prévention et réhabilitation, management et gestion, journalisme, sciences sociales et de la vie, etc. Actuellement, ces orientations sont développées dans le Canton à l'Institut des sciences du sport et de l'éducation physique (ISSEP Faculté SSP), à la Faculté de biologie et de médecine, à l'IDHEAP, à l'Académie internationale des sciences et de la technologie du sport (AISTS) qui dépend de l'UNIL et de l'EPFL et, aussi, pour l'ingénierie à l'EPFL. La coordination entre ces différentes activités doit être qualifiée de faible si l'on souhaite véritablement viser un niveau d'excellence atteint ailleurs. Compte tenu des enjeux socio-économiques et de la présence du CIO, une meilleure gouvernance serait sûrement souhaitable.*

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il peut et entend faire pour coordonner les différentes activités mentionnées ci-dessus et, éventuellement, contribuer à promouvoir un Centre de compétence universitaire en matière de recherche et d'enseignement dans les sciences du sport.*

### **Haute école pédagogique (HEP)**

Ces dernières années, notre Haute école pédagogique a fait couler beaucoup d'encre. Les propos à son sujet n'étaient guère flatteurs, qu'ils aient été émis par des étudiants, par des enseignants ou par la presse. Au niveau du parlement, le nombre d'interpellations, de postulats ou de questions, y compris de la part de la commission de gestion démontraient une certaine méfiance envers cette institution, la manière de conduire ses activités, voire même la manière de

former les futurs enseignants (le fameux socio-constructivisme !) dont notre Canton a besoin.

Actuellement, la HEP compte plus de 1'000 étudiants. Elle est toujours soumise au décret de juillet 2005 instituant un régime transitoire pour la formation des enseignants en attendant la nouvelle loi dont la consultation est achevée. Point très fort: la reconnaissance des diplômes est maintenant acquise. C'est bien sûr de toute première importance. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, un président du Conseil de direction est en fonction. La sous-commission a acquis la certitude que les choses allaient en s'améliorant dans cette institution et qu'une vision existait, autrement dit qu'il y avait un pilote ! Les étudiants consultés, choisis et entendus de manière complètement indépendante de la direction, confirment essentiellement ce point de vue en rupture avec des propos entendus il y a deux ans ! En particulier, la direction a été sensible à la situation d'étudiants en charge de famille. Grâce à un effort de rationalisation dans la confection des horaires, ces étudiants disposent de temps pour donner des cours, par exemple. Bien sûr un tel paquebot ne peut modifier sa trajectoire simplement et il faudra encore du temps pour changer en profondeur l'esprit « Ecole Normale ». Il ne serait pas constructif d'énumérer ici les éléments qui posent encore problème et qui relèvent d'une gestion (y compris humaine) du passé. Des questions subsistent au sujet de cours suivis à l'EPFL ou à l'UNIL ou encore sur l'appréciation que des «étudiants universitaires» ont du niveau de certains enseignements qu'ils sont contraints de suivre à la HEP. Dans le cadre de « Bologne », des échanges d'étudiants sont initiés avec la Suisse alémanique et l'étranger. En 2006, une vingtaine d'étudiants est venue à la HEP en provenance d'autres cantons ou de l'étranger, tandis qu'une dizaine d'étudiants HEP a effectué une partie de ses études ailleurs. La sélection des étudiants à l'entrée est un sujet sensible. La nouvelle direction a donné à la sous-commission des précisions convaincantes, confirmées par les étudiants. Cette sélection est basée d'abord sur l'examen d'un dossier et sur un entretien ; interviennent aussi des tests en français et en informatique. Il y a possibilité de rattrapage (un an) et de se représenter. Une possibilité de recours au DFJ existe. La direction envisage de remplacer l'actuelle procédure d'admission, compliquée, par une nouvelle, plus simple, d'immatriculation.

Des collaborations avec d'autres institutions sœurs romandes sont engagées et en matière de recherche, des collaborations (peut être encore timides) se développent avec l'URSP, l'UNIL et l'EPFL. Un conseil scientifique de la recherche a été institué. Un projet de contrat est envisagé, qui lierait l'ensemble des HEP romandes avec les universités romandes. Avec le Conservatoire de Lausanne, un master commun « master en pédagogie-musique et école » est proposé ; avec l'UNIL, un projet de master commun en matière de sciences

sociales est discuté. Les enseignants HEP sont maintenant évalués de manière crédible et des cours sont organisés à leur intention.

*2<sup>e</sup> observation*

***Missions de la Commission de refondation***

*Le décret du 5 juillet 2005 instituant un régime transitoire pour la formation des enseignants à la HEP indiquait à son article 3, suite à un amendement du plénum: « Durant toute la période transitoire concernée par le décret, une Commission de refondation est instituée pour assurer une collaboration étroite entre les institutions partenaires dans la formation des enseignants, favoriser le débat public et participer à l'élaboration de la nouvelle loi. Elle est composée de sept membres nommés par le Conseil d'Etat, dont un représentant de la HEP, un représentant du Rectorat de l'UNIL, un représentant de la Direction de l'EPFL, le Directeur général de l'enseignement supérieur et trois experts externes ».*

- Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur la manière dont s'est déroulé le processus de préparation de la nouvelle loi sur la HEP, dont la Commission de refondation, voulue par le Grand Conseil, a été associée à ces travaux.*

**Conservatoire de Lausanne**

Le Conservatoire de Lausanne est une institution qui reçoit un subside de l'Etat au travers de la DGES. Il a été fondé en 1861 et se compose aujourd'hui d'un département classique (classes professionnelles) fréquenté par 281 étudiants, d'un département jazz (classes professionnelles) nouvellement ouvert en octobre 2006 et fréquenté par 54 étudiants et d'une Ecole de musique (classes non professionnelles) fréquentée par 1'183 élèves. C'est en présence du chef de service de la DGES que la sous-commission a rencontré le directeur de cette institution, ainsi que le directeur du département jazz nouvellement ouvert. En effet, suite à la prise de conscience que l'accréditation HEM était impossible à obtenir pour l'enseignement professionnel du jazz et de la musique actuelle dans les structures de l'EJMA (Ecole de jazz et de musique actuelle), le Conseil d'Etat décidait en février 2006 de fermer la section professionnelle de cette école et d'ouvrir un département pour l'enseignement professionnel du jazz au Conservatoire de Lausanne: voir aussi le paragraphe consacré à l'EJMA. Le Conservatoire est installé depuis 1990 dans les anciennes galeries du commerce de Lausanne; il appartient à la Société immobilière

« Conservatoire de Lausanne » avec des parts égales pour le Canton et la Ville de Lausanne. Le loyer est de Fr. 2'145'000.—. A relever que le département jazz reste abrité dans les locaux de l'EJMA dans le quartier du Flon à Lausanne.

Le Conservatoire fait partie du Domaine musique de la Haute école de Suisse Occidentale (HES – SO) (entrée probable le 1er janvier 2009). Il est intéressant de relever que les autres écoles suisses reconnues sont Bâle, Zurich, Berne, Lucerne, Lugano et Genève. Les Cantons de Fribourg, Neuchâtel et du Valais essaient de regrouper leurs écoles. Le département jazz a été intégré à la Haute école de musique vaudoise pour ainsi proposer la seule formation de niveau HES pour le jazz en Suisse romande (le site de Montreux a été maintenu). Naturellement, l'accréditation est en point de mire.

Le Conservatoire est lié au Canton (DFJ) par une convention; il dépend d'un conseil de fondation dans lequel l'Etat est naturellement représenté. Le budget de fonctionnement total est assuré principalement par le Canton (12,138 millions de francs) et par la ville de Lausanne (2,9 millions de francs). La formation professionnelle est financée par l'Etat uniquement. La part du département jazz est de Fr. 2'050'000.—. Dès l'entrée effective du Conservatoire dans la HES-SO, une contribution de Fr. 10'000.— par an et par étudiant professionnel sera accordée par la Confédération. Il faut relever le coût important de cette formation professionnelle soit Fr. 37'000.—/an, conséquence de cette spécificité : un professeur travaille avec un seul étudiant à la fois. Les frais d'écologies sont actuellement de Fr. 1'950.— par an en classe professionnelle (Fr. 2'730.- pour les étrangers) et de Fr. 1'700.— en classe non professionnelle (Fr. 1'315.— pour les Lausannois).

Depuis le début septembre 2005, les cursus d'études répondent aux exigences actuelles d'une formation supérieure et sont donc organisés selon le principe des accords de Bologne. Ils comprennent un bachelor de trois ans et un master de deux ans. Les modules de formation sont validés sur le principe des crédits ECTS (European Credit Transfert System). Les plans d'études sont donc reconnus au niveau suisse comme au niveau international. Les collaborations au niveau national et international sont nombreuses. Les professeurs sont recrutés au niveau international ; il importe qu'ils restent actifs sur la scène musicale. Des projets de recherche (importants pour assurer le niveau HES) sont initiés en collaboration avec le Conservatoire de Genève et un professeur de musicologie rattaché au collège des humanités de l'EPFL.

L'Ecole de musique pour sa part est intégrée dans l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM). Elle est aussi une préparation pour celles et ceux qui envisagent une carrière professionnelle. Une loi est

attendue pour les écoles de musique ; c'est un euphémisme de dire qu'elle se fait attendre. Le Conservatoire est aussi favorable à l'éclosion des jeunes talents encore à l'école ; 23 élèves sont concernés. A l'école, huit périodes leur sont supprimées, qui sont remplacées par un programme spécifique au Conservatoire.

Le nombre d'élèves est limité actuellement à 350 en tout (numerus clausus) et donc la sélection se fait par un examen d'entrée (taux de réussite de 1/3 dans le département classique). Le taux d'étrangers est de 49% dans le département classique et de 15% dans le département jazz. En plus de la formation musicale proprement dite, une formation pédagogique est exigée en raison de débouchés professionnels importants dans l'enseignement. De plus, pour la même raison, la formation « jazz » comprend aussi une contribution « classique ». Une large collaboration est engagée avec la Haute école pédagogique (HEP) ; en particulier, ces deux institutions proposent un master commun intitulé « master en pédagogie-musique et école » de maître de musique. Le Conservatoire a aussi pour mandat la formation musicale des futurs enseignants au niveau général.

### **Service des affaires culturelles (SERAC)**

La sous-commission a limité cette année ses visites dans ce service au Musée de zoologie et à l'Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA).

### **Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA)**

Cette Ecole reçoit un subside de l'Etat au travers du SERAC. Depuis 2004, elle a été le sujet de passablement de turbulences conséquences, en particulier, de la décision de la CDIP de ne pas reconnaître cette Ecole en tant que HEM (Haute école musicale), mais aussi du fait d'une direction qui refusait tout audit. Notre sous-commission a rencontré le Comité de direction de cette école qui comprend le Président de ce Comité, le Président du Conseil de fondation de l'EJMA, Madame la cheffe du Service des affaires culturelles (SERAC) du Canton de Vaud et du Secrétaire général de la Direction de la jeunesse et de l'éducation (DEJE) de la ville de Lausanne.

La situation a fait l'objet d'une interpellation parlementaire à laquelle le Conseil d'Etat a répondu en septembre 2006. Ce document très complet résume les différentes étapes de l'évolution de l'institution, les décisions difficiles et courageuses prises par le Conseil d'Etat, ainsi que les conséquences immédiates de ces décisions. L'une de ses conséquences aura été, comme déjà mentionné plus haut (conservatoire) de fermer la section professionnelle de

l'EJMA et d'ouvrir un département pour l'enseignement professionnel du jazz au Conservatoire de Lausanne.

La sous-commission est d'avis qu'une fois alerté des difficultés, le Comité de direction a, avec l'appui du Conseil de fondation, contribué fortement « à faire le ménage », en particulier en sollicitant l'arrivée du nouveau directeur actuellement en place au Conservatoire. De l'avis de ce Comité, il y avait un « avant » 20 février 2006 et il y a un « après » ! Dans un paragraphe séparé, la sous-commission adresse d'une manière générale la question du contrôle par l'Etat des subventions qu'elle accorde ainsi que des activités qui y sont développées (gestion en particulier) en relation avec la loi sur les subventions. Le cas de ce qui s'est passé à l'EJMA est à ce titre significatif des limites auxquelles on doit faire face. Le conflit social engendré par l'obligation faite aux enseignants de subir un concours d'entrée en tant que professeur au Conservatoire et la non-reconduction des contrats d'enseignants ayant échoué, ce concours est en voie d'être résolu, un plan social étant sur la table. Actuellement, 680 élèves de tout âge (non professionnels) suivent les cours de l'EJMA.

Les problèmes qui se posent au Comité de direction et au Conseil de fondation de l'EJMA sont principalement les suivants :

- En collaboration avec le Conservatoire, définitions de la coexistence dans le même bâtiment des enseignements non professionnel et professionnel (qui ne dépendent plus de la même direction) et de la répartition des subventions, précédemment EJMA, entre l'EJMA et le Conservatoire. Celles-ci étaient de 1,2 millions de francs pour la section non professionnelle à raison de 50% à charge du Canton et de la Ville ainsi que de Fr. 950'000.— pour la section professionnelle, à charge uniquement du Canton. En conséquence des changements intervenus, on doit s'attendre à une augmentation des coûts et donc une augmentation de la subvention totale « Conservatoire+EJMA ». En effet, les écolages des étudiants « professionnels » diminueront de Fr. 7'000.— à Fr. 2'000.— (règles HES) et la rémunération des professeurs augmentera sensiblement. Bien évidemment une partie non négligeable de la subvention de Fr. 950'000.— couvrirait des frais de fonctionnement à l'EJMA, frais qui subsisteront du fait du maintien du nouveau département jazz du conservatoire dans le bâtiment de l'EJMA. Lorsque la reconnaissance HES sera acquise, une partie des financements sera assuré par la Confédération.
- Définition de taux d'occupation des enseignants raisonnables qui ne soient plus homéopathiques ... comme par le passé.

Il n'est pas inutile de rappeler que le bâtiment abritant l'EJMA est situé sur une parcelle au bénéfice d'un droit de superficie de la part de la Holding LO. La construction du bâtiment (projetée à compte d'auteur) entre 1997 et 1998 a coûté Fr. 8'630'000.—, financée à raison de 3,3 millions de francs par la Ville de Lausanne et de 4,8 millions de francs par l'Etat ; le solde de Fr. 630'000.— ayant été trouvé par l'EJMA. Le bâtiment appartient à la SI EJMA S.A. qui est naturellement en interaction avec le Conseil de fondation. La SI EJMA S.A. a été constituée le 14 janvier 1998 et l'article 2 de ses statuts précise que : « La société a pour but de mettre à la disposition de la fondation Ecole de jazz et de musique actuelle de Lausanne, un immeuble dans lequel la fondation exerce son activité ». Le capital de la SI EJMA S.A. est constitué de 100 actions de Fr.1'000.—, réparties entre l'Etat de Vaud, (56 actions), la Commune de Lausanne, (37 actions), et la Fondation EJMA Lausanne, (7 actions).

### **Musée cantonal de zoologie (MCZ)**

Le Conseil d'Etat a récemment soumis au Grand Conseil un exposé des motifs et projet de décret (403) pour la rénovation partielle des installations techniques du Palais de Rumine et la mise en conformité de la sécurité du Musée cantonal de zoologie (MCZ) pour un montant de Fr. 5'870'000.- (qui a passé la rampe du Grand Conseil sans aucune difficulté). Le lecteur peut obtenir dans l'introduction et l'historique de ce document tous les éléments qui montrent toute la dynamique du MCZ, compte tenu des moyens accordés.

Rappelons que ce musée ne couvre pas, comme c'est le cas ailleurs, l'ensemble des sciences naturelles mais est concentré sur la zoologie. Il est l'un des plus visités du Canton, et atteint bientôt 200 ans d'existence. Les liens avec l'UNIL sont forts; un conservateur est professeur et des travaux de thèse et de diplômes sont dirigés par des conservateurs (sous la responsabilité de professeurs UNIL). Parmi toutes les collections impressionnantes abritées par le MCZ, il convient de mentionner celle à succès léguée par Bernard Heuvelmans et consacrée à la cryptozoologie, cette partie de la zoologie qui s'intéresse aux animaux dont l'existence est sujette à caution tels le yéti, l'almasty, le monstre du Loch Ness ... Ou encore a des animaux supposés éteints.

La sous-commission a été effarée de constater l'état de vétusté du musée : préservation du patrimoine clairement négligée (lumière excessive, températures invraisemblables en particulier). Rien de sérieux n'a été entrepris depuis 100 ans en matière d'investissement (bureaux, ateliers et dépôts en l'état de la création du bâtiment de Rumine). Mais il y a pire : trois tonnes d'alcool étaient (sont toujours) simplement rangées dans des armoires. Il s'agit d'une véritable bombe qui exploserait en cas d'incendie accidentel avec des

conséquences que l'on n'ose imaginer. Des armoires anti-feu ont été demandées. Dans l'EMPD on lit que le Conseil d'Etat a été dans l'impossibilité d'entrer en matière plus tôt du fait de l'article 163 Cst-Vd qui aurait exigé une compensation. Admettre qu'il n'est pas utile d'entretenir un bâtiment ou que le maintien en état des collections n'est pas une priorité est un point du vue discutable, mais après tout cela ne porte atteinte qu'à du matériel. Mais accepter que des mesures de sécurité ne soient pas prises en violation des lois fédérales contraignantes (LCim du 15 décembre 2000, OCchim du 18 mai 2005m OBPL du 18 mai 2005) est préoccupant, d'autant plus que les cantons ont clairement des obligations pour que ces lois soient correctement appliquées. Les PME apprécieront, elles qui, en particulier, ont reçu des consignes et des délais impératifs. Mais tout sera bien qui finit bien, puisque le projet de rénovation est en route.

#### **Suivi par l'Etat des institutions subventionnées (LSubv)**

La loi sur les subventions (LSubv) date de février 2005. Elle prévoit (exige) un suivi et un contrôle de l'utilisation des subventions accordées. La sous-commission s'est donc intéressée à la manière dont tout cela fonctionnait dans la pratique au sein du DFJ, au travers de visites de quelques institutions dépendantes de la DGES, du SERAC ou encore du SESAF.

Parmi les institutions subventionnée régulièrement (subventions inscrites au budget annuel), il en est quelques-unes où l'Etat est directement associé aux structures d'encadrement. Il s'agit essentiellement d'institutions de dimension importantes (Conservatoire, EJMA, HETSR, OCL Institutions dépendantes du SESAF, etc.), dans lesquelles le soutien financier cantonal est important. Dans tous les cas, il s'agit de fondations de droit privé et les statuts de plusieurs d'entre elles prévoient un siège de droit à l'Etat de Vaud. Dans ces cas, l'Etat est donc en prise directe avec la conduite de l'institution, au travers de séances de Comités de direction et/ou de conseils de fondation, selon les compétences dévolues à ces deux organes par les statuts. Cela inclut le budget, les comptes, le suivi financier tout au long de l'année, le suivi de la gestion des ressources humaines, selon les compétences données et donc le suivi de la vie de l'institution de manière générale. A souligner enfin que le Contrôle cantonal des finances (CCF) est habilité à effectuer des contrôles.

Il est à remarquer qu'avant même la mise en oeuvre de la loi sur les subventions, l'Etat imposait déjà des contraintes prévues actuellement dans la LSubv que ce soit pour les institutions/manifestations régulièrement

subventionnées ou pour tous les cas de projets bénéficiant de soutiens financiers ponctuels.

La question est de savoir si le fait d'être directement intégré aux structures d'encadrement de l'institution représente pour l'Etat la meilleure manière, et la plus efficace, d'assurer le contrôle prévu par la loi sur les subventions. A première vue, cela présente des avantages liés à un suivi de proximité qui permet d'être au fait des problèmes de l'institution. En revanche, cette situation ne permet généralement pas de poser « les questions qui fâchent » ... Cette proximité n'a également pas empêché l'Etat, (comme la Ville de Lausanne d'ailleurs), d'éviter les chaos tout à fait regrettables qui ont secoué l'EJMA ou les problèmes rencontrés à la HTSR qui ont conduit à la démission du directeur. Là se situe la limite de l'exercice : parfois, ne remonte au Comité de direction que ce que la direction et/ou la présidence veut bien faire remonter... Dans ces situations, on peut s'interroger sur la pertinence de l'implication directe de l'Etat dans les instances de l'institution : il se trouve à la fois dans la situation de l'interpellé et de l'interpellateur !

Dans le cas du SERAC, en particulier, une mesure DEFI (sans incidence financière) prévoit le retrait progressif des représentants de l'Etat de certaines structures culturelles (hormis des fondations gérant directement des organismes d'Etat ou gérant du patrimoine étatique: par exemple le Château de Chillon. Pro Aventico, etc.), moyennant l'élaboration de conventions de subventionnement et la mise au point de contacts formalisés entre le service et les instances dirigeantes de ces institutions. Ces conventions reprendront en totalité notamment les différentes conditions imposées par la nouvelle loi sur les subventions.

### **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation et de la jeunesse pour l'année 2006.

**DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DES RELATIONS  
EXTERIEURES (DIRE) ET  
ORDRE JUDICIAIRE VAUDOIS (OJV)**

**M. Aloïs Gavillet, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des institutions et des relations extérieures et celle de l'Ordre judiciaire vaudois pour l'année 2006 était composée de MM. Jean-Yves Pidoux et Aloïs Gavillet, rapporteur.

La sous-commission a effectué, entre novembre 2006 et février 2007, les visites suivantes :

**DIRE**

- Chancellerie.
- Secrétariat général et Conseiller d'Etat (SG-DIRE).
- Service juridique et législatif (SJL).
- Service de la population (SPOP).
- Service de l'aménagement du territoire (SAT).
- Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI).
- FAREAS.

**OJV**

- Justice de paix, Lausanne.
- Justice de paix, Payerne.
- Tribunal administratif (TA).
- Cour administrative du Tribunal cantonal (TC).

## **DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DIRE)**

### **Chancellerie**

La visite à la Chancellerie est toujours l'occasion de broser un vaste tableau des relations avec les divers services. La planification des travaux du Conseil d'Etat reste un souci prioritaire, le gouvernement est souvent dépendant d'une planification des services insuffisamment réaliste.

Les secrétaires généraux sont soumis aux mêmes difficultés, mais peuvent au moins actualiser cette planification. Le pronostic concernant la Chancellerie dans la nouvelle organisation du Conseil d'Etat est qu'elle pourra être plus restreinte, parce que c'est le département présidentiel qui assurera le lien avec certaines entités indépendantes (CCF-Médiations-Groupe Impact-UCA).

Concernant la communication de l'Etat, la Commission de gestion a établi un rapport spécifique sur « L'Etat et le citoyen ». Le constat de la Chancellerie rejoint celui de la COGES qui propose diverses réformes qui ont été mises sur pied en 2006 : communication écrite, refonte du BIC et du site Internet de l'Etat.

On a vu le départ d'un vice-chancelier et la promotion d'une femme à cette fonction.

### **Secrétariat général (SG-DIRE) et Conseiller d'Etat**

Le Secrétariat général a été réorganisé ; il est enfin au complet et fonctionne bien. La fonction secrétariat a été améliorée ; ces réorganisations doivent ainsi être comprises dans la perspective de la mise sur pied du futur département présidentiel.

A côté de ses activités de secrétariat et d'état-major, le Secrétariat général a assumé, comme par le passé, le suivi de projets lourds et transversaux ; ainsi par exemple, celui du projet « Territoire suisse », mis sur pied par l'Office fédéral du développement territorial, projet dont les lignes directrices convergent avec celles du Plan directeur cantonal, ainsi que celui du dossier de l'asile, puisque de nombreux événements continuent à se produire, tant sur le terrain que dans l'actualité parlementaire.

Le déplacement de l'Unité informatique départementale s'est déroulé sans encombre au début de l'année 2006. Il restera à réorganiser l'informatique à disposition du Parlement et à mettre sur pied un moteur de recherche efficace pour les députés. L'évaluation de l'utilité de la conférence des secrétaires généraux reste positive ; il s'agit d'un puissant outil de coordination qui, à ce que dit le secrétaire général, devrait être inventé, s'il n'existait pas.

**La rencontre avec le Conseiller d'Etat** a donné à la sous-commission l'occasion de faire, comme de coutume, un large tour d'horizon de la diversité des activités du département. Le Conseiller d'Etat se réjouit que ses services soient désormais plus axés sur les besoins des usagers, comme au SPOP, où le service à la population s'est amélioré.

Il reconnaît néanmoins que le travail du SAT est certes ralenti par la densité de la législation et de la jurisprudence, mais assure que ce service devrait apprendre à régler plus rapidement les cas « babioles ».

S'agissant des communes, le Conseiller d'Etat est d'avis qu'elles doivent être encouragées à jouer le jeu de l'efficacité voire de la fusion ; cela signifie aussi que les services de l'Etat doivent systématiquement recourir à cette instance de communication, de coordination et de médiation qu'est le SeCRI. « Le réflexe » SeCRI reste parfois oublié dans l'Administration cantonale (*cf. observation sous SeCRI*).

En ce qui concerne les relations avec l'Ordre judiciaire, le Conseiller d'Etat exprime le vœu que la loi sur la haute surveillance puisse être rapidement rédigée et soumise au Parlement. Elle clarifiera les relations institutionnelles entre les trois pouvoirs.

### **Service juridique et législatif (SJL)**

Le service comprend une bonne dizaine de juristes qui travaillent en équipe et qui constituent la mémoire juridique de l'Etat. Par ailleurs, les autres secteurs (Bureau d'assistance judiciaire et recouvrement) souffrent de problèmes de personnel et d'organisation de travail. Le SJL doit faire face à beaucoup de demandes sur des dossiers sensibles et complexes, d'où des heures supplémentaires chroniques et un dépassement de budget.

De plus, le service assiste aux audiences devant le TRIPAC (Tribunal des prud'hommes de l'Administration cantonale). Le nombre de conflits de travail a augmenté en 2005 et tend à se stabiliser en 2006.

Le service doit intervenir dans la rédaction des lois, parfois en urgence ; le chef de service reconnaît que des députés l'ont interpellé pour remarquer que la

qualité des textes de loi est moins bonne que par le passé ; à quoi il répond qu'il a parfois le sentiment que les objectifs qui fondent les lois sont insuffisamment explicités. A charge pour ses collègues de faire valoir leur point de vue à cet égard, s'il s'avère différent.

Notons enfin que la version électronique du RSV (Recueil systématique vaudois) sera mise en production dès le début 2007 et qu'elle sera accessible sur Internet, ainsi que sur version CD. Il sera ainsi mis fin à une époque papier du RSV ; les très nombreuses modifications légales le rendaient impraticable sous cette forme.

### **Service de la population (SPOP)**

Dans la nouvelle organisation du service, il y a la création de la division ECNDI (Etat-civil, secteur Naturalisation, secteur Document d'Identité). Cette nouvelle formule semble faire ses preuves.

La réforme de l'Etat civil a fait couler beaucoup d'encre ; pour le service, la professionnalisation et l'informatisation de l'Etat civil a pour conséquence inévitable une nouvelle et forte réduction des offices, qui sont déjà passés de 57 à 15 et qui passeront encore à quatre car, selon le chef du SPOP, à quinze offices ils n'ont pas encore la masse critique. Cette évolution considérable est possible grâce à la séparation des tâches en deux : d'une part le métier d'officier d'Etat civil chargé des tâches les plus difficiles et les moins standardisées et, d'autre part, les tâches courantes accomplies dans un centre administratif ; celui-ci devrait déménager d'ici 2008 à Moudon.

Une application informatique pour le Contrôle des habitants existe, qui permet aux communes de vérifier le suivi des dossiers des étrangers. Les communes pourront renseigner, en direct, les étrangers concernés sur l'évolution de leur situation.

Le nombre de demandes de naturalisation reste toujours très élevé ; le rattrapage du retard est difficile ; ce retard existe à tous les niveaux, communal, cantonal et fédéral.

Concernant les documents d'identité et passeport, le service a connu une très forte activité en 2006, et a même dû travailler en rotation de deux équipes de huit heures par jour. Le passeport 2003 était valable pour les Etats-Unis à condition d'avoir été demandé avant octobre 2006 ; cette situation a occasionné une pression très forte sur le service. Comme annoncé dans les rapports précédents, le Canton de Vaud est pilote dans la production des passeports biométriques, dont le démarrage a été plus lent que prévu.

2006 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle LARA. Compte tenu des recours à la Cour constitutionnelle, la mise en œuvre s'est faite en plusieurs étapes et a été compliquée. Le Conseil d'Etat prévoit d'utiliser une disposition encore non mise en vigueur qui consiste à faire payer le retour des travailleurs clandestins à leur employeur.

Enfin, la question du RDCC, Registre démographique des Canton-communes, a occupé la Commission de gestion depuis plusieurs années. La loi fédérale sur l'harmonisation des registres exige une bonne coordination entre les services de l'Etat. Le SPOP est l'autorité de surveillance des contrôles communaux d'habitants. D'autre part, l'Administration cantonale des impôts a fait valoir l'existence du registre fiscal et ses moyens informatiques considérables, mais elle n'a pas autorité à donner des ordres en direct aux communes. C'est dire à quel point le SPOP et l'ACI doivent s'entendre. (*Cf. rapport de la sous-commission DFIN*).

### **Service de l'aménagement du territoire (SAT)**

L'année 2006 a vu la préparation de la fusion entre le SAT et le Service des améliorations foncières (SAF). Cette fusion ne s'est pas préparée sans encombre, les deux services ayant la réputation de représenter des cultures différentes. De plus, le SAF est un petit service très soudé qui ressent la fusion comme une absorption ; le nouveau chef de service travaille à assurer une intégration optimale.

Quant au partenariat avec les communes, c'est un ouvrage qu'il faut toujours remettre sur le métier ; dans cette perspective, le SAT participe aux cours organisés entre le SeCRI, l'UCV et les administrations communales.

En tout état de cause, le partenariat avec les communes doit être amélioré : d'une part, parfois, certaines communes ne donnent pas toujours des dossiers complets, ce qui ne facilite pas leur traitement par les services concernés. De plus, il arrive que des communes tardent à acheminer des requêtes, alors qu'elles devraient rendre une décision dans les 30 jours (requêtes de minime importance) ; on peut reprocher au service de ne pas être toujours à même de respecter les délais et de ne pas faire la distinction entre ce qui nécessite un examen approfondi et ce qui doit être traité rapidement. Comme le dit le chef de service, certaines activités du SAT constituent un métier très compliqué eu égard à la législation qui nécessite parfois de remonter à l'état de 1972 des bâtiments et des zones. Le problème endémique et lancinant de l'accroissement du retard dans les dossiers hors zone à bâtir crée ce climat pesant qui pose problème tant à l'intérieur du service que chez les privés.

*1<sup>re</sup> observation*  
***Accusés de réception et suivi des dossiers au Service  
de l'aménagement du territoire (SAT)***

*Il s'avère que des requêtes adressées au SAT ne sont pas traitées dans les délais légaux et que les requérants manquent d'information sur le degré d'avancement dans le traitement de leur requête.*

- Le Conseil d'Etat est prié d'informer en détail le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre au SAT, mesures destinées à permettre aux requérants de savoir que leur requête a bien été reçue et enregistrée par le service, et d'être renseignés sur l'avancement de leur dossier.*

**Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)**

Suite à la réorganisation du SJIC en deux services, SJL et SeCRI, ce dernier a pu d'une façon plus intense répondre aux communes, ainsi qu'aux autres services de l'Etat.

Les relations Etat-communes restent encore très sensibles, même si lors de l'assemblée des communes vaudoises à Mézières, M. le conseiller d'Etat Broulis a, d'une façon symbolique, enterré la hache de guerre. Il n'en demeure pas moins que sur le terrain, une sorte de défiance persiste, qui a de tout temps existé dans les communes, soucieuses de préserver leur indépendance face à l'Etat ; ce dernier, quant à lui, est en proie à la tentation constante de renforcement de confiscation des tâches et de restitution des coûts qu'elles engendrent. Le durcissement de ces relations s'est accru ces dernières années, malgré une apparente bonhomie qui prévaut lors des rencontres officielles.

Fâchées parfois d'avoir perdu le contrôle d'un certain nombre de domaines de gestion suite à l'opération EtaCom (les écoles en particulier) et réalisant aussi que l'organisation intercommunale de bons nombres des services leur a fait perdre du pouvoir décisionnel et, souvent même, la maîtrise des dossiers (complexité des tâches, manque de temps, manque de ressources internes), les communes ont tendance à la crispation.

On se trompe souvent de cible dans les récriminations ; il n'y a pas un Etat monolithique, rigide et inaccessible (incompréhensible dans son fonctionnement) d'un côté et des communes en perte de souveraineté de l'autre. Demeure néanmoins une opposition de fonctionnement, d'esprit, voire même de besoin, certes acceptée ou voulue par le Canton, entre un ensemble de communes citadines et lémaniques d'une part et, de l'autre, des villages peu

densément peuplés et de plus en plus « pendularisés » (mais qui ont gardé un fonctionnement de milice et de proximité, ainsi qu'un fonctionnement économique).

Concernant la transmission des données pour les budgets, les communes reprochent souvent que ces informations arrivent trop tard. Cela pose problème pour préparer leur arrêté d'imposition ; d'ailleurs, huit communes n'avaient pas rendu leur arrêté le 11 novembre, date butoir. Dans ce cas-là, c'est l'ancien arrêté qui reste en vigueur.

Pour la RPT, il est difficile d'en savoir plus maintenant, puisque le message du Conseil fédéral n'est pas encore précisément connu au moment de l'établissement de ce rapport. Ainsi, les négociations avec les communes ne peuvent que difficilement être engagées. La RPT entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'organisation des nouveaux découpages de districts se met en place et ce seront 17 préfets (aujourd'hui 21) qui se répartiront les tâches dans les dix districts.

Pour les diverses lois sur les Eglises, la rédaction claire des textes a favorisé des débats sereins en plénum, qui ont amené une négociation avec les Eglises d'une convention de subventionnement.

Aujourd'hui, malgré tous les efforts du Canton et malgré ces exemples positifs, la tension existante a des effets récurrents qui ne s'effacent pas facilement. Malgré les outils en place, par exemple les nombreuses mises en consultation ou le « périodique à l'intention des autorités et administrations communales », le Canton se doit d'aller encore davantage au devant des communes pour rétablir une confiance méritée aussi bien par le Canton que par les communes. Dans ce contexte, le souhait du Canton de mettre sur pied un concept de formation des élus et des membres des administrations communales, concernant les finances, l'aménagement du territoire et diverses répercussions du Plan directeur cantonal, est bienvenu.

Le SeCRI devrait être plus visible dans les divers services au sein de l'Administration cantonale et pouvoir pleinement jouer son rôle d'interface ; il devait d'ailleurs élaborer un rapport à l'attention du Conseil d'Etat destiné à un premier bilan de sa fonction.

*2<sup>e</sup> observation*  
**Publication du rapport du Service des communes et  
des relations institutionnelles (SeCRI)**

*Le SeCRI devait élaborer un rapport, à l'attention du Conseil d'Etat, destiné à évaluer à la fois les relations entre Etat et communes et l'utilité de la nouvelle organisation du DIRE (A cet égard, voir rapport de la COGES pour l'année 2005, page 72) :*

- Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur les étapes de l'auto-évaluation du SeCRI. Si possible, il transmettra au Grand Conseil le rapport que le SeCRI a été conduit à rédiger sur la manière dont il supervise et valide les décisions prises par les services de l'Etat qui concernent les communes.*

## FAREAS

La LARA est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2006. D'autres documents ont été adoptés dans le courant de l'année tant par le Conseil d'Etat (normes d'assistance) que par le département (guides d'assistance).

Le financement de la FAREAS est maintenant plus clair et plus aisé pour le futur établissement cantonal. C'est le Canton qui attribue une subvention à l'établissement et se refinance auprès de la Confédération. L'assainissement de la FAREAS s'est poursuivi avec la vente d'un certain nombre d'immeubles, conformément au décret voté par le Grand Conseil. La FAREAS a emménagé dans de nouveaux locaux qui s'avèrent être propices au bon fonctionnement et à la réforme de la structure.

L'embellie annoncée dans l'examen de l'exercice précédent, pour ce qui est des relations avec le SPOP, semble s'avérer durable : d'une part, l'antenne FAREAS dans le service permet de résoudre des problèmes, en particulier dans le dossier des réadmissions et des aides d'urgence. D'autre part, des passerelles informatiques, dont la nécessité est reconnue depuis plus de cinq ans, vont enfin pouvoir être construites et sont promises pour le printemps 2007.

La tension qui demeure au sein de la FAREAS est due d'une part aux événements dramatiques qui se produisent en divers centres d'accueil (notamment Bex), d'autre part à la prochaine entrée en vigueur de la LAsi (loi

sur l'asile) qui va, aux dires de ses responsables, considérablement accroître les difficultés d'hébergement à charge de l'établissement.

## **ORDRE JUDICIAIRE VAUDOIS (OJV)**

### **Justice de paix, Lausanne**

L'année 2006 a été cruciale et va dans le sens d'une amélioration par rapport au constat 2005. Les téléphones à l'office ont diminué, ce qui est à la fois un indice d'une insatisfaction moindre et une charge en diminution pour le personnel. Toutefois, des retards subsistent dans les dossiers de successions. Certains de ces retards datent même d'avant la réforme des justices de paix ; il s'agit souvent de dossiers traités mais pas encore facturés, le renfort apporté à la comptabilité s'avérant être un strict minimum.

La question du recrutement des assesseurs n'est pas réglée. Le taux de rotation des assesseurs est élevé et la commission de gestion pour le DIRE a entendu une fois de plus des remarques désabusées sur le contenu du travail des assesseurs. Ceux-ci passent beaucoup de temps et dépensent beaucoup d'énergie à tenter de trouver des tuteurs ou curateurs privés. Un très fort pourcentage de personnes pressenties fait opposition à leur désignation parce qu'elles n'ont pas été suffisamment préparées à cette nouvelle fonction. Pour des remarques plus approfondies, la sous-commission renvoie au rapport de la commission désignée pour étudier les divers postulats portant sur la question des tutelles et curatelles.

Enfin, la Justice de paix de Lausanne insiste sur le futur des postes temporaires qui lui ont été attribués et qui seront réduits progressivement jusqu'en 2009 ; il n'est pas impossible en effet, par exemple dans le domaine des successions, qui par excellence rapporte à l'Etat, qu'il soit contreproductif de passer au-dessous d'un certain nombre de collaborateurs.

### **Justice de paix, Payerne**

La sous-commission DIRE est attachée à une proximité entre les petites justices de paix et les justiciables. Toutefois, bien qu'à une autre échelle, les problèmes se posent aussi bien à Payerne qu'à Lausanne. Là aussi les assesseurs doivent dépenser beaucoup d'énergie dans la recherche de tuteurs et

curateurs. La sous-commission est d'avis qu'il serait peu avisé que les assesseurs des petites justices de paix en viennent à désigner des tuteurs et curateurs sans discussion préalable.

Pour les petites justices de paix, l'absence prolongée ou le départ d'un seul collaborateur peut constituer une bombe à retardement et occasionner une accumulation de retards. De plus, il peut s'avérer difficile ou irrationnel de devoir former des intérimaires : les outils de travail et la matière sont très spécifiques et nécessitent une formation assez longue et approfondie, tant et si bien que les personnes deviennent rentables après un certain délai seulement.

La sous-commission DIRE a noté que l'entrée en fonction du logiciel Tutelec n'est toujours pas effective dans les justices de paix. N'ayant pu visiter l'Office du Tuteur Général (OTG), elle espère que l'entrée en vigueur de Tutelec à l'OTG se déroule à satisfaction, de sorte que les justices de paix puissent bientôt en bénéficier.

### **Tribunal administratif (TA)**

S'agissant de la réforme de l'Ordre judiciaire dans son ensemble, le Grand Conseil a été saisi d'un l'EMPL très consistant auquel, à l'heure de la rédaction de ce rapport, il a réservé un sort paradoxal, votant successivement une entrée en matière puis un refus d'entrée en matière sur deux objets liés.

Pour ce qui est de la haute surveillance exercée sur la juridiction administrative, une commission du Grand Conseil a fonctionné durant toute l'année 2006 et rendra compte elle-même de ses travaux et de l'évolution de la situation. Pour ce qui concerne le mandat de la Commission de gestion, on relèvera les faits suivants : le Tribunal administratif a mis au point un système de répartition des dossiers entre les juges qui permet de mieux observer la manière dont les dossiers sont liquidés. Il semble que désormais le principe de solidarité entre juges prévale sur le fonctionnement individualiste d'antan.

D'autres points ont été abordés, comme celui de la pleine participation des juges suppléants aux décisions de la Cour plénière. Il a aussi été question de locaux, le tribunal se trouvant à l'étroit dans ceux dont il dispose actuellement. La question des assesseurs a été évidemment abordée, ainsi que celle de leur utilisation plus ou moins intense par les juges. Le problème de l'assistance judiciaire a donné lieu à quelques explications.

Au total, la virtuosité du président du Tribunal administratif à passer de la loi sur le Tribunal fédéral à des considérations sur les tranchées filtrantes au bas d'un champ n'a pas permis à la Commission de gestion de se faire une idée

tout à fait systématique du fonctionnement et de l'évolution de la juridiction administrative.

### **Tribunal cantonal (TC)**

La visite à la Cour administrative du Tribunal cantonal a permis un très large échange de vue sur tous les problèmes de l'organisation judiciaire du Canton. Si l'on présente ces échanges en adoptant le point de vue de la gestion, on retiendra particulièrement six points :

#### **Justice de paix**

Les renforts obtenus pour l'année 2006 ont permis de retrouver une certaine sérénité malgré des problèmes persistants concernant les successions à Vevey et les tutelles à Lausanne. La Cour administrative insiste sur le fait que malgré ces renforts, on est dans la cible financière de ce qui avait été envisagé lors de la réforme. Les renforts ont en effet été affectés aux successions qui, au vu des émoluments perçus, bénéficient à l'Etat.

Un souci à venir concerne le nouveau découpage territorial qui va rendre nécessaire d'équiper en justice de paix Lausanne-ouest et Lavaux. Un autre souci relève du constat plus général selon lequel en matière de tutelle et curatelle, le système de milice vaudois n'est plus viable à long terme sous la forme actuelle.

#### **Tutelec**

Les épisodes d'implantation de ce système informatique ont été nombreux et mouvementés. Ils sont dus en partie au fait qu'un fournisseur avait limé ses prix pour obtenir le marché, et s'est, par ce fait même, trouvé confronté à de nombreuses difficultés. Quoi qu'il en soit, le premier volet financier est actuellement implanté à l'Office du tuteur général ; le deuxième volet, consacré au social et au suivi des assurances, est en phase de test.

L'implantation de Tutelec dans les justices de paix n'aura en tout état de cause pas lieu avant 2008.

#### **CICLOP (Collaboration Intercantonale pour la réalisation d'un Logiciel pour les Offices des Poursuites)**

Une observation de la Commission de gestion avait été consacrée à cette application informatique (rapport de l'année 2004, page 73). En effet, un renouvellement des logiciels à disposition des offices de poursuites et faillites

s'avère urgent et indispensable. Après plusieurs retards liés à des difficultés dans l'élaboration et la signature des contrats, on peut enfin déterminer le calendrier pour l'implantation du nouveau logiciel. Celui-ci est implanté en deux phases dans le Canton de Fribourg. Le Canton de Vaud pourra le rendre opérationnel à la fin 2007. Actuellement l'étude porte sur la reprise des données anciennes. Les utilisateurs vaudois qui ont procédé à des tests se montrent très satisfaits de ce produit clé en main (contrairement à Tutelec qui est un système propriétaire), qui fonctionne ailleurs de manière satisfaisante.

### **Tribunal des baux**

Le nombre des affaires entrantes en 2006 est assez stable et le tribunal a pu régler un nombre d'affaires équivalentes. Il reste un stock important pour la réduction duquel des moyens supplémentaires devront être attribués au tribunal. Un objectif important est de diminuer le délai entre l'audience et la notification du jugement. La Cour administrative du Tribunal cantonal se montre raisonnablement optimiste sur ce point et prévoit de nouvelles mesures de rationalisation liées à la compétence du président, à la détermination des valeurs litigieuses ou au choix des assesseurs.

### **Politique de communication**

Pour la première fois, le Tribunal cantonal a organisé une conférence de presse en mars 2006. Consacrée à la présentation de son rapport de gestion et à une prise de position générale sur l'Ordre judiciaire, cet exercice s'est avéré positif. Il a été salué tant par les usagers que par les médias et par la classe politique. L'exercice sera reconduit en 2007.

### **Politique du personnel**

L'ancien statut de la fonction publique prévoyait que l'Ordre judiciaire était compétent pour procéder lui-même à l'engagement de collaborateurs auxiliaires (contrats allant jusqu'à six mois). Dans la nouvelle loi sur le personnel et dans les règlements qui lui sont liés, une telle autonomie semble désormais impossible et le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) qui n'avait jusqu'ici pas contesté cette prérogative de l'Ordre judiciaire, lui refuse à l'avenir de procéder de la sorte. Le Tribunal cantonal s'en offusque et assure que cette nouvelle pratique du SPEV va à l'encontre de l'autonomie de l'Ordre judiciaire voulue par la Constitution. Aux dernières nouvelles toutefois, cette divergence semble levée. D'où, pour s'en assurer, l'observation suivante :

*3<sup>e</sup> observation*

***Personnel auxiliaire au Tribunal cantonal (TC)***

*Des divergences se sont manifestées entre le Tribunal cantonal et le Service du personnel du Canton de Vaud. Elles concernent la gestion du personnel auxiliaire.*

- Le Conseil d’Etat et le Tribunal cantonal sont priés d’informer le Grand Conseil sur les divergences qui les opposent ou qui les ont opposés. Il sont priés d’indiquer en détail comment la solution élaborée à la fois respecte la loi sur le personnel et permet au Tribunal cantonal de disposer de l’autonomie et de la flexibilité nécessaire à une gestion efficace.*

En conclusion, le Tribunal cantonal affirme se féliciter des rapports plus directs qu’il a pu entretenir avec le Grand Conseil. En ce sens, l’observation générale de la commission de gestion pour l’exercice 2005 a été une contribution à un mouvement général qui va dans un sens souhaité par tous ou presque.

**Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d’usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n’auraient pas été portés à sa connaissance au cours des travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d’accepter la gestion du Département des institutions et des relations extérieures pour l’année 2006.

## DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

**M. Denis Bouvier, rapporteur** : — La sous-commission chargée de l'examen du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2006 était composée de M<sup>me</sup> Linette Vullioud-Laurent et de M. Denis Bouvier, rapporteur.

Entre septembre 2006 et février 2007, la sous-commission a procédé à vingt visites et entretiens. Reçue dans les services du DSAS ainsi que dans différentes institutions, elle a également rencontré le chef du département. Elle a pris contact par ailleurs avec la société PMS (Parking des hôpitaux).

### Visites effectuées et principaux sujets abordés :

– **Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)**

Cantonalisation de l'organe de contrôle de l'assurance-maladie et accident.

– **Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)**

Prise de fonction de la nouvelle cheffe de service.

Réforme RI – Projet FORJAD.

Institutions sociales.

– **Service de la santé publique (SSP)**

Groupement hospitalier de l'ouest lémanique, agrandissement de l'Hôpital de Nyon.

Système d'information médicale et dossier patient informatisé.

Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, CMS Morges et appartement aménagé, neuroréadaptation et nouvelle organisation hospitalière.

Institution de Lavigny.

Avenir du site de St-Loup.

– **Hospices cantonaux/CHUV**

Ressources humaines (évolution du dossier, succession du directeur adjoint, formation en entretien d'appréciation, structures et moyens alloués) ; statut des personnels rémunérés par les fonds, double signature, nouveau logo.

Institut universitaire de médecine légale (IUML).

Conclusions du rapport d'audit du CCF.

– **Parking des hôpitaux**

Entretien avec la Société Parking Management S.A. et évaluation des problèmes liés à la politique tarifaire pratiquée sur le site des hôpitaux.

**Appréciation générale**

Le calendrier resserré de la fin de la législature 2006-2007 a contraint la sous-commission de gestion à réduire le nombre ordinaire de ses investigations, et, par là, à rendre d'autant moins exhaustif son rapport sur le domaine très diversifié et complexe dévolu à son contrôle.

La sous-commission tient particulièrement à signaler la qualité de l'accueil qui lui a été réservé, tant par les services que par les institutions ainsi que par les personnels nombreux auditionnés. Les responsables rencontrés n'ont pas ménagé leurs efforts pour faciliter la présentation des dossiers et la compréhension des problèmes. Une documentation souvent abondante et éclairante a été remise aux commissaires.

Si de grands chantiers sont en cours, d'autres sont encore à l'étude et laissent certaines institutions parfois dans l'incertitude du sort que pourraient leur réserver les impératifs de planification et d'organisation. De plus, mais ce n'est pas un fait nouveau, les restrictions budgétaires portent leurs effets tant sur les conditions de travail que sur les investissements nécessaires à l'accomplissement des politiques projetées.

**Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)**

**Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents (OCC)**

*Cantonalisation*

Dans la suite du rapport 2005 de la sous-commission concernant le mandat de gestion OCC confié aux Retraites populaires, il convient d'apporter les

précisions suivantes : suite à l'annonce officielle en février 2006 de la cantonalisation de l'OCC, une convention a été signée entre le Conseil d'Etat et cet organe. Deux garanties ont alors été données. L'OCC resterait dans ses locaux de St-Martin/Caroline à Lausanne; les droits acquis seraient respectés et les salaires maintenus pour les 37 collaborateurs en activité (dont 25 gestionnaires de dossiers) ; le cas du directeur, à trois ans de la retraite, faisant l'objet d'une négociation particulière. Dans le même temps, une mise au concours de trois postes a été lancée pour tenter de remédier en partie à la surcharge de travail occasionnée notamment par l'augmentation constante du nombre de dossiers à traiter (en 2005, une moyenne mensuelle de 2'831 dossiers « contentieux », moyenne portée à 3'240 en 2006) et par les contrôles de revenus des demandeurs de subsides (7'000 par mois). Il est apparu que la gestion de cette mise au concours a créé des différences d'appréciation entre l'OCC et le Service du personnel de l'Etat de Vaud, le SPEV transformant certains contrats, proposés par l'OCC et annoncés aux candidats, de CDI (contrat de durée indéterminée) en CDD (contrat de durée déterminée).

#### *Changement de locaux*

Si le Conseil d'Etat a tenu ses engagements concernant les situations acquises et les salaires, il n'en a pas été de même pour l'implantation géographique des services de l'OCC. Il a en effet été décidé que l'OCC déménagerait au chemin de Mornex 40 à Lausanne, dans une partie des locaux actuellement occupés par l'Office de contrôle des impôts de Lausanne. Dans sa dimension humaine, cette rupture de garantie a été particulièrement mal vécue par l'ensemble du personnel de l'OCC. A cela s'ajoutent les problèmes pratiques dont les solutions avaient été envisagées en synergie avec les Retraites populaires (par exemple, traitement des 500 à 600 lettres expédiées chaque jour). Cette situation ayant été exposée à la sous-commission, celle-ci s'est assurée auprès des chefs du DFIN et du DSAS que des solutions acceptables seraient trouvées, afin que l'OCC puisse poursuivre sa tâche dans des conditions identiques, qui lui ont permis jusqu'ici de répondre efficacement aux attentes du public concerné. Le déménagement est prévu en juillet-août 2007: il occasionnera inévitablement une cessation passagère d'activité, qu'il faudra bien rattraper.

Le Grand Conseil pourra légitimement s'étonner que la sous-commission de gestion se soit à ce point intéressée « à chaud » à la gestion de la situation décrite ci-dessus. Son intervention aura cependant sans doute contribué à aplanir les difficultés. Des plans ont été produits et modifiés, des aménagements ont été convenus entre le directeur de l'OCC et le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL). Un nouveau point de la situation pourra être fait, une fois celle-ci stabilisée.

## **Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)**

### **Prise de fonction de la nouvelle cheffe de service**

#### *Direction*

La sous-commission a été reçue par la nouvelle cheffe de service (entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2006), les 21 septembre 2006 et 18 janvier 2007.

#### *Premiers constats*

Les constats faits à son entrée en fonction concernent un service relativement déstabilisé au niveau des collaborateurs, lesquels exprimaient un sentiment de perte de crédibilité, où les cadres, surchargés, avaient accumulé de trop nombreuses heures supplémentaires pendant les années 2001-06, service cependant au bénéfice d'une direction expérimentée. A ces constats s'ajoutent, d'une part, les problèmes liés à des enjeux tels que les relations avec les communes, l'augmentation des budgets de l'aide sociale, les négociations des budgets d'insertion avec le SDE (Service de l'emploi), la révision de la LAIH (loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées), l'élaboration d'une politique cantonale de la personne handicapée (droit des personnes, surveillance, planification, gestions des infrastructures, etc.); et, d'autre part, la nécessité de relever le défi lié à ce changement de culture qui consiste à privilégier une politique d'insertion et non seulement de gestion purement administrative.

### **Réforme RI- Projet FORJAD**

La sous-commission a perçu en effet chez la nouvelle responsable du service un souci affirmé pour l'application de la réforme RI, laquelle réforme, d'un point de vue administratif, clarifie et simplifie la gestion – tout en installant un dispositif de contrôle et de sanctions en cas de fraudes –, facilite la compréhension des usagers, et, surtout, met l'accent sur l'aide à l'insertion sociale et professionnelle venant compléter l'aide financière.

Constatant qu'actuellement 70% des 1'800 jeunes adultes au RI, dont 800 âgés de moins de 21 ans, n'ont pas de formation professionnelle, il convient de porter un soin particulier au Programme d'insertion durable (Projet FORJAD) – soumis au Conseil d'Etat – permettant d'offrir à ces jeunes des possibilités concrètes de formation, directement en apprentissage ou en école professionnelle, ou encore – pour les situations les plus difficiles – en institutions spécialisées. Ledit programme se limite toutefois à une centaine de places et ne répond ainsi encore que très partiellement à la situation tout à fait préoccupante révélée par les chiffres donnés ci-dessus.

Les enjeux de la réforme RI portent sur le développement de l'insertion pour les autres bénéficiaires de l'aide sociale, la coordination des travaux avec le SDE et la concertation entre ORP et CSR - dont il faudra, selon la cheffe de service, sans doute réévaluer l'organisation et la répartition territoriale. Il conviendra inévitablement, d'autre part, de disposer de nouveaux moyens pour renforcer à l'interne du SPAS, la Section d'aide et d'insertion sociale (SAIS).

Le régime d'insertion sociale est sécurisé par un système de contrôle interne. D'où la création de 5,7 postes d'enquêteurs dans les régions (dont deux à Lausanne), chargés de vérifier les informations données par les bénéficiaires, et ce à la demande des assistants sociaux ou des directions des CSR.

*1<sup>re</sup> observation*

***Formation professionnelle des jeunes adultes bénéficiaires du RI***

*Le problème de l'insertion professionnelle des jeunes adultes bénéficiaires du RI est crucial. Il réside principalement dans l'absence de formation de plus des deux tiers d'entre eux. Un projet (FORJAD) de formation durable de jeunes adultes a été lancé en direction des entreprises, des écoles professionnelles ou des institutions spécialisées, et doit être évalué.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens qu'il entend mettre en oeuvre durablement pour répondre à la situation alarmante du manque de formation des jeunes adultes au RI, dans le cas où le projet FORJAD ne serait pas reconduit ou développé.*

**Autres dossiers**

- en ce qui concerne le **Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA)**, les versements sont en augmentation : les avances pour 2005, dernier chiffre connu, portent sur 2000 dossiers (1'200 en 1996) : 9,8 millions de francs ont été versés ;
- quant **aux institutions sociales**, signalons que la dernière tranche du programme d'économie RIV a été réalisée ; que leur surveillance par le Service a été renforcée, notamment lors de visites non annoncées ; que le suivi et la mise en oeuvre des recommandations concernant La Branche et La Cité du Genévrier ont été effectués ;
- enfin, **le projet RPT** de la « Nouvelle politique cantonale pour les institutions d'adultes en situation de handicap » a été lancé (phase 1,

horizon 2008 ; phase 2, à fin 2010) et présenté aux partenaires (institutions, usagers, services de l'Etat concernés : SESAF et SASH notamment).

### **Service de la santé publique (SSP)**

#### **Groupement hospitalier de l'ouest lémanique (GHOL)**

##### *Agrandissement de l'hôpital de Nyon*

Le 31 août 2006 était inauguré l'agrandissement de l'Hôpital de Nyon, agrandissement destiné à couvrir pour une ou deux décennies sans doute – avec l'hôpital de Morges – les besoins liés à la croissance démographique sur La Côte. La sous-commission, lors de sa visite du site, a ainsi pu constater l'aboutissement des efforts consentis et par le Canton – au niveau de 5,588 millions de francs – et par l'Association de l'Hôpital de Nyon, pour 7 millions de francs.

Les nouveaux locaux, répartis sur deux étages, ont été conçus de telle sorte qu'un transit puisse aisément s'effectuer avec l'ancien bâtiment. Au rez, se situent, de part et d'autre une cafétéria ouverte sur un espace vert, une aile réservée aux soins intensifs, et une autre aux cabinets médicaux des médecins-cadres ; au premier, on trouve d'une part l'hôpital de jour et, d'autre part, les chambres privées.

##### *GHOL*

Le GHOL (sites de Nyon et de Rolle), en chiffres 2005, a reçu 6'211 patients hors urgences et 15'600 patients en urgence, tandis que 582 naissances étaient enregistrées. Le taux d'occupation a été de 83,2% tant pour les lits A de soins aigus (Nyon) et de 95,3% pour les 19 lits B de pneumologie (Rolle). Pour la première catégorie, la durée moyenne de séjour – en diminution de 9% – a été de 5,8 jours, et de 17,6 pour la seconde.

Selon le président du GHOL et de l'Association de l'Hôpital, il faudra mettre dorénavant l'accent sur une politique du personnel, qui facilite davantage le recrutement de ce dernier et le fidélise.

#### **Système d'Information Médical et dossier patient informatisé**

C'est, dans un premier temps, sur le site de l'Hôpital de Nyon, puis sur celui de Cery, que les représentants de la Fédération des hôpitaux vaudois informatique (FHVI) ont présenté ces nouveaux concepts à la sous-commission ainsi que des données sur le « dossier patient des Hospices/CHUV et hôpitaux vaudois informatisé intégré et institutionnel », dit dossier DOPHIN (initié en janvier

2006 pour une réalisation de projets en 2007-08), ainsi que sur le projet PREDIMED de prescription des médicaments.

#### *Dossier patient informatisé*

Pour nous en tenir ici au dossier patient informatisé, et pour simplifier, il faut retenir qu'à chaque niveau de constitution de ce dossier correspond un programme spécifique existant ou encore en projet (p.e. PREDIMED, MENUPAD, LEP ou projet MEDOC).

Le dossier « commun » de départ (historique) est réalimenté en séjour hospitalier par les données nouvelles constituées, de l'entrée à la sortie, par un dossier « résultats » (résultats, rapports, images); par un dossier « infirmier » (plan de soins, surveillances, charge de travail, repas, traitements et médicaments); par un dossier « médical » (anamnèse, examen clinique et notes de suite, consultations spécialisées, prescriptions, interventions de chirurgie et anesthésie (codage et comptes rendus), ordres (pour physio., ergo., ...), lettre de sortie; enfin, par un dossier administratif (historique, admission), de suivi (prestations) et de planification (transferts, lits, blocs, consultations).

#### *Protection des données*

L'idée est aussi que les dossiers « commun », « résultats », « infirmier » et « médical » puissent être transmis aux médecins traitants et aux réseaux de soins. Les objectifs visés sont en effet le partage d'informations, un accès aisé et rapide à la bonne information, la simplicité d'utilisation et du suivi administratif des documents, enfin, une saisie unique.

A cet égard, l'informatisation du dossier patient pose le problème aigu de la protection des données au plan cantonal (les onze membres de la FHVI, répartis sur vingt sites), en corollaire de l'uniformisation (nécessaire?) de celles-ci au plan fédéral, voire international.

D'autres problèmes se font jour, entre autres : les spécialités entraînent des applications diverses; des réticences risquent de se manifester à la saisie; la disponibilité des intervenants n'est pas acquise; l'organisation du projet est encore peu développée et la gestion du changement est en soi porteuse d'obstacles.

#### **Fondation de La Côte, CMS Morges**

Pour mémoire, la Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, occupant aujourd'hui 500 collaborateurs, est née de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de la Fondation médico-sociale de la zone sanitaire IV (Nyon, Terre-Sainte, Gland, Rolle) et de la Fondation SASCOM (Région Morges-

Aubonne). Son organisation territoriale se compose, d'une part, des centres médico-sociaux (aux lieux cités ci-dessus, avec les centres de Morges-Est et de Morges-Ouest) et, d'autre part, des Espaces Prévention de Morges, Aubonne, Nyon et Rolle.

#### *Objectifs*

Cette fusion a visé un système de gestion unifié qui permette de maîtriser les charges et d'améliorer le taux de facturation. L'obtention d'une certification ISO, en juin 2005 déjà, a pu renforcer la légitimité de cette fusion et pousser à la recherche de solutions novatrices dans le domaine de l'aide et des soins à domicile: ainsi, notamment, des mesures toujours plus nombreuses de soutien aux aidants naturels (conjointes), celles permettant l'intensification du bénévolat, le développement des compétences en synergie au sein du réseau de soins, la création d'appartements adaptés et sécurisés.

#### *Une aide de proximité*

La Fondation, par son ancrage régional et communal, illustre bien sa vocation à promouvoir une aide non pas standardisée mais bien de proximité. Ce sont bon an mal an 380 à 400 dossiers actifs, dont 3/4 de soins de base, 60 personnes actives dans les équipes CMS, renforcées par des équipes d'appoint (40 infirmières à faible pourcentage d'activité) poursuivant, elles, deux missions spécifiques: la première étant de confirmer les soins planifiés, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, de 17h30 à 22h00, mais la nuit également; la seconde, de soutenir les équipes fixes en cas d'absences.

Si l'on peut constater une stabilisation des besoins en soins, des attentes nouvelles se manifestent pour prolonger la vie à domicile, tandis que les prestations liées à l'environnement social et au soutien à l'entourage diminuent. De leur côté, celles destinées à restaurer ou à préserver l'autonomie des personnes augmentent très sensiblement (ergothérapie, moyens auxiliaires, matériels de soins). Dans une Revue de direction, un inventaire des risques liés au maintien à domicile a été établi. Ce sont les risques de chute, de malnutrition, de douleur, de maltraitance, ceux que font courir l'adaptation de l'environnement, les directives anticipées, la solitude, l'isolement, la dépression ou encore la pandémie.

#### *Aspects financiers*

En regard du problème du financement, et alors que les subventions fédérales disparaîtront en 2008, se pose la question de l'équité en ce qui concerne l'offre et la demande de prestations (en 2005, 107'835 prestations en soins de base et 45'217 aides au ménage). Les coûts de ces dernières peuvent être très inégaux en fonction de la particularité de certains cas et des moyens financiers dont

disposent les personnes concernées. Il faut savoir par ailleurs, par exemple, que les salaires d'aides au ménage doivent être assumés, selon l'OMSV, à hauteur de 70% par les prestations facturées. Ce seuil de productivité variera donc avec le salaire, mais également avec les frais de transports. Le taux de facturation n'est atteint actuellement qu'à 53%.

#### *Appartement aménagé*

La sous-commission a pu visiter un appartement aménagé en ville de Morges. Ce programme demande à être développé, tant du point de vue du nombre de logements à disposition – et, là, la Fondation peut également fournir une aide dans la recherche de financements pour l'aménagement d'appartements privés – que du point de vue de l'aménagement technique de l'espace : à cet égard, la visite de l'appartement susmentionné – aménagé sur une répartition initiale intéressante de l'espace – a cependant convaincu la sous-commission qu'une meilleure communication et qu'un meilleur suivi devaient être envisagés entre responsables et architectes : plusieurs éléments de l'aménagement étaient en effet inappropriés à la situation de handicap pour laquelle ils étaient sensés être adaptés.

#### *Les Espaces Prévention*

Un dernier mot, sur les Espaces Prévention. Ils constituent une plate-forme régionale de programmes dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention et proposent à l'ensemble de la population, avec le soutien des Ligues de la santé, un programme d'activités et de cours en lien avec les facteurs de risques des maladies cardiovasculaires et visant la prévention des maux de dos, d'ostéoporose ou des problèmes de sommeil. Le programme très riche 2006-07 offre d'autres prestations encore, dans le domaine de la santé au travail, ou concernant le planning familial et le dépistage du VIH, par exemple.

#### **Institution de Lavigny**

L'une encore des treize composantes de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), l'Institution subventionnée de Lavigny, centenaire en 2006-07, se présente comme « le centre romand de référence pour les patients souffrant d'épilepsie difficile à traiter, de troubles à caractère neuropsychiatrique ou de lésions cérébrales graves nécessitant une réhabilitation ». Aussi, cette référence offre-t-elle des atouts sérieux pour que le choix d'un Centre cantonal de réadaptation neurologique se porte sur l'Institution.

L'Institution de Lavigny, placée sous le contrôle de son Conseil de Fondation, se divise principalement en quatre départements :

- le département hospitalier, intégré dans le Groupement vaudois de neuroréhabilitation (GVNR), possède ses propres services (neuro-réhabilitation et épileptologie) pour les soins aux patients hospitalisés (18 lits B) et pour les soins ambulatoires ;
- le département psychopédagogique, disposant d'une école d'enseignement spécialisé (La Passerelle, 68 élèves), d'un internat scolaire de semaine (La Licorne, 10 élèves) et d'un demi-internat pour les élèves prolongeant leurs activités au delà des heures scolaires (La Plage). Les enfants qui y sont accueillis - âgés de 4 à 16 ans - présentent des troubles psychoaffectifs, voire neurologiques. En difficulté de développement et d'apprentissage, ils trouvent à La Passerelle les conditions d'un développement psychique harmonieux. En vue, entre autres, de leur éventuelle réinsertion en milieu scolaire, ils y bénéficient d'un encadrement thérapeutique dans les domaines de la logopédie, de la psychomotricité, de la psychologie et de la pédopsychiatrie ;
- le département socio-éducatif, qui se prolonge à Morges, dans le Home de la Moësette; à Morges encore, ou au village de Lavigny, dans de petits appartements ou studios sécurisés. Dans ces hébergements, et sous la responsabilité d'accompagnants, vivent quelque 200 résidents souffrant de troubles moteurs, sensoriels, psychiques, comportementaux ou d'épilepsie ;
- le département socioprofessionnel, d'adressant aux personnes mentalement handicapées, avec parfois un handicap physique associé ou encore atteintes dans leur santé psychique. Une activité professionnelle leur est proposée. Chaque jour, 170 postes de travail sont attribués, un grand nombre dans les ateliers du département (industriels, artisanaux, ateliers-jardins, restaurant); d'autres, à l'extérieur. Les ateliers participent à leur mesure à la vie économique de la région et sont reconnus comme des partenaires socioprofessionnels à part entière: ils sont ainsi considérés comme des lieux de préformation, qui visent à développer les compétences nécessaires à une intégration professionnelle.

En appui à ces départements, s'ajoute un Service interdisciplinaire de soins.

On notera qu'un avant-projet de construction – à hauteur de 20 millions de francs – destinée au département socio-éducatif a été étudié, et qu'une demande de subventionnement (33%) a été présentée dès janvier 2006 à l'OFAS. Dans l'attente d'une réponse de cet organisme fédéral, l'avant-projet a été déposé courant septembre 2006. Le Canton ayant donné son aval, le concours architectural compte sur une réponse de l'OFAS pour être lancé. Il doit se clore fin juillet 2007. (Données fournies en février 2007).

Tant par les constats qu'elle a pu faire à la faveur de sa visite des différents départements que par les informations reçues sur place, la sous-commission a pu apprécier la très grande qualité des services rendus par l'Institution de Lavigny, et ceci quels que soient les secteurs visités. Elle a enregistré les préoccupations motivées formulées quant à l'avenir de l'enseignement spécialisé donné sur place, dont la justification – au regard des moyens mis en oeuvre et des résultats obtenus – ne saurait être valablement contestée.

*Financement sous l'angle de l'application de l'article 11 de la loi sur les subventions*

En réponse à la demande de la sous-commission portant sur les financements régis par la loi sur les subventions du 11 août 2004, la Direction générale de Lavigny a communiqué à la sous-commission le document ci-après. Six secteurs de l'Institution ont bénéficié de subventions cantonales, et, les mêmes, de subventions fédérales.

On notera que les comptes finaux sont contrôlés :

- a) pour la fondation, par l'Autorité de surveillance des fondations ;
- b) pour le secteur socio-éducatif, par le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).

Par ailleurs, pour le secteur neurologie, il s'agit d'une enveloppe émanant du Service de la santé publique.

Enfin, le Service de prévoyance et d'aide sociales statue sur l'affectation des prestations à la personne provenant de l'AI ou de l'OFAS et valide les décomptes finaux des institutions.

FONDATION INSTITUTION DE  
LAVIGNY

RESUME DU SYSTEME DE COUVERTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION

| LIBELLE/DEPARTEMENT                                                  | Neurologie | Pharmacie | Département socio-<br>éducatif | Mineurs   | Ateliers  | Tiers     | Morquette<br>Home | Morquette<br>Ateliers | Morquette<br>Preformation | Morquette<br>Formation<br>Professionnelle |
|----------------------------------------------------------------------|------------|-----------|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------------------------|
| CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE<br>2005 POUR MEMOIRE            | 5'292'497  | 1'067'734 | 18'431'871                     | 4'293'324 | 1'431'831 | 7'364'271 | 3'038'646         | 2'224'043             | 965'379                   | 253'870                                   |
| ENVELOPPE BUDGETAIRE NETTE<br>COMPRENANT PARTS ETAT ET<br>ASSURANCES | 3'909'902  |           |                                |           |           |           |                   |                       |                           |                                           |
| FACTURATION JOURNEES SEJOUR                                          | 85'454     |           | 6'129'204                      | 1'186'664 |           |           | 2'327'844         |                       | 205'452                   | 238'045                                   |
| REVENUS DE LA FABRICATION                                            |            |           |                                |           | 77'536    |           |                   | 942'256               |                           | 75'629                                    |
| RECETTES PRODUITS VENDUS                                             |            | 1'521'903 |                                |           |           | 792'569   |                   |                       |                           |                                           |
| FACTURATION RECETTES DIVERSES                                        | 690'331    |           | 419'594                        | 69'917    |           |           |                   |                       |                           |                                           |
| SUBVENTIONS FEDERALES                                                |            |           | 9'542'736                      | 1'232'320 | 1'011'016 |           | 409'928           | 1'190'797             | 307'960                   |                                           |
| SUBVENTIONS CANTONALES                                               |            |           | 2'340'337                      | 1'784'423 | 219'671   |           |                   | 77'407                | 451'967                   |                                           |
| PARTICIPATION EVENTUELLE FONDATION<br>INSTITUTION DE LAVIGNY         | 606'810    | -454'169  | 0                              | 0         | 123'608   | -561'142  | 300'874           | 13'583                | 0                         | -29'804                                   |

### **Site de St-Loup**

Membre des Etablissements hospitaliers du nord vaudois (EHNV), le site de St-Loup comprend principalement, et indépendamment de l'école :

- un centre médico-technique avec CSU/SMUR, urgences, radiologie, cabinets médicaux, blocs opératoires, salles de réveil, de soins intensifs (5 lits) ;
- un hôpital, soit 14 chambres (21 lits) en chirurgie; 12 chambres (18 lits) en orthopédie; 11 autres chambres (15 lits) dans l'ancienne maternité ;
- un pavillon (Pavillon Germond) abritant un hébergement médico-social de 14 chambres (24 lits) ainsi que 26 chambres (38 lits) répartis sur les deux étages réservés au secteur médecine ;
- un autre pavillon (La Diaconie) réservé sur deux étages à l'hébergement médico-social, soit 20 chambres (20 lits) ;
- un centre de formation EHNV sur un niveau (Pavillon Urech).

D'autre part, St-Loup est en liaison quotidienne, par transports routiers (St-Loup-La Sarraz ou Eclépens) ou ferroviaires avec les autres sites des EHNV (Vallorbe, Cossonay et Yverdon) et Lausanne.

Dans le cadre de la nouvelle organisation hospitalière et depuis la concentration des services mère-enfant sur Yverdon, l'Institution de St-Loup est dans l'attente de la redéfinition de ses missions, et donc de sa restructuration. Une hypothèse serait, entre autres, sans doute en lien avec un futur Institut d'enseignement en médecine générale, d'affecter une partie du site à la formation des omnipraticiens (sans toutefois que cette formation se concentre sur St-Loup). Il est prévu également une rationalisation de l'utilisation des blocs opératoires ainsi qu'une réduction (30 lits au lieu des 38 actuels) et un regroupement des activités ambulatoires sur le centre médico-technique, dispositif, parmi d'autres, pour améliorer les synergies souffrant actuellement de la dispersion pavillonnaire du site. Dans l'optique de n'affecter ainsi qu'une mission par bâtiment, il a été décidé d'ores et déjà de transformer le Pavillon Germond en EMS, sur ses trois niveaux.

En contrepartie de son éloignement relatif et de la complexité actuelle de son site, St-Loup bénéficie d'un cadre naturel privilégié. L'Institution est également – avec celle de Lavigny – dans l'expectative du choix de site unique sur le Canton qui sera fait pour la réadaptation neurologique.

La phase de transition, que vit l'institution depuis un certain temps, place celle-ci dans une situation critique, qui ne serait appelée à se stabiliser qu'à l'horizon

de 2017. On peut imaginer que cette attente aura un coût qualitatif et quantitatif. Conséquence difficilement évaluable, une défection des patients n'est pas exclue; elle encouragerait à son tour celle des médecins, et réciproquement. La disparition de la maternité et le recours au service des urgences d'Yverdon ouvrent déjà de telles éventualités. Pour maintenir et développer ses compétences, une médecine de qualité a besoin évidemment d'une masse critique d'actes; celle-ci, sans doute, peut augmenter par des possibilités d'intervention sur plusieurs sites intelligemment mis en réseau. Encore faut-il que les médecins salariés y trouvent leur compte et que la nouvelle CCT ne les démotive pas.

*2<sup>e</sup> observation*

***Place de St-Loup dans la nouvelle organisation hospitalière***

*Dans l'attente des décisions qui seront prises quant à son avenir, l'Institution de St-Loup pourrait craindre – au-delà des effets négatifs liés à cette attente, déjà constatés - qu'en définitive les potentiels vérifiés par son expérience et les atouts liés au site ne soient tous abandonnés ou ne soient pas compensés par un projet qui puisse assurer sa pérennité.*

*– Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la place réservée à l'Institution de St-Loup dans la nouvelle organisation hospitalière.*

**Hospices cantonaux/CHUV**

La sous-commission a rencontré à trois reprises la Direction générale. D'autre part, elle a pris connaissance du Rapport d'audit du Contrôle cantonal des finances (novembre 2006), effectué sur les Hospices/CHUV (Rapport complémentaire d'investigations sur les fonds des tiers et les dépenses de service, et Rapport de synthèse, sur les mêmes objets).

**Ressources humaines**

Restant attentive à l'évolution du dossier RH - comme elle s'y était engagée en 2006 - la sous-commission s'est entretenue à nouveau avec les représentants des commissions du personnel ainsi qu'avec des membres des syndicats présents sur les sites hospitaliers; elle a rencontré, par ailleurs, le directeur général, le chef de l'Office du personnel, directeur des RH, et son adjointe (récemment nommée), cinq responsables internes des RH/CHUV et six cadres chargés d'entretiens d'appréciation du personnel. La sous-commission a

également pris connaissance d'un document produit par le directeur adjoint des RH et démissionnaire, intitulé : « Réflexions et commentaires sur la situation de la fonction Ressources humaines des Hospices/CHUV », document écrit à l'intention du directeur général et daté d'août 2006. Est joint à ce document un « Projet de politique RH 2006-2007/2007-2012 », du 23 février 2006. La sous-commission ne s'exprimera pas sur sa perception des causes qui sont à l'origine de la démission du directeur adjoint des RH. Elle regrette cependant d'avoir été laissée dans l'ignorance de ce fait alors qu'en présence de la personne démissionnaire elle était entrée dans une discussion avancée sur la gestion des RH avec le directeur général et le directeur RH.

*Points de vue des syndicats et des commissions du personnel*

Les éléments du rapport 2005 de la sous-commission peuvent être confirmés pour l'essentiel. Selon les syndicats et les représentants du personnel, l'hôpital public perd de son attractivité pour le personnel, notamment par la surcharge de travail que provoque le manque d'effectifs, de moyens et de reconnaissance. Le service des urgences et celui des soins intensifs font particulièrement problème et la nécessité d'un audit externe a été évoquée. Par ailleurs, la gestion des temps partiels est mise en cause, et, les syndicats, particulièrement eux, dénoncent, d'autre part, les conséquences qu'entraînent sur les personnels les engagements financés par les fonds. Cette question sera reprise plus loin dans ce rapport.

Il est admis que l'action du directeur adjoint a contribué, au cours de son année de présence à ce poste, à diminuer la tension ressentie entre la Direction des RH et le personnel. Aussi, le changement de personne à ce poste est appréhendé, ce d'autant que les commissions du personnel n'ont pas été, malgré leur demande écrite, associées au choix d'un nouveau ou d'une nouvelle titulaire. L'accent a par ailleurs été mis sur le manque de formation d'un certain nombre de personnes supposées être aptes à conduire les entretiens d'appréciation. D'où l'idée que soit nommé un médiateur, hors des services, qui puisse assister les personnels au cours des entretiens ordinaires ou extraordinaires. Enfin, il est déploré l'absence de philosophie commune entre les différents responsables des RH, au demeurant insuffisants en nombre et en compétences selon les interlocuteurs de la sous-commission. Les critiques touchent aussi le système des notations littérales d'appréciation et l'utilisation ultérieure qui en est faite, et d'autres éléments encore, comme les dossiers personnels: si leur consultation est possible, aucun bordereau n'en garantit le contenu (contrairement à la disposition du Règlement Lpers, art. 106).

Notons enfin que le statut des commissions du personnel est en cours de révision, que ces commissions y prennent elles-mêmes part, et que des modifications, pour peu qu'elles soient motivées, pourraient être décidées.

*Points de vue de la direction*

L'analyse de la situation par la Direction des RH présente d'autres résultats. Dans une note de décembre 2006 au directeur général des Hospices cantonaux/CHUV, le directeur RH dresse une liste non exhaustive de projets mis en oeuvre.

La sous-commission prend acte que des dispositifs existent concernant :

- 1) l'environnement de travail et la mobilité : ainsi de l'existence d'une directive institutionnelle favorisant le temps partiel ;
- 2) la santé des collaborateurs: ainsi de l'existence d'une étude des facteurs d'absentéisme ;
- 3) l'information du personnel: ainsi de l'existence du Bloc Notes Express, du CHUV Magazine et de flashes intranet, ainsi du fait que les accords avec les commissions du personnel et les syndicats ont été élargis, que des réunions avec les associations et commissions du personnel sont organisées de deux à quatre fois l'an et conjointement avec les syndicats quatre fois l'an, et que des réponses régulières sont données aux demandes du personnel ou via ses représentants ;
- 4) la formation des responsables des RH: ainsi de l'existence d'une formation de base, en général universitaire, complétée par une ou des formations spécifiques au niveau RH ;
- 5) la formation continue: ainsi, par exemple, de la formation en entretien d'appréciation, pour laquelle cinq sessions de deux jours ont été organisées en 2006.

Cet inventaire tendrait à prouver que la gestion des RH, dans son volet institutionnel, dispose de moyens techniques et humains de nature à répondre à satisfaction aux besoins liés aux conditions de travail, à la santé, à l'information et à la formation d'une partie du personnel. Il n'apparaît cependant pas de manière évidente que les mesures évoquées – il est vrai non exhaustives – sont mises en oeuvre dans chaque service et à chaque niveau de la hiérarchie, et là, qu'elles répondent à une même philosophie de la gestion des ressources humaines, si philosophie il y a.

### *Insuffisance de moyens*

Alors que les représentants du personnel se soucient particulièrement des contenus de la gestion des RH, en ce qu'ils touchent en particulier l'aspect relationnel, la direction, elle, parle davantage de moyens: il est vrai que ceux mis à sa disposition sont en réalité très insuffisants par rapport aux besoins d'une entreprise de quelque 7'000 collaborateurs. Les normes reconnues dans l'administration sont de 1 responsable RH pour 100 collaborateurs. A cette aune, il en manque 54 sur 70, soit une insuffisance de postes de 77%, et ce n'est là qu'un aspect du problème. Sans doute, cette situation a-t-elle été dûment signalée au chef du département par la direction. En imaginant que les normes applicables à une institution aussi importante que les Hospices/CHUV puissent être adaptées, la question se pose néanmoins de savoir si l'organisation actuelle des RH ne devrait pas être repensée au plan de ses structures.

### *Conclusions du directeur adjoint démissionnaire*

En août 2006, le directeur adjoint RH, en conclusion de son examen de la situation (voir plus haut), estimait que : « *La fonction RH de l'institution n'a pas vraiment fait de virage RH et qu'elle reste essentiellement tournée vers la gestion administrative des problématiques du personnel. Dans ce domaine, je pense, écrivait-il, qu'elle a acquis une grande (expérience) et que l'on peut dès lors s'y appuyer pour maintenant développer une véritable philosophie et des actions RH. (...) si on arrive à implémenter une culture de la reconnaissance et du développement de la compétence par l'intermédiaire des entretiens d'appréciation, la démarche d'appréciation ne posera plus problème et sera utilisée comme un véritable outil de gestion. (...) Nous avons parlé également du maillage nécessaire du terrain pour entendre ce qui s'y passe, adapter les actions RH en cours, anticiper des situations problématiques, préparer les changements futurs. Ceci exige une proximité des collaborateurs, l'amour du terrain, l'envie de s'immerger dans les services, exprimer de réelles compétences relationnelles et sociales. (...) il s'agit par une attitude d'ouverture, de montrer à quel point on se préoccupe de la substance principale et essentielle de l'institution, ses collaborateurs* ». Cette analyse de situation ne saurait être ignorée.

### *Rencontre avec des responsables RH et des évaluateurs*

La sous-commission a demandé à rencontrer des responsables en charge de RH, des évaluateurs, y compris des personnes non formées, qui puissent apporter des éclaircissements, entre autres, sur:

- la position hiérarchique des responsables RH, notamment par rapport aux directions administratives ;

- les attentes en matière de formation et les modalités de la formation reçue en ce qui concerne les entretiens d'appréciation ;
- les modalités de l'appréciation.

Aucun médecin-cadre, chef de clinique ou directeur administratif – catégories où se concentrent paraît-il les quelque 250 cadres non formés en RH – n'a pris part à la réunion organisée par la direction à la demande de la sous-commission. Hormis la directrice adjointe, aucun universitaire n'assistait à cette séance.

L'organigramme fonctionnel et décisionnel demandé est attendu.

Un classeur produit par l'entreprise chargée de la formation continue (Itéral Management S.A., Lausanne) a été remis à la sous-commission. Ce document est une copie du support didactique utilisé pour l'animation des séminaires de formation à la conduite d'entretiens périodiques individuels (EPI). Malgré la formation des membres présents en ressources humaines ou en entretien d'appréciation, il n'a pas été possible à la sous-commission de pousser ses investigations dans ces domaines spécifiques de la formation.

La discussion, intéressante et nourrie, a porté essentiellement sur les questionnaires d'appréciation, lesquels, a-t-on appris, ne sont pas toujours utilisés. Sans doute là, la présence de vingt-cinq cultures différentes au CHUV explique-t-elle certaines libertés prises pour pallier les risques que présentent les difficultés de compréhension réciproque. Si l'évaluation est souvent perçue comme une opération délicate par la personne qui en a la charge, le questionnaire, dont la seule référence objective reconnue est le cahier des charges, est une épreuve redoutée pour la personne évaluée. Encore, le cahier des charges n'existe-t-il pas toujours, et ce en rupture avec la Lpers, art. 17. L'interprétation des résultats est ressentie comme potentiellement lourde de menaces. Aussi, une nouvelle refonte du questionnaire est-elle envisagée dans le but d'en renforcer l'utilisation positive. Les responsables RH y seront associés. Il serait sans doute utile que les représentants des différentes catégories de personnel ne soient pas laissés de côté à cette occasion.

Cette discussion en présence de la nouvelle directrice adjointe des RH a permis de constater :

- que des convergences existaient entre sa propre évaluation de la situation et les réflexions et intentions de son prédécesseur (non communiquées aux autres responsables) ;
- que l'idée d'un médiateur suggérée par les représentants des personnels était agréée ;

- qu'en somme, et dans l'attente d'une formulation claire du développement d'une politique RH, les appréhensions quant à la succession du directeur adjoint n'avaient pas lieu d'être.

Il convient, selon la direction, rencontrée une nouvelle fois avec le directeur RH et la directrice adjointe RH, de considérer que les Hospices/CHUV, institution très hiérarchisée entre ses différents corps de métier (médecins, infirmiers, ...), ont une longue histoire et qu'une partie du personnel éprouve de grandes difficultés – la direction parle de farouche opposition – à admettre la révolution que constitue pour lui la gestion des ressources humaines. Pour autant, doit-on admettre que sur les 600 responsables de l'évaluation, 250 (principalement des médecins-cadres) n'ont aucune formation à cette pratique? Peut-on se contenter de dire, comme cela a été exprimé devant la sous-commission, que "mieux vaut renoncer à former plutôt que de subir les contrecoups d'une formation non désirée"? Une telle abdication ouvrirait une brèche dans tout l'édifice de la gestion des ressources humaines.

Comme l'évoque la nouvelle directrice adjointe, qui souhaite une politique plus volontariste de la direction, *« il faut retravailler l'outil, mettre davantage l'accent sur la dimension humaine des ressources, reconsidérer la personne dans son environnement, expliquer, comprendre, donner des impulsions ... »*.

Le temps passe. Les personnels attendent d'être davantage associés à la préparation des décisions les concernant, d'être davantage reconnus dans leurs compétences et compris dans leurs requêtes.

### **Autres dossiers**

Interpellée par les représentants des personnels, la sous-commission a interrogé la Direction générale sur les dossiers suivants : le statut des personnels rémunérés par des fonds, la double signature, le nouveau logo du CHUV :

#### *Personnels rémunérés par les fonds*

Sur un même site, au sein parfois d'une même équipe, les différents modes de financement des postes font apparaître une importante disparité de traitement. Tandis que la plupart des postes (92,7%) sont financés par le budget, d'autres le sont par des fonds et placent ainsi les personnes qui en dépendent en situation de précarité. Ainsi se produisent des transferts d'un fond à l'autre, et parfois cela dure toute une carrière; parfois aussi l'emploi cesse faute de financement. Sans doute le CHUV est-il attractif pour la recherche, mais cela ne fait pas disparaître le caractère aléatoire des emplois liés aux fonds. Aussi, les personnels concernés et leurs représentants s'interrogent-ils sur la responsabilité de l'institution et son devoir d'assumer le « risque d'entreprise ».

Environ 500 personnes sont concernées.

Aujourd'hui, les Hospices/CHUV disposent de 6'200 ETP financés par le budget et de 453 ETP financés hors budget. Les financements de ces derniers sont les suivants ;

- 53 ETP autofinancés (12%) ;
- 81 ETP par le CNRS (18%) ;
- 42 ETP par des fonds de recherche CHUV (9%) ;
- 277 ETP par d'autres fonds, notamment de services (61%).

Si en théorie, le système du financement par fonds ne peut garantir l'emploi, dans la pratique les cas de cessation d'emploi due à la fin d'un financement ou à celle d'un mandat sans transfert sur un autre fonds sont apparemment très rares. Des solutions sont en général trouvées bien qu'une période de chômage ne soit pas exclue. L'Etat a par ailleurs l'obligation de mettre en oeuvre un plan social, ne serait-ce que pour une personne: cette obligation n'est dans ce cas pas déterminée par des minima. Mise à part la garantie de l'emploi offerte par un financement budgétaire, les situations dépendant des fonds bénéficient des mêmes droits que ceux définis par la Lpers.

#### *Double signature*

L'institution de la double signature, comme validation de toute commande, trouve son origine dans les abus relativement récents et jugés selon le droit pénal. Si ce système est en théorie généralisé, la double signature n'est exigée que dans environ 20% des cas, c'est-à-dire en fait tous ceux ne relevant pas d'une commande interne, mais plus sensibles du fait qu'ils concernent plus particulièrement les commandes lourdes. En effet, 80% des commandes correspondent à des achats de masse de matériels ou produits stockés : là une seule signature suffit. Autrement, celles du responsable du service et du directeur administratif concerné sont requises. Même pour de petits achats à l'extérieur. Ce qui n'est pas nécessairement ressenti comme une mesure tout à fait appropriée aux procédures de travail.

#### *Nouveau logo*

Selon le directeur général, plusieurs facteurs justifient l'introduction d'un nouveau logo. Cela permet d'introduire plus facilement de nouvelles règles en matière de charte graphique telles que celles qui viennent d'être mises en oeuvre à l'UNIL et à l'Etat; cela permet aussi une modernisation en regard de l'évolution graphique des autres logos, le logo constituant en soi un moyen d'identification fort. Le nouveau logo répond enfin à l'intention posée par la loi

révisée des Hospices, à savoir de recourir à une seule appellation « CHUV » pour l'ensemble des institutions Hospices/CHUV.

Pouvant être introduit sans frais par le biais de l'informatique, le logo retenu ne fait pas l'objet de redevance supplémentaire en cas d'introduction, les frais relatifs à cette démarche s'étant, en tout et pour tout, élevés à 5'000 francs. Cependant, l'application du nouveau logo a été suspendue, d'une part, dans l'attente de la révision de la loi sur les hospices, et, d'autre part, en raison de l'harmonisation nécessaire avec les dispositions Etat et UNIL.

La sous-commission prend acte des informations ci-dessus.

*3<sup>e</sup> observation*

***Moyens accordés pour le développement de la gestion  
des Ressources humaines***

*Dans le domaine des Ressources humaines, les avis recueillis au cours des entretiens organisés à la demande de la sous-commission ont montré les écarts pouvant exister entre les intentions des responsables et les critiques émises par les représentants des personnels. Sans doute, les analyses des uns et des autres convergent-elles sur la nécessité de porter une attention particulière à l'élaboration d'une politique institutionnelle des Ressources humaines ; de développer l'information au sein de l'institution ; de promouvoir une politique de consultation, approfondie et entretenue, avec l'ensemble des personnels et leurs représentants ; de répondre aux obligations d'une formation continue de qualité en RH, incluant le développement des compétences en relations humaines et sociales, et étendue à l'ensemble des personnes en charge des évaluations.*

*– Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens – financiers et structurels – qu'il entend développer pour améliorer la gestion des ressources humaines au sein des Hospices/CHUV.*

**Institut universitaire de médecine légale (IUML)**

Reçue par le directeur, médecin et chef de service, la sous-commission a pu se faire une idée de l'organisation de cet institut universitaire (Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL), qui fait actuellement partie du Département universitaire de médecine et de santé communautaires des Hospices/CHUV (DUMSC). Au nombre de ses activités, cet institut pluridisciplinaire met nécessairement en oeuvre une politique de recherche. Cela se passe autour d'un

certain nombre d'axes thématiques regroupés en fonction de la discipline considérée.

*Huit secteurs composent l'IUML, à savoir :*

- L'Unité de médecine forensique (UMF), ayant à sa tête un médecin hospitalier. Cette unité pratique en moyenne, sur ordre du juge, 200 autopsies par an et procède d'office à 400 examens externes. Outre les levées de corps, les examens de cadavres, les examens cliniques, cette unité est appelée à exercer des expertises et à remplir des mandats spéciaux (par exemple, intervention lors de catastrophes de masse).

Il est signalé à la sous-commission la difficulté de recruter du personnel pour exercer la fonction de préparateur d'autopsie. Métier ingrat s'il en est, exigeant une disponibilité constante, mal rétribué quelle que soit la fonction (préparateur-chef, premier préparateur, préparateur, aide-préparateur). Le préparateur-chef est actuellement un médecin polonais, ancien préparateur d'anatomie à l'université de Berne. Il est assisté par un seul aide en salle d'opération, travaillant à 50%, mais ayant dû fournir 200 heures supplémentaires en 2006. Comment, par manque d'effectifs (il faudrait au moins 2 préparateurs à 100%), ne pas être en défaut avec la Lpers?

- Le Laboratoire de génétique forensique (LGF), dirigé par un chimiste. Mentionnons que ce laboratoire est en concurrence avec le privé pour ce qui concerne la recherche en filiation; ce laboratoire alimente la base de données nationale (suspects). Il procède également à l'identification de traces biologiques.
- Le Laboratoire de toxicologie et de chimie forensique (LTCF), dirigé par un chimiste. Les domaines d'activités de ce laboratoire sont, d'une part, la détection, l'identification et la quantification de substances pharmacologiquement actives et/ou toxiques dans diverses matrices biologiques.
- Le Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD), sous la responsabilité d'un adjoint à la direction. Ce laboratoire entreprend – dans les échantillons biologiques anonymes – les travaux d'analyse nécessaires pour déterminer l'absence ou la présence de substances dopantes interdites. Ce laboratoire a acquis une renommée internationale;
- L'Unité de médecine du trafic (UMTR), ayant à sa tête un médecin associé. Cette unité, faisant partie de DUMSC, a repris les missions d'expertise anciennement assurées par l'Office cantonal antialcoolique (OCA) aujourd'hui disparu, et procède à l'évaluation de l'aptitude à conduire un véhicule automobile.

- L'Unité de médecine des violences (UMV) dirigée par le chef de service. Elle est opérationnelle depuis le 1er janvier 2006. Sa mission consiste en une consultation – située aux Urgences du CHUV – spécialisée dans la prise en charge des victimes d'actes de violence.

A ces huit secteurs s'ajoutent une unité administrative et une bibliothèque.

Soit en tout 74 collaborateurs, représentant 60,1 équivalents plein temps, dont 10,6 financés par des fonds. Les fonctions représentées sont les suivantes en EPT: 9,9 médecins, 16,2 chimistes, 18,4 personnels techniques, 1,6 psychologues, 10,5 personnels administratifs, 1,6 assistants universitaires et 1,9 infirmière.

#### *Financement*

Le financement de l'Institut était réalisé en 2006 par :

- 4,9 millions de revenus hors enveloppe (prestations facturées à la justice, au SAN, aux fédérations sportives, revenus liés aux expertises extérieures) ;
- 2,4 millions de subventions d'exploitation, allouée par le Canton (non compris les amortissements, réseaux informatique, loyers, nettoyages) ;
- 0,6 million de subvention d'investissement, allouée par le Canton.

Pour la même période, les charges budgétées se montaient à 7,3 millions de francs.

#### *Fusion*

Il est prévu que l'IUML fusionne à court terme avec l'Institut de médecine légale de Genève pour former l'Institut (ou Centre) romand de médecine légale. Si les missions décrites plus haut sont appelées à être maintenues, voire développées, il reste à évaluer les effets que ce regroupement aura sur les effectifs actuels.

#### **Rapports du Contrôle cantonal des finances (CCF)**

La sous-commission a pris connaissance du *Rapport de synthèse relatif aux compléments d'investigations sur les fonds de tiers et les dépenses de service*, ainsi que du rapport à l'origine de ladite synthèse. Se référant ici au rapport de synthèse, la sous-commission note que, parallèlement à l'annonce (avril 2006) de malversations financières d'un chef de service des Hospices, le chef du DSAS a pris une série de mesures dans le but de vérifier l'utilisation des fonds de tiers des Hospices/CHUV, le Conseil d'Etat installant à cette fin un Groupe de pilotage, chargé d'autre part de procéder à d'autres investigations (mission confiée à la fiduciaire PricewaterhouseCoopers (PWC)). Dans le cadre du suivi

du Groupe de pilotage, diverses situations ont été mises au jour, qui rendaient nécessaires de nouvelles investigations complémentaires, confiées au CCF et qui font l'objet des rapports susmentionnés.

Ces investigations se sont limitées à trois unités des Hospices, soit l'Office des finances et deux unités de soins (un service et un département), ainsi que dans l'une des unités de l'Office de logistique, à caractère transversal, le Service de la restauration. Dix-neuf recommandations en résultent: quatre de moyenne importance et quinze de haute importance. La sous-commission se contente ci-dessous de livrer en substance les conclusions des rapports du CCF.

*Au niveau organisationnel, le rôle, la fonction et les responsabilités des intervenants-clés, que sont les directions administratives des unités et l'Office des finances, doivent être réexaminés. Le rattachement des premiers à la Direction générale doit être instauré, les missions du second dans les processus clairement appliquées, notamment en ce qui concerne la gestion des fonds.*

*Les dispositions légales en vigueur, notamment la loi sur les Hospices cantonaux, ne sont pas à jour avec les nouvelles dispositions légales cantonales (Lpers principalement). (...) Ainsi, la distinction entre personnel médical et non médical et les implications que cette situation génère (respect de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud ou de dispositions propres au secteur médical), ne facilitent pas la compréhension par le personnel des dispositions existantes. Cet état de fait a pu créer une logique permissive, engendrant un laisser-aller certain dans plusieurs situations.*

*La documentation disponible sur l'Intranet des Hospices, base référentielle à caractère impératif pour les directives institutionnelles, n'est ni complète ni à jour. (...)*

*Des paiements relevant de l'exploitation auxiliaire et des dépenses de service peuvent s'effectuer sur la base de justificatifs insuffisants ou pour lesquels le caractère probant est difficile à établir; pour le moins, la justification a posteriori peut être rendue ardue, voire impossible.*

*La gestion des fonds présente des lacunes sur le plan de la documentation, de l'autorisation d'engagement des dépenses (budget), de leur suivi et de la surveillance des fonds en général. (...) Enfin, en cas de financement par des tiers, les relations avec ces derniers ne sont pas suffisamment formalisées. La situation décrite présente le risque non négligeable que des insuffisances de financement soient, en définitive, supportées par l'exploitation principale des Hospices ou qu'une gestion défaillante d'un fonds ne soit pas identifiée à temps.*

*La séparation entre exploitation principale et auxiliaire, telle que nous l'avons observée, n'est pas étanche. Ainsi, notamment en raison d'un cadre budgétaire lacunaire au niveau des exploitations auxiliaires, des dépenses à charge des fonds peuvent être supportées par l'exploitation principale. Une telle possibilité est à proscrire, car elle contourne les dispositions légales et réglementaires et ne permet pas une vision transparente des résultats des Hospices.*

*Les investigations que nous avons menées sur la base de dénonciations (Office des finances, Service de la restauration notamment) n'ont pas permis de constater des irrégularités avérées dans le cadre des contrôles effectués; toutefois, elles ont permis de renforcer notre opinion quant à des procédures existantes lacunaires.*

*En relation avec les constats émis, le renforcement de la surveillance, notamment par la constitution d'un Service d'audit interne, déjà décidée, nous apparaît indispensable, ainsi que la réorganisation du contrôle de gestion, au sein des Hospices.*

Un plan d'action global doit être établi par les Hospices, et communiqué au CCF, avec calendrier de réalisations (selon la recommandation générale du Rapport complémentaire d'investigations). Sans doute, la sous-commission de gestion en charge du DSAS dans la prochaine législature devra-t-elle mettre en relations certaines de ses investigations avec l'évolution des dossiers déterminés par les demandes du CCF.

#### **Parking des hôpitaux, Société Parking Management Service S.A. (PMS)**

Comme annoncé dans le précédent rapport de la sous-commission, le problème du parking du CHUV a été repris. Cette fois, par un contact direct avec la Direction de PMS, société anonyme privée. Et, ce, à titre purement exploratoire évidemment, et avec l'intention réaffirmée de répondre d'abord au souci des patients et des familles.

En 1984, PMS a acquis pour 70 ans un droit de superficie et a investi 18,5 millions de francs dans la construction du parking. A l'échéance, le bâtiment sera remis à l'Etat pour un franc symbolique. Dans l'intervalle, indépendamment des frais d'entretien nécessités en particulier par la corrosion et des problèmes d'étanchéité, il aura fallu amortir à hauteur de Fr. 264'000.— par an la somme investie, et payer au titre de droit de superficie la somme annuelle de Fr. 50'000.—, à laquelle s'ajoute un impôt de Fr. 40'000.— sur le capital. Au fil des ans, cette opération ne s'est pas révélée rentable. La perte reportée était de Fr. 593'000.— fin 2005, et les intérêts non payés s'élevaient à

7,5 millions de francs. Un assainissement de 8 millions de francs, par abandons de créances, a cependant eu lieu fin 2006, liquidant ainsi la dette représentée par les intérêts. La direction se dit dès lors assurée de pouvoir enfin rentabiliser l'entreprise et servir ces prochaines années un dividende de 3% aux possesseurs des « unités parking » (actions sans droit de vote). Cela ne peut cependant s'accompagner d'une diminution de tarif.

Le parking des hôpitaux - indépendamment du parking du personnel du CHUV (500 places) - comprend 490 places, dont peuvent disposer par abonnement, mais sans priorité, 350 autres collaborateurs du CHUV. Les rabais consentis au titre des abonnements représentent annuellement une perte de 100'000 francs environ par rapport au tarif ordinaire. D'autres tarifs préférentiels sont proposés pour les clients en séjour de longue durée à l'hôpital. Les cartes correspondantes sont vendues au CHUV. Il existe encore des cartes représentant un certain nombre d'heures; d'autres, à la semaine, ou avec un nombre d'heures illimitées pour 65 francs par mois. Ces dispositifs – hormis les cas lourds de longue durée – ne sont cependant pas destinés aux patients et visiteurs ordinaires. Pour ceux-ci le tarif est de 1,50 franc par tranche de 28 minutes. Passé donc la 57<sup>e</sup> minute, le prix à payer sera de 4,50 pour la première heure. Par comparaison, le prix moyen en ville est de quatre francs.

Le problème pour ces « clients » reste donc entier. Le chiffre d'affaires étant de 1,5 million de francs, la solution qui consisterait à offrir la gratuité aux utilisateurs nécessiterait pour l'Etat - en partage éventuellement avec d'autres collectivités publiques - une dépense annuelle de cet ordre. A l'instar de ce que pratiquent certains établissements privés, ne conviendrait-il pas au moins que le CHUV consente des rabais substantiels sur présentation du ticket de parking? Une autre solution – évoquée par la Direction de PMS – serait que l'Etat renonce à son droit de superficie et accepte de revoir la valeur vénale à l'échéance des 70 ans : de quoi, pour l'entreprise, réviser sa politique tarifaire. Il n'appartient cependant pas à la sous-commission d'envisager les solutions qui pourraient répondre aux préoccupations légitimes des patients et des visiteurs, préoccupations qu'elle se permet toutefois de relayer à nouveau dans ce rapport.

*4<sup>e</sup> observation*

***Politique tarifaire du parking à l'égard des patients et des familles***

*Expérience faite, les choix opérés par rapport au problème du parcage des voitures des différentes personnes employées, résidentes ou en visite dans les Hospices cantonaux, ne semblent de loin pas tous satisfaisants. En particulier, les tarifs pratiqués vis-à-vis des patients et des familles ne correspondent pas à l'accueil que l'on est en droit d'attendre d'un service de santé publique.*

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens qu'il pourrait mettre en oeuvre pour améliorer fortement l'accès financier du parking CHUV, en particulier pour les patients et les familles.*

**Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2006.

## DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE (DEC)

**M. Roland Piguet, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de l'économie pour l'année 2006 était composée de MM. Philippe Vuillemin et Roland Piguet, rapporteur.

Le programme des visites a conduit la sous-commission à rencontrer tous les Services à Lausanne, mais surtout dans toutes les régions de notre Canton. 13 visites dont huit à l'extérieur de Lausanne ont retenu l'attention des deux commissaires. Au terme de ces visites, la sous-commission a rencontré la cheffe du département.

La sous-commission remercie les collaborateurs et collaboratrices du DEC de leur accueil et de leur disponibilité ainsi que de la mise à disposition de tous les documents demandés ou remis lors des visites ou entretiens.

### Secrétariat général (SG-DEC)

La sous-commission écrivait dans son rapport 2005 : *les années passent et le secrétaire général du département est toujours là*. L'énorme travail accompli durant huit ans (programmes d'économie, modernisation de l'administration cantonale, direction de l'Etat-major du département, précieux soutien de la cheffe de département pendant les présidences du Conseil d'Etat), le départ prochain programmé de M<sup>me</sup> Maurer ou une nouvelle orientation de son activité professionnelle... quelle est la bonne raison du secrétaire général de quitter son poste le 31 octobre 2006 ? La sous-commission remercie ce serviteur de l'Etat pour sa disponibilité, sa connaissance des dossiers et les excellentes relations établies lors de nos nombreuses visites et demandes d'informations complémentaires. La conjugaison des mesures DEFI « 300 postes » et du renforcement nécessaire par la délégation d'un juriste au Service de l'agriculture (SAGR) fait que le secrétariat général tourne aujourd'hui au minimum sans absence prolongée de l'un de ses membres. L'annualisation du temps de travail est en vigueur depuis l'installation d'un appareil de saisie du temps de travail le 1<sup>er</sup> juillet 2006. En nommant le conseiller personnel de la cheffe de département comme secrétaire général en connaissance de la fin du mandat de celle-ci pour fin juin 2007, s'agit-il d'une solution provisoire à court terme ou d'assurer la continuité par une personne fidèle au DEC depuis de nombreuses années, l'avenir nous le dira.

Concernant la BCV, c'est la modification de la loi qui a occupé principalement le délégué à ce dossier, temps pris sur son activité principale de chef de l'Office des affaires extérieures et délégué aux affaires fédérales.

### **Service vétérinaire (SVET)**

**Visite préfectorale des alpages de Grandson :** cette visite confirme nos propos du rapport 2004 de l'importance croissante de paperasserie pour les bergers (classeur des traitements); celle-ci reste mal vécue, un seul sur six visités avait inscrit au mieux ses interventions sur les deux côtés d'une vieille enveloppe vide ... ! Il faut relever la qualité remarquable des pâturages. Même sans quatre roues motrices, la sous-commission peut les traverser pour parcourir au plus vite la distance entre deux chalets d'alpage à contrôler. La LADB n'empêche pas le Canton de compter quelques auberges pittoresques, réputées et...non conformes, comme ce chalet d'alpage où le lieu d'aisance a pour seule chasse d'eau un seau et une pierre en guise de loquet de porte !

**L'entreprise GZM à Lyss :** sous la conduite du vétérinaire cantonal, quatre commissaires (gestion et finances) ont visité l'usine de traitement des déchets carnés, la plus importante de Suisse. 500 tonnes sont traitées par jour de manière entièrement automatique. Les farines qui en résultent sont incinérées à Eclépens et plus de 80% de la graisse recueillie est également incinérée. La réglementation suisse est très pointue en ce qui concerne le traitement de l'eau usée et de l'air.

Cette usine traite également le 95% des cuirs récupérés de toute la Suisse et les revend aux tanneries. Nous avons pu constater que toute la logistique est prête en cas d'épizootie pour autant qu'elle ne se déclare pas partout en même temps ! Cette firme récolte les déchets carnés dans les centres de collectes ou près des abattoirs importants. Une remarque encore : GZM paie pour l'incinération des farines, alors que l'usine d'Eclépens transforme ces matières sous forme d'énergie !

Le rapport sur les abattoirs devrait être prêt pour la fin de l'année pour autant qu'une grippe aviaire ne prenne pas la priorité dans le service. En rappelant qu'un vétérinaire cantonal adjoint a été nommé la sous-commission de gestion demande fermement la parution de ce rapport.

Enfin, dans le cadre d'une mesure défi, un rapport a été transmis au Conseil d'Etat tendant à rapprocher le SVET et le laboratoire cantonal. A suivre en 2007.

### **Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)**

Poursuivant les visites de garderies, la sous-commission a visité celle du CHUV (Mosaïque II-La Récré) Il s'agit d'une halte-garderie pour 5 à 8 enfants jusqu'à 12 ans pendant les visites à des patients. En outre, 10 places de garderie sont attribuées au personnel soignant du CHUV. Il faut cependant remarquer que son ouverture est de 07h00 à 19h00 du lundi au vendredi, fermé le samedi - dimanche à cause des mesures DEFI ! Cette halte-garderie est mal placée, son entrée est vite encombrée de poussettes, son emplacement géographique doit être repensé. Grâce aux constats de la sous-commission lors des visites de Carambole et de Mosaïque, les mesures de sécurité sont en place, l'information au personnel a eu lieu, mais l'exercice d'évacuation effectué a laissé un goût d'inachevé, celui-ci n'étant pas une priorité pour les pompiers locaux.

Avec le développement futur de la garderie de Marcelin, la mise en application de la LAJE, ne faudra-t-il pas nommer un (une) chef(fe) de service pour l'ensemble des garderies du Canton ou cela sera-t-il compris dans le cahier des charges de la cheffe du BEFH ?

Le groupe IMPACT étant parti à la Chancellerie le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ... avec la cheffe de service, c'est donc une nouvelle cheffe du Bureau de l'égalité qui a reçu la sous-commission.

Concernant la mise en place du programme de lutte contre la violence « C'est assez » portant sur la période 2004-2007, son comité de pilotage a été dissout en raison d'un dispositif trop lourd, d'un projet interdépartemental trop ambitieux et aux difficultés dues aux différences de référentiels, de culture et d'objectifs. Cependant le Conseil d'Etat a instauré début 2006 une commission cantonale de lutte contre la violence domestique. Enfin, pour les internautes, un accès direct aux infos utiles et conseils en ligne se trouve sur les sites [www.violencequefaire.ch](http://www.violencequefaire.ch) et [www.comeva.ch](http://www.comeva.ch).

La loi sur l'égalité a 10 ans : une décennie pour constater qu'elle ne s'applique toujours pas à l'ensemble des professions selon l'adage un salaire égal pour un travail égal ! Courage, remettons l'ouvrage sur le métier pour les 10 prochaines années!

### **Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)**

**Centre de congrès de Montreux S.A. – Société d'exploitation de Beaulieu S.A.** : la persévérance et la ténacité de la sous-commission ont fini par payer. En effet, suite à notre rapport 2005, les deux entités susnommées ont créé Swiss Riviera Events Alliance avec pour objectif une promotion commune des forces de la région en matière d'accueil de congrès et d'événements internationaux avec un portail Internet présentant l'offre de la région. Des pistes de synergie comme les plates-formes d'achat, de recrutement, de prêt de matériel sont en cours. Ainsi M<sup>m</sup> la cheffe de département a pu libérer la deuxième tranche de soutien (Fr. 1'750'000.—) décidée par le Grand Conseil fin 2001 dans l'EMPD 318 accordant une subvention de 3,5 millions de francs à la Municipalité de Montreux pour la rénovation et transformation du centre de Congrès et d'exposition de Montreux.

L'article 2 al. 2 de l'EMPD 318 nouveau : la seconde tranche de subvention sera versée, dès lors que les sociétés gérant le Palais de Beaulieu et le Centre de Congrès de Montreux auront mis en place une entité faîtière.

**Biopôle de Vennes** : le développement a été freiné par les travaux du M2. Le projet d'un bâtiment-phare sur la station du métro des Croisettes donnera le véritable départ en 2008. La valorisation des terrains permettra un développement économique selon des critères médicaux et biotechnologiques. En effet, le CHUV n'est pas loin et des laboratoires pour la recherche pourraient trouver place après le déménagement de l'ISREC à l'EPFL à l'horizon 2009.

**Le Pôle de développement d'Aclens-Vufflens-la-Ville** (plateforme logistique) avance rapidement, que Payerne et Palézieux prennent exemple ! Après le Centre de distribution COOP, c'est Galliker, le plus grand transporteur suisse, qui a signé. L'infrastructure ferroviaire est en place. Le Canton s'est engagé pour 9,5 millions, prêt sans intérêt. Demeure la réalisation de la route de contournement Vufflens-la-Ville et Penthaz avec entrée sur l'autoroute à Cossonay.

*1<sup>re</sup> observation*

***Financement des pôles de développement***

*Le Grand Conseil a accepté le 11 novembre 1996 le crédit-cadre de Fr. 104'000'000.— pour les pôles de développement. 44 millions ont été octroyés au 31 décembre 2006, soit après dix ans.*

- Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre envers les pôles qui tardent ... à se développer concrètement tout en recevant des prestations financières de ce crédit-cadre.*

Concernant la direction du SELT, plusieurs mesures d'amélioration ont vu le jour dans la promotion économique. Le DEWS prospecte et le DEV en collaboration avec le SELT gère les dossiers. A quand une fusion des deux entités précitées ? Il faut privilégier l'opérationnel, l'image et la présence vaudoise à l'étranger et pas les personnes impliquées. L'organisation du SELT mise en place permettra d'assurer l'avenir quand bien même un collaborateur stratégique venait à quitter le navire. Enfin le service du logement a bien digéré son intégration au SELT et apporte ses compétences à celui-ci (en matière de droit foncier par exemple) Les objectifs de construction de nouveaux logements à loyers abordables (350) ont été atteints en 2006. (396 logements ont bénéficié d'une mesure d'aide financière)

La Police du commerce a un nouveau chef depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006. Sa première démarche fut de mettre en place une méthode de travail plus fonctionnelle, une gestion des dossiers mieux organisée ainsi qu'une meilleure circulation de ceux-ci auprès des collaborateurs. Les dossiers demandés et contrôlés par la sous-commission étaient en ordre. Afin de vérifier l'application de la LADB et de la Loi sur la prostitution, deux inspecteurs sillonnent le Canton.

Concernant la Loterie romande, la sous-commission a reçu la Présidente de la SVASC (Société vaudoise d'aide sociale et culturelle). Trois commissions (culture, sociale, économie) analysent les dossiers de demandes de fonds touchant le patrimoine culturel, le sport, la petite enfance, les EMS et les hôpitaux. Des critères très précis (plan de financement, fortune, liquidités, budget de fonctionnement, noms des membres du comité, etc.) permettent de cibler chaque demande et d'octroyer ou non des dons. Le Canton de Vaud est un modèle pour les cantons alémaniques. En 2005, des institutions vaudoises ont bénéficié de dons de la Loterie romande pour un montant de

Fr. 50'387'215.—. On relèvera enfin la transparence et la clarté de la présentation faite par Madame la Présidente.

### **Service de l'agriculture (SAGR)**

Une visite chez deux maraîchers de la plaine du Rhône a mis en évidence la difficulté de vivre de sa production. Liés aux caprices de la météo, aux exigences de qualité (SwissGAP) et de prix des grands distributeurs, aux crédits à l'investissement pour le développement maraîcher, au prix du courant électrique (tarif ménage) et à une paperasse envahissante, les producteurs doivent encore lutter contre l'ouverture des marchés et le prix des légumes qui entrent en Suisse en parcourant des kilomètres au mépris de l'écologie et de la RPLP (Vaud ne rembourse pas cette taxe aux producteurs contrairement au Valais !). Il n'y a pas de formation professionnelle pour les maraîchers dans notre Canton. Il faut se déplacer à Conthey (VS) ou Lullier (GE). La vente des produits n'est pas assurée à l'avenir (rupture de contrat d'un grand distributeur) et ceci malgré la promotion des produits par l'Office vaudois de la culture maraîchère sous le label « Vaud » légumes suisses.

Une table ronde sur le thème de la collaboration Vaud-Valais dans le domaine agricole a mis en évidence les points suivants :

- 25 hectares de moyenne pour les exploitations agricoles de la Plaine du Rhône.
- 3<sup>e</sup> correction du Rhône en collaboration avec le Valais (inquiétude liée à la confrontation avec les écologistes) La route H 144 VD-VS-France pour quand ?
- Chablais Gourmands (diffusion des produits chez les restaurateurs suisses et français).
- Programme de collaboration par l'Office intercantonal de développement du Chablais.
- Patrimoine nature et paysage conservé par les agriculteurs.
- De la production aux consommateurs par le tourisme (programme commun des deux Chablais).

Les producteurs de betteraves de la Plaine du Rhône (28) se sont groupés en association pour construire une rampe de chargement d'Aigle et environs sur une voie de garage CFF. Ce sont onze mille tonnes de betteraves sucrières

chargées de fin septembre à mi-décembre à raison de quatre à sept wagons par jour. Le coût de chargement revient à Fr. 2.— la tonne depuis 2003.

**SICL-SO - Service d'inspection et de consultation laitière de Suisse occidentale** (suite du rapport 2005). Moudon ne verra jamais son centre de compétence romand pour le lait. Promise lors de la fermeture de l'Ecole romande de fromagerie au profit de Grangeneuve (FR) cette « compensation » a été abandonnée. Vaud et Fribourg ne se sont pas entendus. La sous-commission ne répétera pas tout le « bien » qu'elle pense du Canton de Fribourg en la matière ! Il est vrai que la directive fédérale OQL (Ordonnance sur la qualité du lait) change au 1<sup>er</sup> janvier 2007 avec la disparition des SICL et la reprise du contrôle qualité par la Confédération. Suite à la fin de vie des installations de Moudon, une convention de prestation a été signée pour une durée limitée (2005-2006) entre le SRICL VD-GE et le SICL BE afin que ce dernier assure les contrôles durant ces deux ans. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'ARQUA (Agence régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaire) verra son activité déployée à Moudon. Celle-ci offrira un service de conseil aux artisans fromagers vaudois ainsi qu'un laboratoire pour les analyses des produits laitiers. Ces conseils pourront se développer dans d'autres secteurs alimentaires tels que la boulangerie. Cette association permettra de sauver les sept emplois à plein-temps menacés.

**Loi sur les subventions** : en vertu de l'art. 60 de la loi sur le Grand Conseil, la sous-commission a contrôlé les subventions octroyées à la Fédération vaudoise des syndicats d'élevage bovin et syndicats d'élevage pour l'exercice 2005. Si les subventions sont bien versées à la race tachetée rouge selon la convention du 16 août 1999, celles pour les races Holstein et Brune sont délivrées par analogie dans l'esprit de la loi. La loi sur les subventions datant du 22 février 2005, le règlement d'application du 1<sup>er</sup> janvier 2007, des conventions devront être signées pour respecter l'art. 2 du règlement d'application de l'ordonnance fédérale du 7 décembre 1998 sur l'élevage qui stipule : *« Les mesures d'encouragement font l'objet de conventions entre l'Etat, représenté par le DEC, et les Fédérations vaudoises de syndicats d'élevage. »*

Ce nouveau contrôle, que la loi sur les subventionnements exige de la COGES, nous amènera ces prochaines années son lot de surprises et l'on découvrira probablement souvent que si les comptes présentés sont exacts, la base légale d'une subvention relève trop souvent de l'analogie plutôt que du droit. La préparation de la loi sur l'agriculture est révélatrice en la matière.

### **Office cantonal de la viticulture (OCV)**

L'Association viticole d'Ollon et la Société vinicole de Bex ont les mêmes soucis. Malgré l'excellence des produits du Chablais, les associations qui n'avancent pas sont bientôt mortes. Le dynamique président d'Ollon voulait aller de l'avant en créant Chablais vins (Ollon et Bex ... Yverne peut-être plus tard). La synergie des moyens et un marketing commun auraient permis de faire front à une concurrence suisse et étrangère toujours plus forte ainsi qu'une consommation en baisse dans les établissements publics (automobilistes et norme de 0,5 pour mille). Aux dernières nouvelles, cette fusion a échoué !

Le 4 octobre 2006, le Conseil d'Etat a décidé de confier la gestion des Domaines des Hospices cantonaux à l'OCV. Le Préfet du district d'Aigle s'en remettra !

### **Service de l'emploi (SDE)**

La loi sur l'emploi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. En vertu de l'art.79 (recouvrement frais de contrôle) Fr. 100'000.— ont déjà été facturés aux entreprises qui n'étaient pas en ordre !

**L'ORP d'Echallens** comprend le district d'Echallens ainsi que les localités de Cheseaux, Jouxens, Romanel et Le Mont. Le taux de chômage se situe à 3% (septembre). 10% sont des demandeurs jusqu'à 25 ans, 50 personnes sont au RI. Les locaux sont modernes et fonctionnels à Fr. 220.— le m<sup>2</sup>. La collaboration avec l'Assurance invalidité est en cours : qui pilote le dossier en cas de demande de rente ? A relever que lorsqu'une demande AI est déposée, le chômeur bénéficie de 120 indemnités supplémentaires.

**L'ORP d'Orbe** regroupe Orbe, Cossonay et La Vallée. C'est une antenne d'Yverdon sous la responsabilité du même directeur. C'est une ancienne demeure à fr.180.- le m<sup>2</sup>. Les informations, carte de légitimation comprise, sont bien visibles. La tendance est d'engager temporairement pour une longue durée plutôt qu'un engagement fixe. Les entrepreneurs de la Vallée ne jouent pas toujours le jeu préférant chercher du personnel directement en France voisine. Les consignes de sécurité sont sous l'horaire du chemin de fer ! En cas de fumée importante ou de feu, impossible de s'en sortir sauf en sautant par la fenêtre sur la toile du marchand ouverte...le mercredi jour de marché !

**L'ORP de Moudon** = une antenne de Pully, Oron = une antenne de Pully ; à force de regroupement, combien d'ORP vaudois resteront-ils en activité si, en plus, le taux de chômage continue de diminuer ?

Avec la mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de la loi sur l'emploi, le Canton et la Ville de Lausanne ont signé un mandat de prestations. Il s'agit du cadre légal de l'exercice de la délégation de compétences en matière de protection des travailleurs. Ainsi la méthodologie des contrôles est pareille et les cours de perfectionnement sont donnés aux inspecteurs des deux entités. Des rencontres toutes les six semaines permettent des échanges d'informations sur des inspections communes. Lausanne effectue aussi des inspections dans le secteur hôtels-restaurants. Que ce soit pour le Canton ou pour Lausanne, il n'y a pas de pression politique, l'indépendance éthique est garantie.

Le SDE a mandaté l'UCA (Unité de Conseil et d'Appui) pour faire le point sur la structure organisationnelle du service et mettre en évidence des pistes d'amélioration et donner des conseils pour gérer au mieux les nouvelles missions. La revue de l'UCA met en exergue la fusion de l'OCMP (Office cantonal de la main d'œuvre et du placement) et de l'ICT (Inspection cantonale du travail) en une division CMTPT (Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs).

La sous-commission a suivi l'inspecteur du travail qui contrôlait ce jour-là un établissement public. Le restaurateur nous a dit sa satisfaction des cours donnés par l'inspection sur les servitudes de la profession et organisés (Gastrovaud-SDE) pour la première fois en 2006 au vu des très nombreux manquements que nous avons évoqués dans le rapport 2005. Mais c'est la distorsion de concurrence et les entorses répétées aux lois dont il nous a entretenu qui nous a le plus stupéfiés. Par exemple : quand de jeunes fiancés préparent leur mariage, ils peuvent s'adresser à un traiteur qui leur assurera toutes les prestations nécessaires en matière de nourriture, de service et de personnel, toutes charges sociales et TVA payées. Ce traiteur sera évidemment plus cher que celui qui ne fournit que la nourriture et qui « suggère » aux fiancés de payer eux-mêmes le personnel que le dit traiteur leur propose. En d'autres termes, le traiteur « engage » les extras en leur désignant leur lieu de travail d'un soir, mais se garde bien de le faire savoir dans sa facture, laissant ainsi aux bons soins des fiancés qui l'ignorent, d'être les « employeurs d'un soir » auxquels il incomberait légalement de payer les charges sociales et la TVA que le traiteur ne payera pas et qui lui permettront d'être moins cher que ses concurrents (idem pour les soirées dans les refuges, salles communales, etc.). Cela revient à dire que les plus gros employeurs au noir du Canton sont ... les citoyens « lambda » du Canton ou d'ailleurs !

*2<sup>e</sup> observation*

***Information sur le travail au noir***

*La lutte contre le travail au noir passe pour le moment par la formation et la sanction. Il est grand temps de la compléter par l'information diffusée à large échelle auprès de la population pour que celle-ci comprenne ses responsabilités et apprenne à privilégier les acteurs loyaux du marché.*

- Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur l'extension qu'il entend donner à la lutte contre le travail au noir dans le secteur hôtellerie-restauration-divertissement et l'information qu'il compte diffuser, d'entente avec les communes, pour réduire à sa portion la plus congrue le travail au noir dans les lieux publics et privés, tels que définis par la LADB et pour permettre une meilleure responsabilisation des particuliers.*

**Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**

Après le football à Payerne, la sous-commission a visité le centre Sport-Etudes de Lausanne qui est aussi le centre d'hébergement des hockeyeurs sur glace. Une douzaine de jeunes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année issus du collège Saint Roch prennent leur repas de midi après l'entraînement spécifique le lundi et le jeudi avant de retourner à l'école. Les conditions sont semblables à celles de Payerne, soit une motivation, un suivi et un comportement identiques pour le sport et pour l'école. Il n'y a pas de favoritisme dans les dossiers retenus. Un appui (une période par élève) est prise en charge par le DFJ pour compenser le temps consacré au sport pratiqué. Le Fonds du sport aide également au bon fonctionnement de ce sport-études (repas à la charge des parents, transport par la commune de domicile, écolage par la commune de Lausanne).

A peine terminée et inaugurée, la Maison du sport affiche complet. Si le bâtiment d'accueil peut paraître froid comme un abri PC avec une signalétique très discrète et une « grand'rue » qui ne demande qu'à être animée, les trois bâtiments qui lui font face, dont un entièrement occupé par le CIO, sont composés de petites structures ou de plus grandes (étage complet) toutes appelées à collaborer très étroitement pour un dénominateur commun : le sport.

Le Bureau de la prévention des accidents (BPA) et le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) ont édité un remarquable guide des mesures de sécurité par catégories d'activités à l'usage de l'éducation physique et sportive scolaire : à faire connaître, soutenir et distribuer très largement.

La nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport sera traitée lors de la prochaine législature.

Au terme de cette législature, la sous-commission est convaincue que le SEPS a trouvé la place qui est la sienne au sein du DEC actuellement et à l'avenir.

Le fonds du sport a un cadre légal pour soutenir des personnes (sport-art-études), des équipements sportifs et même ... des compétitions sportives !

*3<sup>e</sup> observation*

***Bénéficiaires du Fonds du sport***

*Les cantons romands ont décidé d'accorder Fr. 600'000.— (Canton de Vaud Fr. 240'000.—) à l'organisateur du Tour de Romandie 2007. La majeure partie des demandes d'octroi financier du Fonds du sport concerne des installations sportives mises gracieusement à disposition des clubs, du soutien à des sportifs d'élite encore aux études ou encore à l'aide des plus doués pour se rendre à Pékin en 2008. Que vient faire ce soutien à une compétition regroupant des coureurs cyclistes professionnels ?*

- Le Conseil d'Etat est prié d'élaborer une typologie des bénéficiaires du Fonds du sport et de déterminer l'opportunité de financer par ce fonds des manifestations sportives regroupant des professionnels.*

**Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie pour l'année 2006.

## DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)

**M. Michel Borboën, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2006 était composée de MM. Bertrand Clot et Michel Borboën, rapporteur.

### Introduction

D'importantes transformations ont modifié le visage du département. Un service a disparu, le SIT (information sur le territoire), transformé en office rattaché au Secrétariat général. La cheffe de service a démissionné. Deux ont changé de nom : celui des bâtiments est devenu le SIPAL (immeubles, patrimoine et logistique) et la DPSI a pris le nom de DSI (Direction des systèmes d'information). Les deux ont un nouveau chef de service. Et enfin, le Service des routes s'est réorganisé complètement en se dotant de nouvelles structures avec un nouveau chef de service.

#### Services visités :

- Secrétariat général (SG-DINF).
- Service des routes (SR).
- Direction des systèmes d'information (DSI).
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL).
- Service de la mobilité (SM).
- Service des améliorations foncières (SAF).

La sous-commission a fait trois visites sur le terrain : à Vallamand avec le SAF, pour se rendre compte des mesures prises à la suite de l'instabilité de la falaise qui surplombe une vingtaine de maisons. Toujours avec le SAF, elle a visité un rural, près de la Tour de Gourze, construit avec l'aide de la Confédération et du Canton, et qui permet à une famille de paysans d'avoir une exploitation laitière rentable. Avec le Service des routes, elle s'est déplacée au Pays d'Enhaut, où la route, dangereuse, croise à plusieurs reprises la ligne du MOB, et au Col des Mosses, pour voir les travaux concernant le passage des 40 tonnes.

La sous-commission a également rencontré le chef du département. Elle tient à remercier tous les chefs de service et leurs collaborateurs qui ont toujours fait preuve de disponibilité et d'amabilité.

### **Secrétariat général (SG-DINF)**

Les points suivants ont retenu l'attention de la sous-commission :

- L'Office de l'information sur le territoire (OIT).
- L'Unité de développement durable.
- La gestion des déplacements professionnels au DINF – Mobility.
- La CAMAC.

Véritable plaque tournante du département, le SG-DINF a perdu, comme tous les services, l'Unité informatique, rapatriée formellement mais non pas physiquement à la Direction des systèmes d'information. Dès juin 2006, le Service de l'information sur le territoire a été transformé en Office de l'information sur le territoire (OIT), rattaché au Secrétariat général. 16,3 ETP de plus font ainsi passer l'effectif du service à 55,27 ETP.

### **Office de l'information sur le territoire (OIT)**

Il a fallu réorganiser l'ancien SIT qui souffrait d'un éparpillement des tâches et faire face aux départs de quatre personnes : une à la retraite et trois démissions, dont celle de la cheffe de service. Signalons que cette dernière démission est la seule liée à la réorganisation. Deux divisions ont été créées : le cadastre et la géomatique. L'informatique a été rendue plus productive et, surtout, il y a eu une « repriorisation » des tâches sur les mensurations officielles (MO) et les surfaces agricoles utiles (SAU). Il y avait urgence, car il fallait attribuer les travaux de mensuration avant la fin 2006 pour avoir droit aux subventions fédérales ; 10,3 millions de francs de contrats ont été adjugés pour les MO et 5 millions de francs pour les SAU. Il reste 20 % de mensurations SAU à faire, car les MO d'origine sont de trop mauvaise qualité. C'est sur ce 20 % que les subsides pourraient être perdus.

On peut dire que les retards dans les mensurations sont en passe d'être résorbés grâce à un énorme travail du Secrétariat général qui a pris les choses en mains, mais nous nous demandons si ce service ne prend pas une taille démesurée avec ses six divisions : Etat-major DDC (délégué départemental de la communication) et RH, section financière, marchés publics, Camac, Unité de développement durable et le nouvel Office de l'information sur le territoire.

*Observation 2005 de la COGES : Retards dans la transmission des données au Registre foncier (mise à jour du cadastre)*

Du fait des retards dans les transmissions des données, les plans du Registre foncier ne correspondaient plus à la réalité du terrain ; cette situation est en voie d'être corrigée. La remise des plans au Registre foncier a redémarré grâce à l'engagement d'externes. On en revient finalement à la situation qui prévalait avant que le SIT n'ait éprouvé des difficultés à exécuter sa mission. Le poste 3081, personnel intérimaire facturé par des tiers avoisinait le demi-million. La sous-commission s'en était inquiétée en suggérant qu'un ou deux employés intérimaires, engagés à l'année, soient incorporés dans le personnel du service. Mais la tendance étant à l'amaigrissement de l'administration, aux économies tout azimut, on a simplement moins engagé de personnel externe. Il y a des économies qui, à long terme, n'en sont pas.

**Unité de développement durable**

Créée en 2004, elle compte 2,4 ETP. Activités en 2006 :

- Elaboration d'un ensemble d'indicateurs de développement durable (90) pour l'Etat de Vaud qui a abouti à la publication d'une brochure « Jalons 4 ». Outil de mise en oeuvre du développement durable, il va aider à la prise de décision politique et servir de base à la réalisation d'Agenda 21.
- Création de 15 fiches d'information et de sensibilisation sur l'application du développement durable au travail à l'intention des collaborateurs de l'Etat de Vaud et des internautes.
- Conception de la boussole de développement durable mise à disposition sur Internet et en Intranet pour l'ensemble des collaborateurs qui doivent livrer aux autorités politiques une évaluation de leurs projets (EMPL, EMPD, etc.), sous l'angle du développement durable.
- Collaboration avec les services de l'Etat sur leurs propres projets, comme la priorisation des projets routiers, la politique forestière et l'appui au développement économique.
- Préparation des réponses du Conseil d'Etat aux consultations fédérales et cantonales (Lex Furgler, lois sur l'agriculture, sur le développement économique, etc).

Elle est en plus le maître d'oeuvre, avec la Chancellerie d'Etat, de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 cantonal, lequel sera probablement présenté au Grand Conseil en même temps que le programme de législature du prochain Conseil d'Etat.

### **Gestion des déplacements professionnels au DINF - Mobility**

L'idée de base est de supprimer les places de parc louées à l'extérieur et de diminuer les déplacements professionnels avec véhicules privés en mettant à disposition six à huit véhicules de la société privée Mobility, basée à la Riponne. Simultanément, on encourage les déplacements par transports publics en offrant des abonnements TL et CFF à prix réduits. Instaurée en 2004, cette politique porte ses fruits. Elle concerne le DINF et le SAT et devrait être étendue, lorsque cela est possible, aux autres départements. Les chiffres sont éloquentes pour 2006 :

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Coût selon ancienne situation :  | Fr. 610'720.— |
| Coût réels 2006 :                | Fr. 410'352.— |
| Economies théoriques réalisées : | Fr. 200'368.— |

Les places de parc louées à l'extérieur (Fr. 150/mois) ont passé de 100 à 4 et les 87 indemnités à Fr. 800.— pour utilisation du véhicule privé ont disparu. C'est l'essentiel des économies réalisées.

|                |                      |             |              |
|----------------|----------------------|-------------|--------------|
| Km parcourus : | Véhicules Mobility à | 0.62 Fr./km | Fr.121'358.— |
|                | Véhicules privés à   | 0.64 Fr./km | Fr.442'896.— |

94 abonnements CFF et 83 abonnements TL ont été vendus.

### **CAMAC**

Le nombre des dossiers examinés n'a jamais été aussi important depuis 2000, 4'246 dont 99 % sont suivis en ligne.

232 communes ont opté pour l'électronique à la place des échanges papier.

Signalons encore le projet phare SIBAT, c'est-à-dire la mise à jour du registre cantonal des bâtiments automatisé (collaboration OIT, SCRIS et CAMAC). 300 utilisateurs (des particuliers), qui opte pour des prestations par abonnements permettant d'obtenir des informations dans un certain rayon.

### **Service des routes (SR)**

La nouvelle structure s'est progressivement mise en place avec l'entrée en fonction du nouveau chef de service le 1<sup>er</sup> janvier. Elle comporte quatre volets : infrastructures routières, trafic (gestion du réseau), entretien (exploitation) et administration. L'effectif du SR est actuellement de 530,9 ETP.

Nous avons traité les points suivants :

- Routes nationales.
- H144 (Rennaz) et RPT.
- EMPD 293 – 40 tonnes.
- EMPD 9 (mai 2002) : planification 2002-2005.
- EMPD 152 (déc. 2003) : planification 2004-2007.
- Pont sur la route des Plans.
- Service hivernal 2005-2006.
- Glissement de la Frasse.
- Assainissement de l'ancienne décharge à Bioley-Orjulaz (EMPD de 4,4 millions de francs).

### **Routes nationales**

Les Chambres fédérales ont adopté en octobre 2006 la RPT, soit la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons dont la mise en vigueur est prévue en janvier 2008. Les routes nationales deviennent propriétés de la Confédération qui prendra à sa charge le gros entretien. Le SR perdra 49,3 ETP et le département a déjà commencé à prendre des mesures d'accompagnement pour le personnel.

La RPT comprend deux axes au niveau routier ; il s'agit :

- du gros entretien et du réaménagement des routes nationales ;
- de l'exploitation des routes nationales.

*Gros entretien* : une des 4-5 succursales prévues est celle de l'Ouest suisse, au sud du lac de Neuchâtel. Yverdon était candidate comme siège, mais c'est finalement Estavayer-le-Lac qui a été choisie contre toute attente, malgré l'atout principal de la ville vaudoise, bien mieux centrée et facile d'accès par les transports publics. D'après le chef du département, c'est un choix politique

qui a été fait. On peut néanmoins se demander si le Canton a tout fait pour mettre en avant ses propositions et, surtout, s'il n'a pas tardé dans sa « campagne » de promotion : il y a eu une approche avec l'Office de construction et de logistique (OFCL) en décembre 2005, une ou deux rencontres avec la députation vaudoise à Berne et quelques propositions de locaux et de terrains à bâtir en collaboration avec le SIPAL et la commune d'Yverdon. Cela paraît assez maigre.

*Exploitation* : ce second axe concerne directement les quatre centres d'entretien vaudois. La Confédération va créer des « unités territoriales » et les mandater sous la forme de contrats de prestations. Il y aura, pour le Canton de Vaud, une unité territoriale commune avec Genève et Fribourg. Le Service des routes, grâce à la réorganisation de sa division entretien, paraît bien armé pour offrir des prestations au meilleur coût.

#### **H144 (Rennaz) et RPT**

Tout est bloqué par cinq recours sur le tracé de la route au Tribunal administratif qui devrait se prononcer au printemps 2007. Une remise en question du tracé compromet le projet entier. Il a été procédé l'été passé à l'estimation des terrains. La procédure d'expropriation n'est pas utilisée, car la gestion des terrains se fait par la création d'un syndicat AF.

Les travaux doivent impérativement commencer à fin 2007 au plus tard pour bénéficier des subventions fédérales de 43,7 millions de francs (62 % de 70 millions de francs). Le service est dans l'attente de la décision du TA et prêt à commencer les travaux. Dès 2008, plus de subventions pour des projets spécifiques mais un paiement unique annuel pour l'ensemble des routes qu'on peut estimer de 12 à 15 millions de francs.

#### **EMPD 293 – Renforcement des ouvrages d'art pour le passage des 40 tonnes**

##### *Travaux payés par le budget ordinaire*

|                         |                                          |
|-------------------------|------------------------------------------|
| RC 305 Eclagnens-Oulens | Pont sur le Talent.                      |
| RC 251 La Sarraz        | Pont sur la Venoge.                      |
| RC 418 Yvonand          | Pont sur le ruisseau des Vaux.           |
| RC 780 Roche            | Pont CFF de Roche (renforc. provisoire). |
| RC 780 Villeneuve       | Pont CFF de Grandchamp (...).            |

*Travaux payés par le budget d'investissement 2006*

|        |          |                                                                   |
|--------|----------|-------------------------------------------------------------------|
| RC 1   | EMPD 9   | Lully-Tolochenaz.                                                 |
| RC 251 | EMPD 293 | Vallorbe Pont du Creux.                                           |
| RC 705 | EMPD 293 | Château d'Oex Estacades 1 et 2 du Pissot.                         |
| RC 705 | EMPD 293 | Estacade 2 de Vuargny, galerie de Vuarny, 1 <sup>re</sup> partie. |

**EMPD 9 (mai 2002) : planification 2002-2005**

La planification compte encore 25 objets dont neuf sont terminés. Un objet a été transféré à la commune de Prilly et trois ont été différés par le Conseil d'Etat. Les autres projets sont en cours d'étude ou de réalisation, mais certains projets majeurs ont pris un important retard, suite aux procédures (RC 608 Vers-chez-Perrin et la H144 Rennaz).

L'étude ou la réalisation de plusieurs projets ont été ralentis pour des raisons budgétaires (assainissement des finances cantonales), mais il faudra prendre des mesures pour rattraper une partie du retard pris dans l'entretien lourd du réseau routier.

**EMPD 152 (déc. 2003) : planification 2004-2007**

*Projets contraints liés.* Sur dix objets, six sont terminés ; un a été transféré à la commune de Corseaux ; les autres sont en cours d'étude. Parmi ces derniers, il y a la seconde partie des travaux sur la 705 (Col des Mosses), l'un des axes principaux d'accès aux Préalpes vaudoises, ainsi que l'important travail d'analyse et d'étude de la RC 177 (Aclens/Vufflens-la-Ville).

*Projets généraux retenus.* Sur les quatre annoncés, un est terminé (Mollens), un a été différé (Thierrens-Moudon) et deux sont à l'étude ou en procédure (Pomy-Cronay et Montreux).

### **Pont sur la route des Plans – Commune de Bex**

*1<sup>re</sup> observation*

#### ***Pont sur la route des Plans – Commune de Bex***

*Cette route a été coupée deux fois en 1999 et 2000 par une avalanche et un torrent de boue qui ont emporté le pont ; ce dernier a été remplacé par un pont provisoire. Le Grand Conseil va se prononcer sur un EMPD qui concernera la reconstruction de l'ouvrage d'un montant de Fr. 1'530'000.—.*

*Problème : une subvention fédérale d'environ Fr. 165'000.— avait été accordée, à la condition de terminer les travaux à fin 2006 ; comme il n'y a pas encore eu de travaux, la subvention est tombée.*

*– Le Conseil d'Etat est prié d'une part, d'expliquer au Grand Conseil, comment, en six ans, il n'a pas réussi à reconstruire ce pont dans les délais requis pour toucher la subvention et, d'autre part, de lui présenter une liste par service des subventions accordées et les délais y afférant.*

### **Service hivernal 2005-2006 – monopole des Salines de Bex**

Les nombreuses chutes de neige ont posé des problèmes de réapprovisionnement en sel, une fois le stock épuisé. Le service a dû aller chercher 1'306 tonnes à Riburg (Salines du Rhin), frais de transport à charge du Canton, facturés Fr. 157.— la tonne par Bex, prix habituel des Salines de Bex. (Prix affiché à Riburg Fr. 240.—). Coût estimé du transport depuis Bâle : Fr. 33.— la tonne soit Fr. 43'098.—.

Comme compensation à ce surcoût, les Salines de Bex ont fait livrer 1'112 tonnes des Salines du midi à Varangéville (près de Nancy) à Fr. 157.— la tonne, transport offert par les Salines de Bex. Le prix d'achat du sel français par les Salines de Bex n'a pas été communiqué. Pourquoi ?

*Avis juridique* : ayant concédé l'exercice de son marché du sel à la Société Vaudoise des Mines et Salines de Bex S.A. (SVMS), ce n'est que par l'intermédiaire de cette dernière que le Canton de Vaud peut s'approvisionner. Ainsi, en pratique, lorsqu'il y a eu rupture de stock auprès de la SVMS, le SR a continué, en vertu de la régale, à s'adresser à cette dernière société, qui s'est elle-même réapprovisionnée aux Salines du Rhin et en France. Questions : a quel prix en France ? Est-ce que les Salines de Bex auraient pu faire un petit

bénéfice en allant chercher du sel en France ? On ne peut évidemment pas répondre.

#### **Glissement de la Frasse**

C'est le SESA qui pilote le projet de 16 millions de francs présenté dans l'EMPD 304 (déc.2005), mais le Service des routes y est aussi impliqué et participera à raison de 50%. La Confédération s'est engagée par un subside de 6,7 millions de francs, fourni en partie par l'Office fédéral des routes (OFROU) à la condition que les travaux soient achevés à fin 2008. Actuellement, une entreprise de correction fluviale a été créée, mais seuls des travaux de sondage de reconnaissance ont été effectués à ce jour.

#### **Assainissement de l'ancienne décharge à Bioley-Orjulaz – EMPD de 4,4 millions de francs**

Une entreprise non adjudicataire a fait recours auprès du Tribunal administratif (TA). Les travaux ont été suspendus et reprendront, dès la décision du TA connue. Le tribunal a été averti des risques encourus (pollution des sources).

#### **Direction des systèmes d'information (DSI)**

Un nouveau service qui a changé de nom en 2006, la DPSI est devenue la DSI avec un nouveau chef de service. C'est un grand changement qui s'est opéré cette année, puisque les Unités informatiques départementales ont été regroupées dès mars et ne font plus partie des différents services. L'effectif a passé de 35,5 ETP à 171 ETP. Il s'agit, dans un premier temps, d'un regroupement administratif, parce que les locaux manquent encore pour rapatrier le personnel des anciennes UID.

La sous-commission s'est penchée sur les points suivants :

- Bâtiments et locaux.
- Investissements informatiques.
- Comparaison coût/performance des informatiques cantonales.

### **Bâtiments et locaux**

A fin 2006, les collaborateurs de la DSI étaient répartis sur les sites suivants :

- Recordon 1.
- Paix 4.
- St-Martin 26.
- Blécherette-ts de la Police.
- BAP Pontaise.
- Caroline 11.
- Université 5-Riponne.
- Tribunal cantonal Hermitage.
- Barre 8 (UID DFJ non encore rattachée à la DSI).

#### *Le site de Recordon*

Libéré par la Bedag qui a transféré son personnel (plus de 70 personnes) dans le quartier de Sébeillon, le bâtiment pourrait regrouper les sites dispersés mais nécessiterait d'importantes transformations qui coûteraient cher : il est trop grand ; 1/3 est borgne et ne se prête pas à la transformation en bureaux. Le coût/collaborateur est l'un des plus importants parmi les neuf sites à cause des espaces inutilisables pour les bureaux. 162 m<sup>2</sup> sont inoccupés.

Le bâtiment est loué Fr. 835'000.— à l'ECA, avec une échéance à fin 2011. Une demande a été présentée au Conseil d'Etat pour mandater formellement le SIPAL, afin de trouver une solution satisfaisante. Une acquisition de locaux est privilégiée par rapport à une solution de location à des tiers. Les surfaces nécessaires sont estimées à hauteur de 5'500 à 6'000 m<sup>2</sup> pour les bureaux, salles et cafétéria et de 250 m<sup>2</sup> pour des locaux techniques, pas forcément sur le même site.

Il faudra régler cette question du bâtiment principal le plus rapidement possible, car la location coûte beaucoup trop cher pour un bâtiment qui ne donne pas satisfaction.

### **Investissements informatiques**

Il y a eu une inversion de tendance cette année. Depuis 2003, les investissements avaient continuellement baissé passant de 15 millions à 9 millions de francs en 2005, alors que les budgets étaient nettement au-dessus, 20 millions de francs en 2003 et encore 16 millions en 2005. En 2006, ils se

sont montés à 17 millions de francs. Malgré cet effort, il y a un sous-équipement informatique à rattraper de toute urgence. Ainsi, le serveur central Host n'est pas assez puissant, ce qui pose des problèmes de capacité de traitement et de mauvaise performance. Il n'y a pas de redondance pour le système de gestion de bases de données ORACLE, car l'exploitation de ce logiciel doit être centralisée sur une seule machine. En cas de panne de ce serveur unique, l'Administration cantonale risque d'être paralysée. Une solution de migration vers un logiciel Open Source est à l'étude de façon à éviter les problèmes de licence très chères et ainsi réduire le risque de baisse de disponibilités.

Huit projets ont été terminés en 2006 (5,887 millions de francs sur un montant total voté de 33,9 millions de francs). Il s'agit de :

- Votelec (élections 2007).
- Informatique LASV (Revenu d'insertion).
- Nouveau système d'information du SPEV.
- Informatisation de l'ACI phase 1.
- Saisie des déclarations d'impôt.
- Adaptation du logiciel « Contrôle des habitants ».
- ACI - Vision 2010 - Perception (études).
- DEC - Service de l'emploi – RI - Volet professionnel.

#### **Comparaison coût/performance des informatiques cantonales**

C'est un dossier qui avait été ouvert l'automne dernier par le service, mais il a été mis en suspens pour des raisons de priorités et de faisabilité. Il est, en effet, difficile de comparer valablement des prestations et des coûts tant les systèmes sont différents. Les 382 communes du Canton sont connectées, alors que Berne a une informatique très décentralisée ; c'est Sunrise qui gère le réseau cantonal. Le Canton le plus comparable est Genève qui bénéficie d'un budget double de celui du Canton de Vaud. Une comparaison avec Neuchâtel avait abouti à une similitude des coûts rapportés à l'unité d'oeuvre (nombre de contribuables taxés par exemple

### **Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)**

La fusion du SIL (immobilier et logistique) rattaché au DFIN avec le SBMA a donné le SIPAL. Effective et opérationnelle depuis janvier 2006, la fusion a permis d'économiser 5 ETP, sans licenciement ni mise en disponibilité.

Points abordés :

- Présentation du service.
- Effectif.
- Investissements et désinvestissements 2006.
- Cures.
- Parkings de l'Etat.
- Désamiantage des bâtiments.
- Entretien des bâtiments (crédit-cadre et isolation thermique).
- Difficulté de planification en regard de l'application de l'art. 163 de la Constitution vaudoise.

#### **Présentation du service**

Il y a cinq divisions :

1. Division portefeuille
  - Planification au travers de la stratégie du développement et des conseils.
  - Un de ses objectifs : Etat propriétaire ou locataire.
2. Projets et travaux
  - Internalisation des prestations d'architecte et d'ingénierie.
  - Un de ses objectifs : Maîtrise du trinôme « coûts-délais-qualité ».
3. Immobilier

Le service a vu arriver en été 2006 l'ensemble des nettoyeuses et partiellement des concierges des autres services de l'Etat. 150 ETP supplémentaires.

La tarification de l'ensemble des places de parc, propriété de l'Etat, a été mise en oeuvre en automne 2006.

Un de ses objectifs : diminuer les charges d'exploitation, liées à l'immobilier de l'ensemble des services de l'Etat (déchets, nettoyage, achats de produits, négociations des baux à loyer).

4. Monuments et sites – Archéologie : inchangé

5. CADEV

Le service a conduit, en interne, la fusion avec le Bureau des imprimés et du matériel de la Ville de Lausanne (BIM) qui sera intégré à la CADEV en 2007.

Un de ses objectifs : Etablir la liste de l'ensemble de ses activités sous les angles du développement durable et en appliquant la loi sur les marchés publics.

**Effectif : 270,74 ETP – 522 personnes, dont 365 nettoyeuses**

*Répartition*

| Personnel                | ETP           | Personnes  |
|--------------------------|---------------|------------|
| Administration, finances | 17,88         | 22         |
| Apprentis commerce       | 6             | 6          |
| Apprentis exploitation   | 3             | 3          |
| Architecte cantonal      | 7             | 7          |
| Projets et travaux       | 18            | 20         |
| Immobilier + Concierges  | 51,81         | 55         |
| Nettoyeuses              | 130           | 365        |
| Monuments et sites       | 7,2           | 11         |
| Archéologie              | 3,3           | 5          |
| CADEV                    | 26,55         | 28         |
| <b>TOTAL</b>             | <b>270,74</b> | <b>522</b> |

**Investissements et désinvestissements 2006**

Le Conseil d'Etat dispose d'un « Fonds d'acquisitions » (FAIR) qui lui permet de saisir rapidement les occasions du marché foncier et immobilier. Il se monte à environ 35 millions de francs et est réapprovisionné par les ventes d'immeubles ou de terrains dont l'Etat se sépare.

Investissements 2006 : annoncés : Fr.1'946'000 .— .

Désinvestissements : annoncés : Fr.3'604'945.90.

### **Cures**

L'EMPD 305 (janvier 2006), voté par le Grand Conseil, prévoit la vente de 18 cures sans valeur historique particulière. **Aucune n'a été vendue en 2006**, mais cinq dossiers sont en voie d'être constitués et les ventes se concrétiseront certainement au printemps 2007. Il s'agit de celles d'Yverdon, de Colombier, de Pailly, de Penthalaz et de Bussigny.

La procédure commence par une expertise de la Commission cantonale immobilière , puis les offres sont transmises à un notaire et l'Etat fait ses propositions pour la vente ; ce qui devrait exclure tout arrangement préjudiciable à l'Etat.

### **Parkings de l'Etat**

La nouvelle politique pour la gestion des parkings, grâce à l'application d'une tarification cantonale, produit des résultats intéressants avec un produit annuel net de Fr. **819'576.10**.

*2<sup>e</sup> observation*

#### ***Parkings de l'Etat et amendes***

*Dans la gestion des parkings de l'Etat, nous relevons une anomalie : l'Etat assure les frais de surveillance et d'entretien de ses parkings, mais les amendes éventuelles vont dans la caisse des communes, parce qu'ils sont situés sur territoire communal. L'Etat est en droit d'attendre le remboursement de ses frais inhérents à l'entretien et à la surveillance.*

– *Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette situation ?*

### Désamiantage des bâtiments

Suite à l'EMPD 255 (mai 2005) qui accorde un crédit de Fr. 8'900'000.— pour l'assainissement des bâtiments de l'Etat contenant de l'amiante, la sous-commission a fait le point sur l'avancement des travaux :

| Planning de l'EMPD               | Devis     | Prévu     | Réalisé                              | Dépensé                |
|----------------------------------|-----------|-----------|--------------------------------------|------------------------|
| CPNV<br>Yverdon                  | 3'700'000 | août 2006 | en chantier,<br>été 2007             | 1'953'024              |
| Gymn.<br>Bugnon                  | 60'000    | été 2006  | chantier en<br>été 2007              | -----                  |
| Gymn.<br>Yverdon<br>A-B-<br>C    | 2'610'000 | 2005-7    | en chantier<br>07- 08<br><br>terminé | 159'712<br><br>291'384 |
| EPCL<br>Vallée de la<br>Jeunesse | 1'764'000 | été 2006  | presque<br>terminé                   | 1'271'418              |
| Gymn. de<br>la Mercerie          | 8000      | été 200   | été 2007                             | -----                  |

On constate qu'il y a un retard d'au moins une année sur quatre chantiers.

### Entretien des bâtiments (crédit-cadre et isolation thermique)

#### *Isolation thermique*

Le parc immobilier de l'Etat, sous la responsabilité du SIPAL compte 1'108 bâtiments dont il faut assurer l'entretien. Un crédit-cadre de 20 millions de francs vient d'être renouvelé pour financer le rattrapage de l'entretien différé des bâtiments, propriété de l'Etat. Les sous-commissions DSE et DFJ ont signalé des bâtiments qui ne figurent pas dans la liste des projets mentionnés dans l'EMPD et qui mériteraient une attention spéciale ; il s'agit des bâtiments que l'ISREC va abandonner sur le site d'Epalinges, objets d'une observation (cf. rapport de la sous-commission DSE) et du bâtiment occupé par l'Ecole romande d'arts et de communication (ERACOM), (cf. rapport de la

sous-commission DFJ). Ces immeubles ont un besoin urgent de rénovation de leurs façades, dont l'isolation thermique est nettement insuffisante, et qui sont sources de gaspillage d'énergie important, C'est d'autant plus curieux que l'Etat de Vaud s'est engagé à fournir un effort particulier pour diminuer la consommation énergétique de son parc immobilier, grâce au groupe énergie au Service des bâtiments.

*Crédit-cadre*

Le crédit-cadre de 20 millions de francs, voté en mai 2003, donne à l'Etat les moyens d'assurer l'entretien de ses bâtiments, notamment en matière de sécurité et d'hygiène. Un rapport a été présenté en novembre 2006, comme prévu dans l'EMPD, donnant le point de situation en décembre 2005. Sur les 20 millions de francs, il reste Fr. 6'577'000.— à engager, essentiellement pour les projets enveloppes (toitures et façades).

Nous relevons que pour le Château cantonal, seules la toiture, les fenêtres et la protection contre la foudre ont fait l'objet de travaux pour Fr. 394'296.—, alors que les façades se détériorent de plus en plus.

*3<sup>e</sup> observation*

***Entretien du Château cantonal***

*La Place du Château commence à reprendre de l'allure avec deux bâtiments rénovés ; la Préfecture et l'ancienne Ecole de chimie, alors que le Château a triste mine. Siège du gouvernement vaudois, il a besoin d'une rénovation urgente de ses façades. N'attendons plus pour lui redonner la prestance qu'il mérite. Le crédit-cadre de 20 millions de francs n'est pas épuisé : il reste Fr. 748'000.— à planifier et certains projets ont été abandonnés.*

- *Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil un plan et un programme de restauration du Château cantonal.*

*4<sup>e</sup> observation*  
***Ruines de Perregaux***

*Après l'incendie du bâtiment Perregaux en 2002, le Grand Conseil a dû continuer à siéger au Palais de Rumine. Notons que plusieurs Forums et Comités de pilotage se sont penchés sur la reconstruction du site. Cette situation provisoire qui dure doit trouver au plus vite une solution qui soit efficace et fasse honneur au Parlement.*

- Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil un calendrier précis des travaux de reconstruction du futur siège du Parlement.*

**Difficulté de planification en regard de l'application de l'art. 163 de la Constitution vaudoise**

Le juridisme excessif découlant de l'application de cet article provoque des retards de l'ordre de trois à six mois par projet. Les EMPD doivent être corrigés et remaniés plusieurs fois. On a compté jusqu'à 13 versions avec des demandes qui n'avaient rien à voir avec le fond du problème, comme celle d'un juriste qui voulait qu'on explique dans l'EMPD ce qu'est un vide sanitaire.

**Résultat :** le budget ne peut être respecté et les écarts entre ce qui a été voté et les dépenses réelles révèlent un blocage préjudiciable pour la réalisation des objectifs du SIPAL. En 2005, 71 millions de francs dans le budget votés et 47 millions de francs de réalisés ; en 2006, 49 millions de francs votés et 42 millions de francs de réalisés (oct.06).

**Service de la mobilité (SM)**

L'effectif est stable depuis deux ans, soit 14,1 ETP.

La sous-commission a particulièrement suivi quatre objets :

- Les deux projets d'agglomération : Lausanne-Morges (PALM) et le projet valdo-genevois qui concerne, entre autres, la région yonnaise.
- Le réseau ferroviaire.
- Le M2.
- La CGN (bouclage EMPD 127 de novembre 2003, restauration des vieux bateaux), rôle du délégué de l'Etat.

### **Projets d'agglomération**

La loi fédérale sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération a été votée par les Chambres fédérales en octobre 2006. Les agglomérations doivent établir des projets pour bénéficier des subventions fédérales à hauteur de 50 %. Le PALM pour Lausanne-Morges a mobilisé intensément le service qui a finalisé le projet après une consultation. Il vient d'être signé par plus de 20 Municipalités en février 2007.

Les projets urgents pour le Canton et pour lesquels les subventions ont été déjà accordées sont :

- M2, 120 millions de francs.
- Gare de Prilly-Malley (REV), 40 millions de francs.
- Aménagement requis par le réseau TL, 20 millions de francs.

Le service a également été associé à l'élaboration du projet de la région de Nyon, Genève et Annemasse.

### **Réseau ferroviaire**

D'entente avec les cantons de Suisse occidentale, une plate-forme commune a été définie en décembre 2006. Il s'agit notamment :

- de réaliser la 3<sup>e</sup> voie entre Renens et Allaman ;
- de réaliser les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> voies entre Lausanne et Genève ;
- de mettre entièrement à double voie la ligne du pied du Jura (entre Douane et Gléresse), pour offrir une cadence à 30 minutes entre Lausanne, Yverdon et Bienna.

Le Conseil d'Etat ayant adopté la Stratégie cantonale de développement des transports publics qui implique les projets d'agglomération et de rénovation des lignes ferroviaires régionales, a pu présenter au Grand Conseil un crédit d'étude de 4,9 millions de francs pour le développement du RER vaudois et la halte de Prilly-Malley.

Signalons encore les études d'extension de la Communauté tarifaire Mobilis et l'opération « cartes grises » durant la semaine européenne de la mobilité. Sur présentation de la carte grise du véhicule, le propriétaire pouvait voyager gratuitement.

## M2

Le coût probable final se montait à fin septembre 2006 à Fr. 707'253'306.—, renchérissement compris mais sans les risques. Selon les indications du Service de la mobilité, il faut déduire de ce total un montant de Fr. 4'106'256.—, renchérissement compris, pour la ventilation réfrigérée des véhicules, équipement non compris dans le devis de référence et à charge de la société du Métro LO.

Pour mémoire, le budget initial était de 590 millions de francs, auquel il faut ajouter le crédit voté par le Grand Conseil à fin 2005 pour compenser les coûts du renchérissement, soit 116 millions de francs. Avec les renchérissements, le budget est ainsi de 706 millions de francs.

Les incertitudes quant au coût final probable peuvent se résumer ainsi : les risques importants et connus se montent à 27,6 millions (en francs 99/00) dont :

- 6,5 millions pour l'accident de Saint-Laurent (assurances déduites) ;
- 1,9 millions pour l'élargissement de la tranchée couverte de la gare ;
- 2,5 millions pour les revendications des entrepreneurs pour le tunnel de Langallerie ;
- 5 millions pour la logistique ;
- 4,3 millions pour le report du planning du projet ;
- 7,4 millions pour des surcoûts liés à la protection incendie.

En tenant compte du renchérissement, le montant des risques s'élève à environ 33 millions de francs.

En francs 99/00, il reste dans le poste Réserve + Divers et imprévus environ 8 millions de francs, auquel il faut ajouter le montant de 3,5 millions de francs du poste « ventilation réfrigérée ».

**On peut ainsi raisonnablement penser que le coût total, risques et renchérissements compris, se situera dans une fourchette de 730 millions à 740 millions de francs à une année et demie de la mise en service du métro.**

Le financement des risques fera l'objet d'un exposé des motifs et projet de décret accordant à la société du Métro Lausanne-Ouchy un complément de garantie d'emprunt.

Au chapitre des bonnes nouvelles, signalons l'aide complémentaire de 120 millions de francs du Fonds d'infrastructure de la Confédération (2 décembre 2005) qui permettra de rendre caduques les 116 millions de francs de renchérissement déjà votés ; l'achat des euros à terme a fait gagner une

quinzaine de millions de francs et le taux d'intérêt actuel est de 3,1 %, alors qu'il avait été calculé à 5,5 %.

### **CGN**

L'année 2006 a été marquée par la fin des grands chantiers, suite au crédit de Fr. 12'960'000.—, voté par le Grand Conseil en novembre 2003 (EMPD 127) concernant la première étape de rénovation de la flotte (2003-2005), soit la rénovation complète du bateau historique « Savoie », la rénovation partielle du chantier naval et l'achat de deux vedettes de 200 places pour des courses à faible capacité. Les trois bateaux ont été livrés au printemps 2006 et les travaux de la 1<sup>e</sup> étape au chantier naval sont terminés. Le bouclage de l'EMPD est pour 2007; il y a donc une bonne année et demie de retard, imputable exclusivement aux hésitations des Genevois, qui ont voté leur part au crédit longtemps après les Vaudois.

La 2<sup>e</sup> étape, prévue de 2005 à 2008, est décalée de deux ans, puisqu'elle devrait commencer en 2007. Elle concerne la rénovation du « Vevey », dont le devis a passé de 9,3 à 12 millions de francs et du « Ville de Genève » pour 4 millions de francs. Un EMPD pour ces deux bateaux, ainsi que la poursuite des travaux au chantier naval (1,2 millions de francs), est prévu en 2007. « L'Italie » est abandonné pour le moment, malgré la création de l'Association Azzuro qui n'a plus donné signe de vie; « l'Italie » restauré pourrait avantageusement remplacer un bateau comme le « Général Guisan ».

La 3<sup>e</sup> étape prévoit la rénovation du reste de la flotte historique de 2008 à 2012. Elle concerne les bateaux suivants :

- Le « Rhône ».
- La « Suisse » (financement de 10-15 millions de francs assuré par des privés).
- Le « Simplon ».
- Le « Léman ».
- Le « Lausanne ».

« L'Helvétie » est retiré de la liste, le « Chablais » est à la ferraille et le « Ville de Genève » est prévu dans la 2<sup>e</sup> étape.

#### *Rôle du délégué de l'Etat*

Nous nous posons un certain nombre de questions sur l'« utilité » du délégué de l'Etat, notamment sa mission exacte et ses rapports avec le Département des infrastructures. Les discussions avec les personnes intéressées nous permettent de répondre positivement.

#### Sa mission

Suite aux disfonctionnements dans la gestion de la CGN dans les années 1990-2000, le Conseil d'Etat a précisé quelques aspects fondamentaux du mandat du délégué de l'Etat au Conseil d'administration de la CGN. Outre les missions de base de tout membre d'un Conseil d'administration (orientations stratégiques de la direction, budget, comptes pertes et profits, trésorerie, bilan et conduite de l'entreprise), le délégué a la responsabilité d'éviter toute décision qui peut avoir des conséquences financières pour l'Etat et de communiquer immédiatement au chef du département tout fait important concernant la marche de l'entreprise. Concrètement, il rencontre le conseiller d'Etat une à deux fois par année pour parler de la marche générale de l'entreprise et des options envisagées. C'est avant tout un rôle stratégique. Tout ce qui relève de l'opérationnel (questions techniques, horaires, budget) est réglé entre la Direction et le Service de la mobilité.

#### Engagement de l'Etat

Cet engagement est très important pour le développement de la compagnie sur les deux axes de « transport public » et du « tourisme » ; il se traduit par un engagement financier conséquent : 21 millions de francs de prêt au passif du bilan 2005. Cela justifie amplement le souci de l'Etat de suivre de près l'évolution de la compagnie par la présence d'un délégué au Conseil d'administration.

#### **Service des améliorations foncières (SAF)**

« Initiée et réalisée en 2001 et 2002, la réorganisation du service porte ses fruits ; les responsabilités de chacun sont déterminées et assumées, la sous-commission de gestion a senti un climat favorable et serein dans les rapports entre les différents responsables de division. »

C'est en ces termes que nous commençons notre rapport sur ce service en 2005. Malheureusement, la réorganisation des services de l'Etat ne lui donne plus que quelques mois à vivre comme service. Dès juillet 2007, la fusion du Service de l'aménagement du territoire avec celui des Améliorations foncières deviendra effective et la nouvelle entité s'appellera **Service du développement territorial**.

Nous pouvons regretter qu'un service qui a atteint sa vitesse de croisière après avoir été mis sous pression, notamment avec une érosion constante de ses maigres effectifs – de 16 en 2004 à 14,3 en 2007 – soit éclaté dans une organisation plus grande, il n'existera même pas comme division Mais

certainement que le regroupement des forces était nécessaire. Espérons simplement que l'efficacité, dont les Améliorations foncières ont fait preuve grâce à une présence sur le terrain constante, n'en sera pas diminuée.

#### **Evénements marquants**

Ce sont les **deux crédits cadres de 25 millions de francs chacun**, votés par le Grand Conseil, et la création de **5 nouveaux syndicats** (3 en terrains à bâtir et 2 liés à une entreprise de grands travaux). **Six études préliminaires sont en cours. Les investissements** représentent environ 150 millions de francs en terrains agricoles et 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. Les 16 syndicats de terrains à bâtir en activité permettront la mise sur le marché d'environ 3'100 logements.

#### **Heures supplémentaires**

La diminution constante des effectifs sans diminution des tâches cumulées avec le sous-équipement informatique exerce une pression croissante sur les employés et a fait exploser les heures supplémentaires des trois cadres qui en totalisent plus de 300, sans compter des retards inévitables dans le traitement de certains dossiers. La limitation du personnel a ses limites et, dans le service, elle est atteinte.

### Exploitation des crédits

|                                                                      | Disponible<br>au 1.1.2006 | Estimation<br>Dépenses<br>2006 | Restitution<br>2006 | Estimation<br>Disponible<br>au 1.1.2007 |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|
| <b>1. Crédit-cadre<br/>AF 2003, 41 mios</b>                          | 23,5 mios                 | 5,48 mios                      | 71'298              | 18,14 mios                              |
| <b>2. Crédit fosses à<br/>purin<br/>1987 – 4 mios</b>                | 1,34 mios                 | 376'200                        | 10'175              | 973'478                                 |
| <b>3. 6<sup>e</sup> crédit, cons.<br/>sols-1994, 14<br/>mios</b>     | 337'792                   | 72'000                         | ----                | 265'792                                 |
| <b>4. 7<sup>e</sup> crédit,<br/>conserv. sols,<br/>1999, 11 mios</b> | 5,86 mios                 | 886'000                        | ----                | 4,978 mios                              |
| <b>TOTAL</b>                                                         | <b>31,1 mios</b>          | <b>6,8 mios</b>                | <b>81'473</b>       | <b>24,36 mios</b>                       |

Il est à relever que le total des versements du Canton se monte à 6,8 millions de francs, alors que les octrois 2006 se montaient à 10,1 millions de francs, tranches de crédits annuels obligent.

La participation de la Confédération a été légèrement supérieure, grâce à une petite rallonge, 7,948 millions de francs pour un octroi de 7,8 millions de francs.

Les deux crédits votés de 25 millions de francs chacun sont des crédits d'engagement, alors que le crédit de 41 millions de francs était un crédit de paiement. Les 18,14 millions de francs, disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2007, s'ajoutent au nouveau crédit de 25 millions de francs, destiné à payer les engagements en cours, environ 42 millions de francs.

#### Falaises de Vallamand

Une visite sur place nous a permis de constater le bien-fondé de l'action du Conseil d'Etat qui a décidé le déplacement de l'habitat menacé par des glissements de terrain survenus en 2001 et 2006. 18 villas sont concernées.

Elles ont été évacuées au printemps 2006 et le SAF a piloté la procédure pour le déclassement en zone agricole du quartier des Roches et l'affectation d'une surface agricole de la commune de Vallamand pour fournir la zone à bâtir en compensation. Un crédit de 4,97 millions de francs est demandé au Grand Conseil.

#### **Observations 2005**

*Sous-équipement informatique* : Le projet réduit à l'étude depuis l'automne 2006 est en voie de réalisation. Il n'y a toujours pas de gestion efficace des mentions AF. Signalons que le schéma directeur informatique (SDI) n'a pu être réalisé par manque de disponibilités financières dans le budget de fonctionnement des AF. Il faut évidemment mettre ces mesures dans la perspective de la fusion du SAT et du SAF en juillet 2007.

*Retard dans la transmission des données au Registre foncier* : Toujours le même retard, mais un gros travail a été effectué dans la restructuration de l'OIT (Office d'information sur le territoire) ; on peut donc espérer que la situation s'améliorera.

#### **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2006.

## DEPARTEMENT DES FINANCES (DFIN)

**M. Albert Chapalay, rapporteur** : La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des finances pour l'exercice 2006 était composée de MM. André Delacour et Albert Chapalay, rapporteur.

Le programme des visites a conduit la sous-commission à rencontrer tous les services à Lausanne et à effectuer plusieurs visites dans les régions de notre Canton, afin de se rendre compte sur le terrain des possibilités administratives et problèmes rencontrés journalièrement par les nombreux collaborateurs de l'Etat.

Elle s'est entretenue à quelques reprises avec les chefs de service et plus spécialement avec M. Pascal Broulis, chef du Département des finances.

Elle remercie les collaborateurs du DFIN pour leur accueil et leur disponibilité afin de faciliter son travail.

### **Services visités :**

- Secrétariat général (SG-DFIN).
- Inspectorat du Registre foncier (RF).
- Administration cantonale des impôts (ACI).
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI).
- Autorité de surveillance des fondations (ASF).
- Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).
- Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Contrôle cantonal des finances (CCF).

### **Préambule**

La sous-commission s'est penchée sur les principaux événements de la législature qui s'achève le 30 juin 2007. Elle a pu constater les très nombreuses et importantes mutations au sein de l'Administration cantonale. Les partenaires, si l'on peut dire, ont été nombreux à se trouver confrontés, bon gré, mal gré, à des situations pas toujours évidentes. Dans un contexte financier difficile et turbulent, tous les départements et services ont vu défiler des propositions de restructurations, de centralisations et de recherches

d'économies. Personne n'a échappé à ces réflexions, encore accentuées par la mise en œuvre progressive de la nouvelle Constitution.

Pour effectuer son travail dans un esprit critique mais constructif, notre sous-commission a suivi très attentivement un grand nombre de procédures informatiques liées à la gestion de la fiscalité en général. Plusieurs mesures sont encore en cours dans le cadre de la modernisation des systèmes, mais aussi afin de remplacer du matériel et des programmes devenus complètement obsolètes. Il n'est peut-être pas superflu de souligner que les citoyens sont particulièrement attentifs aux mesures financières qui les concernent au travers de la fiscalité. Des efforts importants doivent donc encore se poursuivre pour parfaire l'information.

#### **Secrétariat général (SG-DFIN)**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le nouveau secrétaire général du Département des finances a pris ses fonctions. A la suite de cette nomination, le poste de secrétaire générale adjointe a été repourvu et une secrétaire a également rejoint le secrétariat. Ainsi, après la suppression de 0,6 ETP, il subsiste 8,55 ETP au 31 décembre 2006. L'effectif fixé par le Conseil d'Etat est ainsi largement respecté et il ne peut pas être revu à la baisse.

En fonction des éléments susmentionnés, le service s'est organisé sur deux axes principaux, à savoir, la création d'un pool opérationnel, organisationnel et d'appui au chef du département d'une part, et d'un pool de gestion et d'administration du service d'autre part.

Les collaborateurs, plusieurs à temps partiel, doivent faire preuve de souplesse afin de couvrir l'ensemble des besoins. En outre, pour satisfaire aux conditions d'engagement et aux normes du personnel de l'Etat, le département bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006 de l'appui d'une nouvelle responsable des ressources humaines, cette dernière restant toutefois rattachée au SPEV.

#### **Unité informatique départementale (UID)**

Dans le cadre des différentes réformes et réaffectations des services, l'Unité informatique départementale a été transférée au DINF, soit à la direction des systèmes d'information dès le 28 février 2006. Ce sujet est abordé dans les réflexions liées à l'ACI (RDCC).

### **Inspectorat du Registre foncier (RF)**

Auparavant, les bureaux des Registres fonciers se situaient dans les districts. Ils étaient au nombre de 19, soit un par district. A la suite de divers regroupements, le nombre actuel de ces bureaux est de 13 unités :

- Aigle.
- Aubonne/Rolle.
- Avenches/Payerne/Moudon/Oron.
- Cossonay/Echallens.
- Grandson/Yverdon.
- Lausanne.
- La Vallée.
- Lavaux.
- Morges.
- Nyon.
- Orbe.
- Pays-d'Enhaut.
- Vevey.

Malgré la progression très importante de l'utilisation d'Internet pour obtenir des informations sur les immeubles (env. 5'000/jour), les actuels bureaux des divers registres fonciers doivent impérativement rester ouverts. Notons le revenu brut en faveur de l'Etat (UB 7023) qui ascende à près de 25 millions de francs pour 2006, laissant ainsi un résultat net largement supérieur à 10 millions de francs.

Dans le cadre de ses visites, la sous-commission s'est intéressée à l'Inspectorat du Registre foncier, au bureau du RF de Château-d'Oex, qui recouvre les trois communes du Pays-d'Enhaut, et à celui de Moudon, dont l'office assume la couverture de 83 communes qui composent les districts d'Avenches, Payerne, Moudon et Oron, dans leurs limites antérieures au nouveau découpage du Canton.

Ainsi, le Registre foncier sis à Moudon, est devenu le Registre foncier de la Broye vaudoise.

**Registre foncier de la Broye vaudoise (5,5 ETP + une apprentie)**

Un total de 4'723 actes a été enregistré et inscrit en 2006, chiffre qui se décompose en 2'565 pour Oron-Moudon et 2'158 pour Avenches et Payerne. Sept notaires ont leur étude et cinq géomètres officiels leur bureau dans le rayon d'activité du Registre foncier de la Broye vaudoise.

Le montant de l'émolument encaissé est de Fr. 1'263'875.— pour 2006.

Le total des estimations fiscales s'élève à Fr. 5'739'166'266.— au 31.12.2006.

**Registre foncier du Pays-d'Enhaut (0,8 ETP)**

Le bureau du Registre foncier du Pays-d'Enhaut est ouvert les mardis et jeudis, toute la journée. Un total de 773 actes a été enregistré durant l'année 2006.

Le montant de l'émolument encaissé est de Fr. 315'231.— pour 2006.

Le total des estimations fiscales s'élève à Fr. 1'179'055'835.— au 31.12.2006.

Nos visites et discussions avec les responsables nous ont permis de constater l'importance du travail qu'il reste encore à effectuer pour la mise sur informatique des documents utiles à de futures consultations par Internet. Ainsi, en fonction des recettes enregistrées, n'est-il pas temps de renforcer un peu la durée des engagements du personnel (0,20 ETP durant 2-3 ans) pour permettre de finaliser la scanérisation des servitudes et boucler le transfert des documents papiers ?

Par ailleurs, le niveau de sécurité, incendie, dégâts d'eau etc., doit absolument être analysé et amélioré d'entente avec les conservateurs. Il s'agirait d'établir un rapide inventaire des risques et de planifier les mesures utiles à la conservation des données en cas de sinistre. Ces risques seront de plus en plus importants avec le regroupement, donc la concentration des données.

*1<sup>re</sup> observation*  
***Sécurité dans les Registres fonciers***

*Les divers bureaux et, peut-être, les archives des Registres fonciers contiennent de plus en plus de documents et données indispensables aux propriétaires, aux services de l'Administration des impôts et aux collectivités locales.*

*Une destruction accidentelle de tout ou partie de ces dossiers serait très dommageable.*

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour réduire au maximum de tels risques (localisation des documents, système d'alarme, etc.).*

**Administration cantonale des impôts (ACI)**

Ces dernières années, le système fiscal vaudois a connu de nombreuses mutations. La plus importante est certainement le passage à la taxation postnumerando avec la multitude des adaptations indispensables. Il faut souligner les inquiétudes permanentes des collaborateurs de se trouver face à un « bug » informatique majeur pouvant conduire à l'impossibilité d'encaissement des impôts.

La volonté mutuelle des responsables de l'administration mérite d'être soulignée, car, à plusieurs reprises, des correctifs majeurs et souvent de dernière minute ont permis de répondre aux besoins.

Dans ce contexte général, le chef du département a organisé des réunions de personnes intéressées (Groupe des utilisateurs) par le domaine fiscal et, notamment, par le système de perception des impôts dans le Canton. Les diverses fonctions des membres présents aux séances ont permis de faire apparaître les besoins et attentes des contribuables face au fisc et à l'administration en général.

En novembre 2006, la présentation, fort bien illustrée, du nouveau système d'encaissement par l'introduction de la mensualisation devrait prouver, à terme, que la cadence mensuelle est une formule adéquate.

Un dernier pas consistera à mettre en parallèle l'encaissement de l'impôt fédéral direct (IFD) par une méthode progressive acceptable pour les contribuables. Notre Canton aura ainsi fait preuve d'imagination constructive par l'instauration de relations plus simples entre les contribuables et l'Etat.

### **Remarque**

Au cours de nos visites auprès de plusieurs Offices d'impôt de district (OID), notre sous-commission a pu constater que le traitement de certains dossiers avait été retardé au niveau informatique central (CEDI). Il semble, à première vue, que la mauvaise codification du système code-barres soit la cause principale des refus enregistrés pour ces dossiers. Il serait utile que les contribuables/mandataires prennent soin d'utiliser des programmes et/ou imprimantes de qualité afin de réduire au minimum la reprise des dossiers par le système manuel.

*2<sup>e</sup> observation*

### ***Fonctionnement du RDCC***

*Le Registre démographique Canton-communes (RDCC) peine à se mettre en place depuis plusieurs mois. Pour parer à cette situation, un registre fiscal indispensable a été mis en place. Il fonctionne avec une relative satisfaction, notamment pour les contribuables qui changent de domicile, de profession, etc. Les données qui devraient transiter par le Contrôle des habitants des communes ne sont pas assez ponctuelles.*

*A ce niveau, il y aurait lieu de faire procéder à une nouvelle prise de conscience des autorités locales. Les communes risquent de perdre des contribuables lors de changements de domicile. Par ailleurs, les retours postaux pour un adressage insuffisant provoquent des retards pour l'encaissement des mensualités.*

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour activer la mise en activité du RDCC et la manière dont il souhaite informer les communes sur l'importance du Contrôle des habitants, véritable pilier de la gestion.*

### **Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)**

A titre d'information, il n'est, peut-être, pas inutile de rappeler la situation financière particulièrement difficile des années 2002 et 2003 lorsqu'il s'agissait de financer la quasi-totalité de l'augmentation du capital de la BCV. Ainsi, durant le premier semestre 2003, il a fallu trouver un montant de 1'250 milliards de francs sur le marché des capitaux pour la souscription des bons de participations, émis par l'Etablissement bancaire cantonal.

Malgré certaines réticences, le Parlement vaudois donna son accord à cette opération indispensable au sauvetage de la Banque cantonale vaudoise. Par le rachat probable du solde, des bons de participation pour plus de 700 millions de francs, le Canton aura ainsi réalisé une bonne opération malgré l'absence de dividende en 2002 et 2003.

Dans ce contexte, il faut souligner l'engagement précieux et actif dont a fait preuve le SAGEFI pour mener à bien l'ensemble de ces opérations.

La réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gérard Bühlmann concernant le montant supportable de la dette à moyen et long terme pour le Canton de Vaud va fournir toutes les données utiles. Au moment de déposer son rapport sur l'exercice 2006, la sous-commission de gestion DFIN ne peut que se réjouir des éléments qui ont conduit à la diminution du coût de la dette. Brièvement résumé, ils sont les suivants :

- un contrôle très rigoureux de la croissance des charges ;
- un frein aux demandes de crédits supplémentaires ;
- des taux d'intérêts historiquement bas ;
- le produit de la vente d'une partie des réserves d'or de la BNS, entièrement consacré au remboursement de la dette ;
- le rachat par la BCV d'une partie de ses bons de participations (émis par la BCV).

La charge des intérêts nets en 2006 s'élèvera à moins de 200 millions de francs – état au 31.12.2006 non audité –, alors qu'elle se montait à 327 millions de francs en 2000.

#### **Autorité de surveillance des fondations (ASF)**

En mars 2003, plus de 3'000 dossiers étaient en attente de contrôle et l'action de rattrapage s'est poursuivie intensivement. A fin juin 2006, les comptes des fondations pour 2003 étaient tous traités.

Sur un ensemble de près de 1'400 fondations, la volonté d'aboutir à un suivi performant est très proche du but. Dans la situation actuelle, l'ASF a la responsabilité de suivre 900 fondations de droit civil, dites « classiques », et 500 institutions de prévoyance professionnelle. Au total, elle supervise un patrimoine de quelque 34 milliards de francs.

L'effectif est actuellement de 6,25 ETP avec des charges pour un montant de Fr. 1'117'900.— et des revenus pour Fr. 823'000.—. La couverture des frais

par les émoluments est proche et la progression des dossiers « fondations » pourrait bientôt permettre d'atteindre l'équilibre financier.

A ce sujet, un projet du Conseil fédéral, mis en consultation en été 2006, prévoit la décentralisation de la surveillance des grandes fondations. La Confédération devrait favoriser le regroupement des entités cantonales sur des bases qui ne sont pas encore clairement définies, plusieurs possibilités étant évoquées (système d'intercantonalisation, voire de concordat, etc.). Le Département fédéral des finances élaborera un projet de révision dans les semaines à venir (probablement pour juin 2007).

### **Remarque**

Il serait utile que le Conseil d'Etat, par le chef du Département des finances, s'enquiert des modalités de l'opération et puisse ainsi offrir une/des formules au regroupement sur sol vaudois d'une institution qui remplisse les conditions que la Confédération va édicter.

### **Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)**

A la suite du départ du chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud en 2005, le nouveau chef du SPEV qui dirige depuis juin 2005 cette importante unité de l'Etat a passablement de projets à mener à terme, notamment :

- la définition et classification des fonctions (DECFO) ;
- le nouveau système de rémunération (SYSREM) ;
- l'avenir de la Caisse de pension de l'Etat (CPEV) ;

etc.

Par ailleurs le service a mis sur pied une *Task force* pour analyser et soutenir la réinsertion professionnelle. Cette dernière s'insère dans le cadre de la 5<sup>e</sup> révision de l'AI et un modèle de partenariat doit se formaliser entre les différents intervenants.

La cellule juridique du SPEV a traité plusieurs affaires de principe avec des conséquences importantes devant le Tribunal des prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC). Il faut souligner les décisions légales prises par le SPEV, qui n'a pas été condamné une seule fois (une procédure est pendante devant le TF).

Les correspondant-es RH à l'Etat de Vaud peuvent suivre un cours, dans le cadre de la formation.

### **Vision et objectifs 2005 -2008 fonction « RH »**

Les bénéfices pour le SPEV sont notamment de :

- s'appuyer sur des interlocuteurs formés ;
- mieux déterminer les champs d'action des CoRH (correspondants RH) ;
- déléguer des compétences opérationnelles en administration des RH ;
- développer la notion de partenariat.

Les avantages pour l'ETAT sont notamment de :

- garantir l'uniformité des pratiques de l'administration des RH ;
- diminuer la survenance de situations problématiques ;
- développer la notion de partenariat.

Sur deux sessions, la participation au cours de formation des correspondants RH en 2006 a été de 14 collaborateurs au printemps et de 27 en automne. Le succès se poursuit avec plus de 30 inscriptions pour le printemps 2007.

### **Remarque**

Les projets DECFO et SYSREM méritent d'être menés à terme dans les meilleurs délais afin de donner des bases plus simples, ainsi que plus compréhensibles, aux responsables des services et à tous les collaborateurs qui doivent pouvoir comprendre aisément les conditions de travail et de rémunération.

### **Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)**

Un des projets importants qui a mobilisé le SCRIS en 2006 est la production, pour la première fois, d'indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud. Un autre projet conséquent a été réalisé en 2006 portant sur la mise à disposition sur le site Internet Statistique Vaud d'une série de tableaux très complets sur les finances des communes vaudoises. Ainsi chaque commune ou toute personne intéressée peut dorénavant accéder directement à des informations sur la situation financière de chacune des communes avec des séries chronologiques portant sur une vingtaine d'années.

Concernant les mandats, le SCRIS produit régulièrement différentes études pour les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel ainsi que pour la ville

de Lausanne. A signaler encore la réalisation d'une étude pour le Canton de Fribourg sur les besoins en lits hospitaliers.

Parmi les projets particuliers les plus importants l'on peut citer :

- projet VOTELEC pour la partie statistique aux élections communales du printemps 2006 ;
- production statistique utile au Revenu d'insertion (RI). Cette dernière a été préparée en accord avec le Service de l'emploi (SDE) et le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) qui sont les services responsables de la gestion du RI.

Suite au passage à l'imposition au système postnumerando et à la saisie complète de la déclaration d'impôt des personnes physiques, une révision totale de la statistique fiscale des personnes physiques a été entreprise. Le projet sera opérationnel en 2007. Les simulations et évaluations de mesures dans le domaine de la fiscalité des personnes physiques seront bienvenues pour l'établissement des budgets.

Les bénéficiaires et partenaires de cette révision sont les suivants :

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Les publications du SCRIS en 2006 sont multiples ; elles apportent des réponses de qualité aux différents décideurs économiques et politiques.

### **Contrôle cantonal des finances (CCF)**

Après plus de deux ans, la direction ad intérim du service a été déchargée de cette mission avec la nomination d'une nouvelle directrice depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Ainsi, en place depuis 18 mois, la cheffe du Contrôle cantonal des finances peut affirmer qu'elle a pris la mesure de la mission du CCF.

Cependant cette situation va encore se modifier en fonction de la création de la Cour des comptes. Le Parlement a, pour le moins, montré sa très grande réserve à l'égard de la mise en place de cette institution voulue par la Constituante. Ni ses compétences, ni son coût, n'ont enthousiasmé les députés, toutes sensibilités politiques confondues.

Dans ce contexte, le CCF, par une analyse professionnelle et stricte des données qu'il recueille dans le cadre de ses audits, remplit parfaitement la mission qui lui est confiée. Ce fait est, notamment, relevé par la fiduciaire chargée du contrôle du CCF.

Le suivi des recommandations est une nécessité légale dans le cadre des responsabilités très importantes qu'elles peuvent engendrer. Toutefois, parfois pour des raisons techniques, administratives et/ou politiques, il n'est pas toujours possible de satisfaire aux exigences demandées.

#### **Remarque**

L'approche rédactionnelle, ainsi que la structure du rapport de recommandations, mériteraient parfois d'être améliorée, afin d'éviter des malentendus avec les services.

La mise en place d'un plan d'action par les services devrait se concrétiser le plus rapidement possible.

Par contre, en cas de divergences prolongées, la problématique devrait être soumise au Conseil d'Etat pour prise de décision et de responsabilité.

#### **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances pour 2006.